



RAPPORT ANNUEL 2008
Document de Référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 30 avril 2009, conformément à l'article n° 212-13 de son règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations:

-le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 20 juin 2008 sous le n° D.08-0507.

-le rapport de gestion du conseil d'administration, les comptes consolidés, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006 et figurant dans le document de référence enregistré par l'Autorité des marchés financiers le 28 mai 2007 sous le n° D.07-510.

Le message du président

Chers actionnaires,

2008 fut une année de transition pour auFeminin. En accord avec la stratégie de son actionnaire majoritaire Axel Springer, le groupe a mis l'accent sur le développement européen, en ouvrant des filiales en Allemagne et au Royaume-Uni, et en faisant l'acquisition d'Onmeda.de, portail leader sur la santé en Allemagne. En France, constatant le ralentissement marqué de la croissance du marché de la publicité en ligne, et le développement d'une concurrence plus soutenue, le groupe a refondu la maquette du portail aufeminin.com, et enrichi ses portails thématiques Marmiton.org, Santé-AZ.fr, et Joyce.fr, afin de consolider son leadership sur la cible féminine. Il a également lancé auFeminin Network, partenariat commercial avec des sites féminins tiers, afin d'élargir son audience et son offre publicitaire féminine. Enfin, le groupe a poursuivi le développement technologique d'outils publicitaires innovants, et le développement commercial de SmartAdServer en France et à l'international. Le chiffre d'affaires consolidé du groupe s'élève à 24 721 K€, en croissance de 10% par rapport à 2007 (22 523 K€), en raison de l'évolution contrastée du chiffre d'affaires publicitaire en hausse de 74% à l'international et en baisse de 11% en France, et grâce à la croissance de 43% de SmartAdServer.

Les chantiers menés en 2008 ont permis à auFeminin de renforcer sa position de premier éditeur de magazines interactifs à destination des femmes en Europe, et d'expert européen de la publicité interactive. Pour accompagner ses investissements, le groupe a renforcé ses structures en France et à l'international. En conséquence, le résultat opérationnel consolidé s'élève à 9 507 K€, en baisse de 27% par rapport à 2007 (13 056 K€). Malgré ce recul, la marge opérationnelle du groupe s'élève à un niveau élevé de 38%, et la société est dans une situation financière très saine grâce à une trésorerie de 16 M€ et un endettement nul.

Grâce à son leadership européen sur l'internet féminin, à son savoir-faire éditorial, technologique et commercial, mais aussi au dynamisme de ses équipes, auFeminin est bien positionnée pour poursuivre sa croissance. La société assurera son développement autour des axes suivants :

- l'accroissement de l'audience par la poursuite de l'enrichissement des sites dans tous les pays ;
- une monétisation améliorée grâce à des outils publicitaires innovants répondant au mieux aux objectifs des annonceurs : couverture sur cible, affinité et retour sur investissement ;
- le renforcement des positions internationales et des campagnes publicitaires pan-européennes ;
- le développement du réseau auFeminin Network qui viendra consolider le leadership du groupe aufeminin.com.

Toute l'équipe d'auFeminin est fière du chemin parcouru et confiante dans les perspectives de la société, et souhaite remercier tous ses actionnaires de leur soutien et de leur fidélité.

Bertrand Stephann
Président Directeur Général

L'histoire de auFeminin.com

3 ^e Trimestre 1999	Création d'auFeminin.com et lancement du site auFeminin.com en France
2 ^e Trimestre 2000	Lancement des sites espagnol et italien
3 ^e Trimestre 2000	Introduction au Nouveau Marché de la Bourse de Paris
1 ^{er} Trimestre 2001	Lancement du site allemand
2 ^e Trimestre 2001	Lancement de la nouvelle maquette et des nouveaux formats exclusifs
4 ^e Trimestre 2002	Profitabilité sur l'ensemble du trimestre
2 ^e Trimestre 2003	Acquisition de Joyce
Année 2003	Profitabilité sur l'ensemble de l'année
2 ^e Trimestre 2004	Lancement de Teemix
4 ^e Trimestre 2004	Lancement du site anglais
1 ^{er} semestre 2005	Lancement du site Voyage Bons Plans
2 ^e semestre 2005	Lancement du site Santé-AZ.fr
4 ^e trimestre 2006	Acquisition de Marmiton.org
1 ^{er} trimestre 2007	Acquisition de Tiboo.com
3 ^e trimestre 2007	Acquisition de la majorité du capital d'auFeminin par le groupe Axel Springer
4 ^e trimestre 2007	Mise en place d'une nouvelle équipe de direction
1 ^{er} trimestre 2008	Lancement de Joyce.fr
2 ^e trimestre 2008	Acquisition d'Onmeda.de
3 ^e trimestre 2008	Lancement de la nouvelle maquette d'aufeminin.com
4 ^e trimestre 2008	Lancement d'auFeminin Network

Profil de la Société

auFeminin.com est le portail internet féminin de référence en Europe, avec des positions de leader en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Belgique et une présence importante en Angleterre.

La société développe également les sites thématiques Marmiton.org, premier site culinaire francophone acquis fin 2006, Santé-AZ.fr et Onmeda.fr, portails d'information sur la santé en français et allemand, Joyce.fr, dédié au Luxe et à la Mode, Teemix, premier site féminin dédié aux jeunes filles, et le site communautaire sur le voyage, Voyage-Bons-Plans.fr.

Depuis la création de la société, l'audience de ses sites a connu une forte croissance. La marque auFeminin.com est reconnue comme synonyme de qualité éditoriale et d'efficacité publicitaire. De nombreux annonceurs prestigieux sont attirés par la puissance et la qualité du media auFeminin.com.

Les clés de son succès

La qualité éditoriale qui repose sur l'élégance graphique d'un féminin haut de gamme, l'inventivité et le savoir-faire dans l'utilisation de l'interactivité, l'animation quotidienne du contenu et l'innovation permanente.

Un media qui répond aux attentes des annonceurs européens : profil d'audience attractif, contexte éditorial gage de mise en valeur des marques, large gamme de produits, incluant de nombreux formats innovants et exclusifs assurant un très fort impact, des opérations sur-mesure de marketing relationnel...

Des compétences-clés intégrées – éditorial, développement technique et régie publicitaire – et des technologies uniques de gestion du site.

L'actionnariat

L'actionnariat au 31 décembre 2008

Capital : 8 963 231 actions de 0,20 €

AS Beteiligungs: 82,39%

Auto détention : 0,95 %

Flottant : 16,66 %

L'équipe dirigeante

Bertrand Stephann

Président Directeur Général

Anne-Laure Vincent

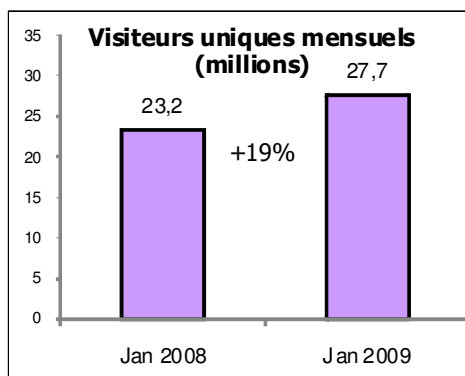
Directeur Général Délégué (non administrateur)

Christophe Decker

Directeur Général Délégué (non administrateur)

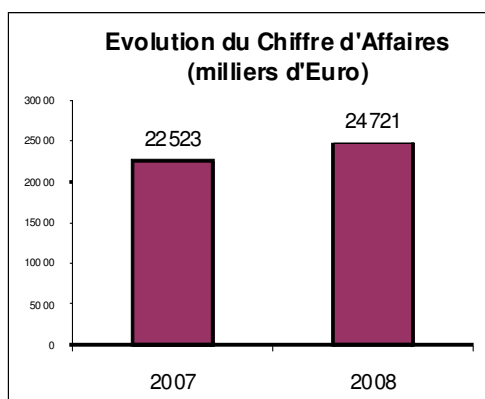
Panorama Financier

Forte croissance de l'audience



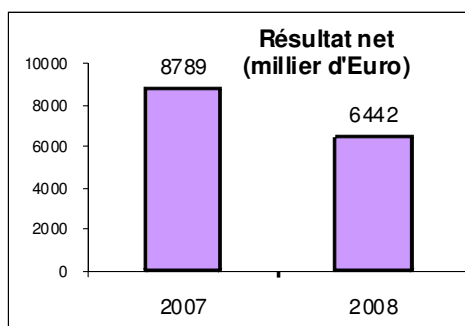
Déjà fortement leader en Europe, auFeminin.com a encore renforcé sa position d'audience avec 27,7 millions de visiteurs uniques par mois dans le monde en Janvier 2009, en croissance de +19% par rapport à Janvier 2008 (source Smart AdServer).

Croissance du chiffre d'affaires



Grâce à son développement international, auFeminin.com a connu une croissance de son chiffre d'affaires de 10% à 24,7 millions d'euros (source comptes consolidés 2007 et 2008).

Profitabilité



Les activités d'auFeminin.com sont bénéficiaires avec un résultat net positif de 6 442k€ sur 2008, en recul de 27% par rapport à 2007, en raison du renforcement des structures. (source comptes consolidés 2007 et 2008).

La trésorerie en fin d'année s'élève à 15,8 m€ et permet d'assurer le développement de la société.

Investissements

auFeminin.com a conclu un accord concernant l'acquisition des actifs d'Onmeda (portail santé d'Onvista AG) au travers de sa filiale allemande goFeminin pour un montant de 5 400 K€ et renforce ainsi son leadership en Allemagne.

La société a acquis au cours de l'exercice 2008 pour 467 K€ de licences et pour 328 K€ de matériel informatique afin de pouvoir absorber la croissance de son audience tout en maintenant un contenu de qualité et une communauté attractive.

Le financement de ces investissements a été réalisé grâce à la trésorerie dégagée par l'activité de la société.

SOMMAIRE

I – Activité de auFeminin.com et de son groupe	
1.1 Présentation de l'entreprise	7
1.2 Présentation de l'activité	14
1.3 Présentation du marché	16
1.4 Organisation	18
1.5 Risques	18
1.6 Perspectives	24
II – Patrimoine – Situation financière – Résultats	
2.1 Rapport de gestion	28
2.2 Rapport sur le contrôle interne et le gouvernement d'entreprise	40
2.2 Comptes consolidés	48
2.3 Comptes sociaux	79
2.4 Honoraires des commissaires aux comptes	99
2.5 Information financière historique	100
III – Organes d'administration et de direction	
3.1 Conseil d'Administration	101
3.2 Direction de la société	101
3.3 Intérêts des dirigeants dans le capital de la société	103
3.4 Schémas d'intéressement du personnel	106
3.5 Gouvernement d'entreprise	109
IV – Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	
4.1 Renseignements de caractère général concernant la société	110
4.2 Renseignements de caractère général concernant le capital social	114
4.3 Politique de distribution de dividendes	116
4.4 Relations Mère – Filiales	116
V – Projet de texte des résolutions de l'Assemblée générale mixte du 26 juin 2008	118
VI – Responsable du document de référence et Attestation	
5.1 Responsable du document de référence	126
5.2 Attestation du responsable du document de référence	126
5.3 Responsables du contrôle des comptes	126
5.4 Responsable de l'information financière	128
VII – Plan de communication et documents accessibles au public	129
VIII – Table de concordance	130

I – ACTIVITE DE AUFEMININ.COM ET DE SON GROUPE

1.1. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

1.1.1. Description de auFeminin.com

auFeminin.com est le site féminin de référence en Europe, avec des positions de leader en France, en Espagne et en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Belgique, au Canada et une présence forte au Royaume-Uni¹.

La société développe également les sites thématiques, Joyce dédié à la mode et au Luxe, Teemix, le premier site dédié aux jeunes filles et le site d'information sur le voyage, Voyage Bons Plans, et Santé AZ, le site féminin dédié à la santé et au bien être.

Fin 2006, la société a acquis le premier site culinaire francophone Marmiton.org et intégré ses équipes fin décembre 2006.

Courant 2008, auFeminin.com a acquis Onmeda.de, premier portail sur la santé en Allemagne.

auFeminin.com s'adresse d'une manière large aux femmes de tout âge et de toutes catégories socio-culturelles. Le site propose un contenu et des services dont le fil directeur est d'offrir un intérêt quotidien au public féminin :

- informations pratiques, conseils et outils interactifs,
- lieu d'échange permettant aux femmes de communiquer entre elles et de partager leurs expériences,
- espace commercial facilitant l'accès à des sites d'achat en ligne grâce à des conseils sur mesure,
- point d'entrée aussi vers d'autres sites complémentaires pouvant intéresser le public féminin.

Le Groupe auFeminin.com affiche 559 millions de pages vues et 27,7 millions de visiteurs uniques dans le monde pour le mois de Janvier 2009².

AuFeminin.com a un positionnement généraliste et large qui repose sur un contenu riche conçu et développé par les équipes d'auFeminin.com. Dans l'environnement graphique élégant d'un féminin haut de gamme, plus de dix rubriques thématiques sont proposées, contenant chacune l'équivalent d'un véritable site (Astro, Beauté, Couple, Cuisine, Culture, Déco, Forme, Maman, Mariage, Mode, Nos Hommes, Psycho, Société). AuFeminin.com recense plus de 350 000 pages d'informations pratiques, d'outils interactifs et d'espaces de discussion.

Le contenu proposé fait l'objet d'un enrichissement permanent. Une mise à jour quotidienne est effectuée. Des innovations et de nouveaux services sont proposés en permanence (album photos, boîte à recettes, moteur de prénoms, relookage personnalisé, jeux et concours, tests de QI, espace rencontres, ...). Cette approche du contenu « vivant » a pour objectif de fidéliser les internautes et de leur donner une raison de visiter le site tous les jours.

En plus d'être riches et vivantes, les informations proposées revêtent une forme innovante adaptée au web et un ton original. L'équipe éditoriale produit un contenu qui va « droit au but » et met à profit l'interactivité de l'Internet en proposant des informations mises en scène, des animations et de nombreuses images.

L'environnement est convivial et privilégie proximité et complicité. Ceci a pour effet de consolider la fidélisation des internautes, de développer un esprit de communauté (plus de 30 000 messages¹ par jour dans les forums en France, un dialogue en direct en permanence actif) et de créer un environnement de confiance. Afin d'augmenter la convivialité de l'environnement et de renforcer l'esprit d'appartenance, le site est largement exploitable sans inscription formelle par le visiteur.

Trois sources de revenus sont ou seront exploitées par auFeminin.com :

- la vente d'insertions publicitaires auprès d'annonceurs voulant cibler les femmes, incluant le montage d'opérations de marketing direct pour les marques; c'est la principale source de revenus actuellement ;
- les revenus de licence de la technologie SmartAdServer ;
- les autres services : services payants (Audiotel, etc.) et vente de contenus (recettes...).

¹ Sources : Nielsen NetRatings, Comscore, AGOF, décembre 2008

² Source : Smart Adserver

1.1.2. Origine et historique de auFeminin.com

Le site auFeminin.com a été lancé sur l'initiative de deux entrepreneurs français, Anne-Sophie Pastel - Dubanton et Marc-Antoine Dubanton, avec l'ambition de devenir le portail féminin leader en Europe. L'idée était de développer un nouveau concept de « portail féminin » dans les différents pays d'Europe.

Les fondateurs ont, dès le début, mis en place une équipe de haut niveau, adaptée aux besoins d'une telle entreprise et regroupant les compétences clefs, nécessaires à la réussite. Les compétences de l'ensemble de l'équipe couvrent :

- l'éditorial
- la technologie
- la régie publicitaire
- l'international
- la finance
- la stratégie et le marketing.

Lancé en France en septembre 1999, le site a immédiatement connu un grand succès auprès des internautes, des annonceurs et des investisseurs. Les sites espagnol et italien ont été développés début 2000, en exploitant la plate-forme du site français et en adaptant le contenu aux cultures locales. Les équipes en charge des sites espagnol et italien sont entièrement constituées de natifs de ces pays. Dès septembre 2000, ces deux sites avaient pris eux aussi la place de leader dans leur pays. auFeminin.com était devenu en à peine une année le portail féminin leader en Europe. Dans le même temps, le media auFeminin.com attirait de nombreux annonceurs et le chiffre d'affaires de l'année 2000, atteignait 2,6 M€.

Développé selon les mêmes principes que les sites espagnol et italien, le site allemand était lancé au premier trimestre 2001. Au deuxième trimestre 2001, la refonte totale de la maquette du site permettait de lancer les nouveaux formats exclusifs d'insertions publicitaires conçus et développés par auFeminin.com (La Quatrième de couverture, le Film, l'Active Spot, ...).

En 2002, l'audience a continué à se développer rapidement avec une croissance de 54% entre janvier 2003 et janvier 2002. Les revenus publicitaires sont également en forte croissance (+ 27% en 2002 versus 2001).

En mars 2003, la société a acquis certains actifs du magazine Joyce, qui sera la marque de la nouvelle chaîne Luxe en 2004. La société mère exploite, depuis le 1^{er} mars 2003, en direct le site espagnol. La filiale espagnole a été mise en sommeil à cette date. La société lance en France la commercialisation de Smart Adserver, la technologie de gestion de publicité, auprès de centrales d'achats et d'éditeurs.

En 2004, la société a lancé le site Teemix dédié aux 15-20 ans en juin et le site anglais en décembre.

En mars 2005, la société lance le site éditorial dédié au voyage : Voyage Bons Plans et le site féminin dédié au bien être et à la santé Santé AZ en juillet 2005.

Fin 2005, la société a filialisé son activité logicielle SmartAdServer et renforcé ses ressources pour lui permettre de se développer pleinement.

Mi-2006, le groupe met en place une deuxième plateforme technique pour accompagner la forte croissance de SmartAdServer et d'auFeminin.

Septembre 2006, lancement de la nouvelle maquette d'auFeminin.

Fin 2006, acquisition du site Marmiton, premier site culinaire francophone.

Février 2007, acquisition de Tiboo.com par la SA auFeminin.com. Tiboo.com a été fusionnée par transmission universelle de patrimoine dans les comptes d'AuFeminin.com.

Juin 2007, les fondateurs cèdent leur participation dans auFeminin au groupe de presse allemand Axel Springer. Dans la foulée, Axel Springer lance une OPA qui se termine en novembre 2007. Axel Springer détient à cette date 68% du capital du groupe auFeminin. Il augmente sa participation au cours de l'année 2008 et détient actuellement 82,4% du capital de la société.

Les faits marquants de l'année 2008 sont les suivants :

au 1^{er} semestre 2008 :

- ouverture des filiales goFeminin.de GmbH et soFeminine.co.uk Ltd ;

- lancement de Joyce.fr, magazine en ligne dédié au luxe ;
- développement de la nouvelle version de SantéAZ.fr, site consacré à l'univers de la santé ;
- lancement du site mobile auFeminin.com sur Vodafone Live (portail mobile de SFR) ;
- initiation du développement international de SmartAdserver.

au 2^{ème} semestre 2008 :

- lancement des nouvelles versions des sites auFeminin.com et goFeminin.de. Ces nouvelles versions proposent aux utilisatrices une maquette modernisée et plus structurée pour une meilleure lisibilité. En outre, une association plus étroite entre les contenus éditoriaux et les services communautaires renforce la valeur ajoutée des visites ;
- le groupe a acquis et intégré avec succès le site leader en Allemagne sur la santé Onmeda.de. Les synergies commerciales et technologiques ont rapidement été mises en place et ont contribué aux bons résultats du groupe à l'international ;
- lancement de auFeminin Network avec la prise en régie des sites Madmoizelle.fr, Badiliz.fr, Bebevallee.fr et Equideow.fr ;
- lancement de Marmiton.it en Italie et Marmiton.es en Espagne ;
- lancement de nouvelles offres publicitaires, notamment le ciblage contextuel par mots-clés qui permet d'afficher une publicité en fonction du contenu éditorial de la page. Ces nouvelles offres permettent de mieux répondre à la demande d'efficacité des campagnes publicitaires exprimée par les annonceurs, et d'optimiser le potentiel de monétisation des sites du groupe ;
- lancement d'une nouvelle version de SmartAdserver, incluant deux langues supplémentaires (allemand et espagnol, en plus du français et de l'anglais).

De plus, auFeminin.com a mis en œuvre au cours de l'année 2008 des synergies avec son actionnaire de référence, le groupe Axel Springer. En particulier :

- en Allemagne : nomination de la responsable des sites féminins du groupe Axel Springer comme co-gérante de la filiale goFeminin.de GmbH, mise en place d'échanges de contenus et de liens entre goFeminin.de et les sites d'Axel Springer, et commercialisation de goFeminin.de par la régie publicitaire d'Axel Springer ;
- partage de locaux en Allemagne et en Grande-Bretagne ;
- intégration de SmartAdserver sur de nombreux sites du groupe Axel Springer.

1.1.3. Organigramme juridique

au 31 mars 2009



AuFeminin.com Productions a pour objet la production de programmes audiovisuels, l'édition musicale et littéraire et l'exploitation sous toutes formes et par tous moyens de tous droits visuels ou audiovisuels. Ses productions sont destinées à auFeminin.com.

La SAS SmartAdServer regroupe les prestations vendues au titre du logiciel Smartadserver (technologie de gestion de publicité).

La SAS Marmiton développe et exploite le site Marmiton.org.

GoFeminin.de GmbH et SoFeminine.co.uk Ltd. ont respectivement pour objet la commercialisation des sites gofeminin.de et sofeminine.co.uk sur leurs marchés respectifs.

Smart Adserver UK Ltd. a pour objet la commercialisation du logiciel Smart Adserver sur le marché britannique.

Le périmètre de consolidation du groupe est présenté en note 3.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.1.4. Atouts de la société

AuFeminin.com se développe rapidement en s'appuyant sur un savoir-faire éditorial reconnu, une technologie unique de gestion du site, une offre publicitaire très qualitative et innovante, un marketing efficace et une équipe de haut niveau.

1.1.4.1 Savoir-faire éditorial reconnu

Spécialiste de l'éditorial féminin sur Internet, AuFeminin.com est le site européen de référence sur la richesse du contenu et des services, l'interactivité, l'animation, et la qualité esthétique. AuFeminin.com développe aussi du contenu pour les sites de grands clients.

La richesse du contenu est la pierre angulaire du modèle d'auFeminin.com. Ce contenu est stratégique car il a pour vocation d'attirer le public, de créer du trafic sur le site et de fidéliser l'audience.

Le processus de génération du contenu est organisé à partir d'une analyse quotidienne de l'audience par rubrique (outil de mesure d'audience ciblée), des suggestions des internautes (outil intégré de retour des suggestions et de suivi) et de la concurrence. Les dossiers interactifs et les nouveaux services sont conçus par brainstorming, puis programmés et attribués à des « équipes-projets ».

Pour assurer un fonctionnement en réseau de l'éditorial, les dossiers sont gérés sur une base de données commune où s'effectuent les échanges entre équipe éditoriale, équipe graphique et équipe technique.

Par ailleurs, afin d'automatiser la production tout en laissant le maximum de liberté et de créativité quant au contenu, auFeminin.com a développé une solution logicielle propre de gestion de l'éditorial. Cette solution se distingue des principaux outils classiques de gestion éditoriale par les points suivants :

- elle est simple, adaptable et requiert une maintenance limitée,
- elle permet de générer automatiquement les parties de contenu récurrentes, mais laisse libre le cœur du contenu permettant ainsi une innovation permanente.

auFeminin.com entretient un processus permanent de développement et d'innovation. Les managers d'auFeminin.com pensent que leur leadership durable proviendra d'une avance permanente dans le contenu et les services offerts sur le site. Les nouveaux développements sont programmés de manière régulière et font partie intégrante du planning éditorial du site. Ceci permet de s'assurer que les innovations sont tout autant prioritaires que les dossiers quotidiens. Une équipe de développement composée de personnes qualifiées est entièrement dédiée aux nouveaux services.

1.1.4.2 Technologie unique de gestion du site

auFeminin.com est géré autour d'une plate-forme web centrale déclinant l'ensemble des fonctions vitales du site. Celle-ci est en constant développement (cette plate-forme est en effet enrichie de nouvelles fonctionnalités techniques en permanence grâce à une cellule de développement intégrée). Cette plate-forme unique intègre tous les modules de gestion du site et notamment :

- la gestion éditoriale (création de dossiers interactifs, génération de pages web, référencement de sites),
- la gestion de la communauté (modération du forum, gestion des membres du club, envoi de newsletters...)
- la gestion des interactions avec les internautes (suggestions, réponses aux questions des experts...)
- le support technique (gestion des e-mails, suivi des échanges...)

Cet outil spécifique permet de gérer efficacement un site complexe à audience forte et d'assurer ainsi :

- une cohérence éditoriale et technique
- un suivi réel de l'entretien quotidien du site
- une réactivité importante
- une facilité de gestion de la montée en puissance de l'audience

Grâce à cet outil, auFeminin.com a pu absorber la croissance de son audience tout en maintenant un contenu de qualité et une communauté attractive.

De plus, cette plate-forme de gestion unique rend possible la transposition du modèle auFeminin à l'international : en effet, les processus de gestion interne, les mécanismes de gestion du contenu et de la communauté propres à auFeminin sont alors instantanément disponibles dans les pays, et sont utilisables après une courte formation du personnel.

1.1.4.3 Publicité sur mesure

Un environnement valorisant

AuFeminin.com a été conçu pour maximiser la valeur de ses services à destination des annonceurs publicitaires. Cela passe par une capacité à développer une audience féminine importante tout en offrant aux annonceurs des opérations de marketing ciblées, clé en main, dans un contexte éditorial en affinité et valorisant pour les marques.

Un profil d'audience très qualitatif

L'audience d'auFeminin.com est constituée de femmes :

- jeunes : 76 % ont moins de 50 ans²,
- actives à 70%
- prescriptrices et surconsommatrices : 60 % ont un profil études supérieures/CSP+³

Un ciblage très fin

En outre, la structure par rubrique du site permet une segmentation fine des lectrices par centre d'intérêt. Par exemple, il est facile de déceler les jeunes mamans, les personnes intéressées par les cosmétiques, les personnes intéressées par les loisirs, etc. De plus auFeminin.com a mis en place la possibilité de cibler les publicités délivrées sur le site de manière très fine suivant les critères d'âge, de localisation géographique et de centre d'intérêt. Ce ciblage, qui repose sur la base de membres inscrits d'auFeminin.com et sur la fidélité de ses membres, permet d'offrir un produit unique aux annonceurs. En 2008, auFeminin.com a également mis en place

³ Source Nielsen Netratings – Mars 2008

un ciblage par mots-clés, qui permet d'afficher une publicité en fonction du contenu de la page dans laquelle elle se trouve.

Des formats exclusifs

auFeminin.com propose une large gamme de formats d'insertion exclusifs, comme par exemple la « Quatrième de couverture » qui permet l'affichage d'une création de grande taille, proportionnelle à une page de presse et visible sans dérouler la page, ou la « Double d'ouverture », qui permet la diffusion d'un format très qualitatif en début de lecture et en plein écran. Ces formats permettent aux marques d'utiliser Internet comme un vecteur d'image très puissant.

Une régie interne intégrée

La régie interne intégrée possède tous les moyens pour offrir aux annonceurs une campagne marketing sur mesure, comprenant :

- définition des cibles à viser
- choix des pages de publicité et des formats d'insertion les plus efficaces
- suivi et analyse des résultats en temps réel des campagnes publicitaires en fournissant toutes les statistiques qui permettent par exemple de corriger l'insertion publicitaire si le taux de clic est insuffisant, ou de donner des informations quant au nombre de pages vues par jour...
- post-test selon une méthodologie Ipsos pour mesurer l'impact de la campagne en termes de notoriété, d'image de marque et d'intention d'achat.

Une base qualifiée pour le marketing direct

Grâce à sa base qualifiée de 12 millions d'inscrits en Europe (source interne), auFeminin.com a développé la première offre qualitative de marketing direct sur Internet à destination des femmes : e-mailings ciblés (par tranche d'âge, département, centres d'intérêt, ...), mailings postaux, échantillonnages (offres d'inscription en ligne pour l'envoi d'échantillons), recrutement de panels, études de marché, ...

Opérations sur mesure : le savoir-faire éditorial au service des clients

L'offre d'auFeminin inclut aussi le développement de contenu publi-rédactionnel pour les clients et surtout des opérations complexes réunissant toutes les composantes de l'offre de publicité et de marketing direct : habillage de la page d'accueil, sponsoring de la Newsletter, mini-sites avec offre d'inscription, ...

1.1.4.4 Marketing efficace

L'un des succès du développement d'auFeminin.com en France et en Europe provient d'un marketing efficace qui repose sur plusieurs éléments :

- une marque simple, explicite et facile à retenir
- un bouche à oreille efficace grâce à la qualité du contenu du site et à des éléments qui favorisent le partage d'informations (« envoyez cette page à une amie »)
- des partenariats privilégiés avec de grands acteurs du web : permettant à la fois une forte visibilité sur les sites partenaires et la génération de trafic vers auFeminin.com.
- un suivi permanent des résultats des campagnes publicitaires (pilotage constant du ratio des visiteurs uniques par dépenses marketing).

1.1.4.5 Equipe de direction

Depuis l'entrée au capital du groupe Axel Springer en 2007, auFeminin.com s'est structurée autour d'une équipe de direction solide ayant une forte expérience managériale dans l'Internet, et alliant des compétences dans tous les domaines-clés du secteur : éditorial, marketing, communication, ventes, technologie, innovation, développement, finance et stratégie.

L'équipe dirigeante est composée de :

- Bertrand Stephann, Président du conseil d'administration et Directeur Général : de formation ESSEC – MBA Harvard, Bertrand Stephann a plus de dix ans d'expérience dans les médias interactifs. Il était précédemment le PDG d'AlloCiné qu'il a redressée et développée pendant 5 ans. Auparavant, Bertrand Stephann a travaillé pendant 3 ans pour le groupe Bertelsmann.
- Anne-Laure Vincent, Directeur Général Délégué (non administrateur) : de formation commerciale complétée par un DEA à la Sorbonne, Anne-Laure Vincent était précédemment co-fondatrice et DG de Marmiton.org, société qu'elle a créée en 2000, développée à partir de 2004 et dont elle a géré sa cession au groupe auFeminin fin 2006. Auparavant, Anne-Laure Vincent a travaillé pendant 5 ans pour la webagency Allaban du groupe TeamIPartners et 7 ans dans l'imprimerie.
- Christophe Decker, Directeur Général Délégué (non administrateur) : de formation Ecole Polytechnique – Supélec, Christophe Decker a 9 ans d'expérience dans l'industrie logicielle et le web. Il a rejoint le groupe auFeminin.com en 2005 comme Directeur Technique. Auparavant, Christophe Decker a travaillé pendant 6 ans pour l'éditeur de logiciel français ILOG, occupant des postes de Chef de Produit et de R&D.

1.2. PRESENTATION DE L'ACTIVITE

1.2.1 L'offre

L'offre commerciale d'auFeminin.com s'organise autour de 3 activités :

- la publicité et les opérations de marketing relationnel pour le compte des annonceurs ;
- la licence de la technologie Smart Adserver de gestion de la publicité en ligne auprès de sites éditeurs et de centrales d'achat d'espace ;
- les services payants (audiotel, ...) et les ventes de contenus.

Publicité

Cette activité inclut la vente d'espace publicitaire, les opérations de marketing direct, et les opérations sur-mesure avec développement de contenu pour les clients. Le chiffre d'affaires publicitaire inclut également les échanges de visibilité avec les autres médias.

Chaque année, auFeminin.com connaît une croissance soutenue de son activité publicitaire, grâce à l'innovation dans les formats publicitaires, l'élargissement de sa gamme au marketing direct et le renforcement de sa présence auprès des grands comptes.

Smart Adserver

Le logiciel Smart Adserver développé initialement pour les besoins propres du site aufeminin.com est commercialisé auprès d'éditeurs de sites et d'agences média sous la forme de licences d'utilisation.

Services payants et ventes de contenus

Le management d'auFeminin.com est convaincu que l'accès au site doit être convivial et ne doit pas nécessiter a priori d'abonnement ni d'inscription.

Cependant, auFeminin.com a initié de nombreux services supplémentaires, qui viennent s'ajouter au contenu offert, en apportant un plus aux lectrices d'auFeminin.com, et qui, eux, sont payants (audiotel, messagerie, ...). A ce jour ces services constituent une source de revenu marginale mais dont le potentiel de développement est réel compte tenu du développement du e-commerce.

En outre, le groupe commercialise certains des contenus qu'il produit auprès de portails ou sites internet spécialisés.

1.2.2 Les clients

Le cœur de clientèle d'auFeminin.com est constitué par les quelques 200 annonceurs qui lui achètent de la publicité.

Le tableau ci-après présente quelques exemples de clients représentatifs :

Luxe féminin	Grandes marques
Lancôme	France Telecom
Clinique	Renault, Peugeot, Opel
Estée Lauder	Carrefour, Leclerc
Chanel	Dove
Christian Dior	L'Oréal
Boucheron	Gemey
Lancel	Unilever
Lonchamp	Procter & Gamble
Cartier	Beiersdorf
Yves Saint laurent	

Chiffre d'affaires consolidé réalisé par :

Le premier client : 8 %
Les cinq premiers clients : 20 %
Les dix premiers clients : 28 %

Toutes les créances clients en France échues depuis plus de 6 mois et présentant un risque de non-recouvrement ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2008.

1.2.3 Aperçu des activités

Les activités du groupe auFeminin se décomposent ainsi :

Rubriques	Ventes de publicité et autres services 12 mois	Technologie de gestion de publicité 12 mois	TOTAL 12mois
CA consolidé 2008	20 357	4 364	24 721
CA consolidé 2007	19 472	3 051	22 523

La ventilation du chiffre d'affaires par zone géographique est la suivante :

Zone géographique	France 12 mois	International 12 mois	TOTAL 12mois
CA consolidé 2008	18 222	6 499	24 721
CA consolidé 2007	19 230	3 293	22 523

1.3. PRESENTATION DU MARCHE

1.3.1. Facteurs de croissance

Quatre facteurs majeurs représentent une opportunité de croissance pour auFeminin.com :

- pénétration d'Internet en Europe et rattrapage du taux de femmes internautes
- développement du haut débit
- progression des revenus publicitaires sur les sites media, notamment dans le domaine de la publicité féminine
- développement des revenus en provenance des internautes.

1.3.1.1. Pénétration d'Internet

Internet s'impose comme un nouveau média puissant et mondial, permettant à des millions de personnes de partager de l'information. Internet est aussi un outil de vente et de marketing proposant aux entreprises et annonceurs des solutions marketing attrayantes et de nouveaux canaux de distribution.

Les caractéristiques d'Internet rendent possible le développement de nouvelles fonctions, non disponibles sur les médias traditionnels. Ainsi, l'interaction modifie en profondeur la relation avec les consommateurs, permettant aux distributeurs en ligne de cibler des groupes démographiques spécifiques en collectant des données pertinentes sur les goûts, les préférences et les caractéristiques du processus d'achat des consommateurs.

Le développement des infrastructures d'accès, la baisse des coûts de communication et de connexion aux différents réseaux de transmission de données et l'apparition de logiciels et services dédiés à Internet expliquent en grande partie la forte croissance de ce marché. Les Etats-Unis, puis l'Europe et le reste du monde, ont été témoins de cette augmentation sensible du trafic par Internet.

Une forte progression du nombre d'internautes équipés de connexion internet haut débit renforce le temps passé des utilisateurs et par conséquent son utilisation par les annonceurs. Aujourd'hui, les femmes européennes utilisant régulièrement internet se connectent en moyenne 2h36 par jour. (source : « Les femmes et Internet en Europe », étude réalisée par TNS Sofres pour auFeminin.com en France, Allemagne, Grande-Bretagne, Italie et Espagne auprès d'un panel représentatif d'internautes régulières interrogées en novembre 2007)

1.3.1.2. Développement de la publicité féminine sur Internet

Internet a évolué d'un espace non marchand, où les informations et les échanges étaient gratuits à un média de masse focalisé sur la diffusion de contenu. Ainsi le nombre de personnes susceptibles d'être atteintes par ce nouveau média ne cesse de croître, offrant ainsi à des annonceurs une nouvelle audience beaucoup plus ciblée que celles touchées par les autres médias.

Le transfert de la publicité des médias traditionnels vers Internet se poursuit. Internet s'est imposé comme le 3^{ème} média français après la presse et la télévision en investissements publicitaires bruts⁴. Une étude de Carat Interactive de décembre 2000 a comparé le 'béta de mémorisation' sur les principaux supports de publicité. Internet obtient un résultat de 11%, derrière celui du cinéma (75%) et de la télévision (15%) mais il dépasse celui de la presse (10%), de l'affichage (9,5%) et de la radio (5%). Internet s'impose aussi comme un véritable média d'image. Les études « post-test » réalisées régulièrement par la société lors des campagnes d'image sur auFeminin.com prouvent qu'Internet se positionne très bien en termes d'impact, d'agrément et de reconnaissance publicitaire.

Compte tenu de ces éléments, les budgets de dépenses publicitaires réservés à l'Internet ont cru ces dernières années à un rythme très rapide, pour atteindre en 2007 environ 10% des investissements publicitaires totaux en moyenne en Europe. Les annonceurs visant une cible féminine ont aujourd'hui bien compris l'intérêt d'intégrer internet dans leurs plans media.

Cependant, il convient de noter qu'après cette phase de croissance très rapide, Internet est en train de devenir un média « mature » dont la croissance bien qu'encore soutenue sera plus modérée. En outre, l'environnement concurrentiel des magazines féminins en ligne est devenu très compétitif.

⁴ Source : baromètre IAB SRI TNS 2008

1.3.2. Les acteurs du secteur

La situation concurrentielle dans le secteur des magazines féminins interactifs a fortement évolué ces dernières années. Le marché est désormais dominé par de grands groupes média, dont Axel Springer, actionnaire majoritaire d'auFeminin.com, fait partie. Il faut citer notamment :

- le groupe Lagardère, intervenant principalement en France, avec les sites Elle.fr, Doctissimo.fr, et Psychologies.com ;
- le groupe Bertelsmann, via sa filiale Grüner & Jahr (qui contrôle la société française Prisma Presse), très présente en Allemagne avec les sites Brigitte.de et Chefkoch.de, et en France avec les sites Femmeactuelle.fr et Gala.fr ;
- le groupe CondeNast Publications, présent en Italie avec le site Style.it et partout en Europe avec les marques Vogue et Glamour ;
- le groupe américain NBC Universal, présent au Royaume-Uni par l'intermédiaire de sa filiale iVillage.com.

Il faut noter également l'émergence de « réseaux » de sites féminins, c'est-à-dire de sociétés qui font office de régie pour des sites ne leur appartenant pas, et regroupés sous une même offre commerciale. Le principal acteur dans ce domaine est Glam.com, société américaine qui opère en Grande-Bretagne et en Allemagne.

D'autres acteurs locaux sont également présents. La liste suivante recense les principaux autres sites féminins par pays, sans être exhaustive.

En France :

- Elle.fr : ce site lancé il y a plusieurs années est en ligne avec le positionnement mode-beauté du magazine
- Plurielles : le site féminin de TF1, lancé en mai 2000
- Le Journal des Femmes, édité par la société Benchmark Group
- Doctissimo, acquis par le groupe Lagardère début 2008
- Autres portails ou fournisseurs d'accès tels AOL, Alice, Lycos, Orange, MSN... : extraits de contenus fournis par des prestataires
- Les sites de magazines : Le Figaro, Marie-Claire, Psychologies, Femme actuelle...

En Espagne :

- Site féminin du fournisseur d'accès Terra : Terra Mujer,
- Telva.com, Hola.com, Vogue.es, Glamour.com : version on-line des magazines féminins.

En Italie :

- Style.com, site féminin du groupe Conde Nast,
- Donna moderna : version on-line du magazine féminin papier du groupe Mondadori,
- Tiscali Women, la chaîne femme du fournisseur d'accès,
- Benessere.com, site « pure player ».

En Allemagne :

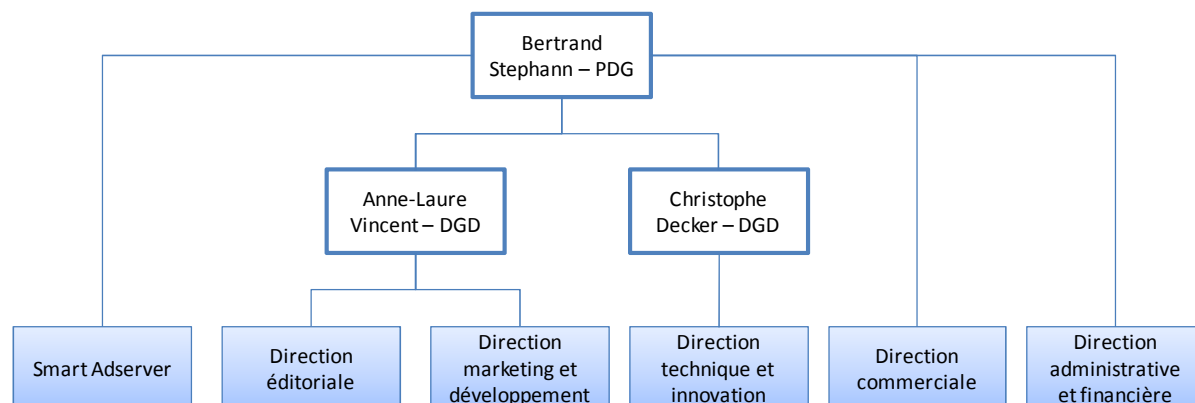
- Brigitte.de, Bunte.de, Freudin.de, Glamour.de, Amica.de, Vogue.de, Elle.de : ces sites sont les versions on-line des magazines féminins,
- Glam.de, Fem.de : réseaux de sites féminins,
- Msn/Frauen: rubrique féminine du portail MSN.de.

En Angleterre :

- Handbag.com : propriété du groupe américain Hearst,
- iVillage.co.uk : site anglais du leader américain iVillage.com,
- Glam.com : réseau de sites d'audience féminine, opérant principalement aux Etats-Unis mais ayant annoncé sa volonté de s'implanter en Europe,
- AOL Women : rubrique féminine d'AOL,
- Femalefirst.co.uk,
- Vogue.co.uk, Glamour.co.uk, Elle.com... versions on-line du magazine papier.

1.4. ORGANISATION

1.4.1 Organigramme fonctionnel



1.4.2 Effectifs

Le groupe employait à la date du 31 mars 2009, 116 personnes. La répartition fonctionnelle est décrite ci dessous :

	31-mars-09	31-mars-08	31-mars-07	31-mars-06
Ventes & Marketing	40	20	14	9
Contenu et technique	66	55	32	15
Administration	10	7	7	4
Total	116	82	53	28

Les effectifs au 31 décembre 2008 sont détaillés dans les comptes consolidés.

1.4.3 Locaux

La société et ses filiales ne sont pas propriétaires de leurs locaux. Ces locaux sont loués à des sociétés tierces avec lesquelles les dirigeants d'auFeminin.com n'ont pas de liens capitalistiques.

Les locaux de la société en France sont situés au 78 avenue des Champs Elysées, Paris 8ème.

1.5. RISQUES

En complément des différentes informations présentées dans ce document de référence, les facteurs de risque suivants ainsi que ceux présentés en page 29 du rapport de gestion du présent document de référence doivent être considérés avec une grande attention dans l'évaluation de la société et de son activité avant l'achat d'actions de la société. La matérialisation des risques identifiés par la société et décrits ci-dessous ainsi qu'en page 29 pourrait avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière, les résultats, les perspectives du groupe ou le cours de son action. Il peut exister d'autres risques qui n'ont pour l'instant pas été identifiés à la date du présent document de référence ou dont la survenance n'est pas considérée, à la date du présent document de référence, comme pouvant avoir de tels effets négatifs. Les informations communiquées ci-dessous intègrent certaines hypothèses et anticipations qui, de par leur nature, peuvent se révéler inexactes.

1.5.1 Historique d'exploitation limité

La société n'a qu'un historique d'exploitation limité sur lequel fonder son évaluation, ses revenus actuels et prévisionnels, chacun de ces facteurs devant être considéré à la lumière des risques, des dépenses et des

difficultés habituellement rencontrées par les sociétés lors de leur première phase de développement et intervenant sur un marché nouveau et en forte évolution tel que celui de l'Internet. La société ne peut donc avoir la certitude de maintenir et d'augmenter l'audience du site auFeminin.com, de conserver une adhésion de la part du public au concept du site ou au développement de l'Internet comme vecteur de publicité et de commerce, d'attirer de nouveaux visiteurs ou membres ou de conserver les utilisateurs ou membres existants, de générer des revenus significatifs liés au commerce en ligne ou aux différents services proposés à ses membres, d'anticiper et de s'adapter à un marché en développement continu, de continuer à développer et imposer la marque auFeminin.com, d'améliorer et développer ses systèmes et son infrastructure d'une façon efficiente, de garantir la capacité du serveur et des systèmes de connexion à faire face au nombre de connexions sur le site de la société, de gérer de manière efficace ses opérations de croissance, de même que l'introduction et le développement de communautés par des concurrents directs ou indirects de la société, notamment ceux ayant des moyens financiers, techniques et marketing plus importants, la réduction des marges liées à la publicité en ligne en raison d'une plus forte concurrence, la législation et la situation économique générale ou plus spécifique liée à l'Internet et à l'industrie du commerce en ligne.

Pour prévenir ces risques, la société doit notamment parvenir à imposer la notoriété de la marque auFeminin.com, maintenir et augmenter le taux de croissance de son audience, développer et adapter de façon satisfaisante sa stratégie commerciale, continuer à développer et adapter son infrastructure, la technologie utilisée et la bande passante utile de son réseau, fournir un service adaptable, fiable, rentable et qui soit supérieur à celui de ses concurrents, recruter, conserver et motiver des collaborateurs qualifiés et réagir au développement de ses concurrents.

Bien que le chiffre d'affaires de la société n'ait cessé d'augmenter, la société ne peut avoir la certitude d'affronter avec succès ces risques, et un éventuel échec de la société dans l'un ou l'autre des domaines cités ci-dessus pourrait avoir un impact négatif sur le développement de la société, son chiffre d'affaires et sa situation financière.

1.5.2 Fluctuation potentielle des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats financiers puissent fluctuer de façon significative dans les trimestres et années à venir en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle. Ces facteurs comprennent notamment des éléments liés au développement de l'audience du site, de la concurrence et de nouveaux services par la société tels que la demande et l'acceptation par le marché des services proposés par la société, le développement de l'Internet comme vecteur de publicité, le développement de nouveaux services par la société, l'impact fluctuant des moteurs de recherche, le montant et la période choisie pour les investissements, la période choisie et le nombre de nouveaux recrutements, la modification des marges liées à la publicité en ligne du fait d'une concurrence accrue, les frais de recherche et de développement liés à l'introduction de nouveaux services sur le site, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et les autres facteurs économiques en général.

Une partie substantielle des revenus de la société provient de la vente d'espaces publicitaires qui s'effectue par contrats dont la durée moyenne d'exécution est relativement courte. En conséquence, les résultats de la société liés à la publicité pourraient fluctuer de façon significative d'une période à une autre en fonction de la continuation des contrats existants et de la conclusion de nouveaux contrats de vente publicitaires.

Les résultats trimestriels de la société pourraient, en raison des facteurs évoqués ci-dessus, être inférieurs aux prévisions des analystes. Le cours de l'action de la société pourrait alors être affecté de façon significative.

1.5.3 Concurrence

Le marché sur lequel intervient la société est un marché très récent et en forte évolution. La concurrence pour rechercher de nouveaux membres, utilisateurs, annonceurs et marchands, est intense et est appelée à s'intensifier de façon significative ces prochaines années. La société considère que les principaux facteurs de compétition entre les sociétés cherchant à créer des sites de communauté sont notamment la notoriété de la marque, la capacité à conserver les membres existants et à recruter de nouveaux membres, une expertise technique et la capacité à offrir aux internautes des services innovants.

L'audience de la société peut être amenée à fluctuer en fonction du référencement de ses sites dans les moteurs de recherche. Des changements d'algorithme des moteurs de recherche peuvent avoir des impacts sur l'audience.

1.5.4 Risque lié à l'infrastructure

Le succès de la société dépend en partie de sa capacité à accroître le nombre d'internautes sur son site. En outre, sa capacité à attirer les annonceurs et les commerçants partenaires et à assurer la connaissance de ses produits et services par un large public ainsi que sa notoriété, dépend largement de la performance de son infrastructure système, de son matériel informatique et de ses logiciels.

Toute erreur du système qui pourrait provoquer une interruption ou impliquer un temps de réponse plus lent pour l'accès aux produits et services offerts par la société pourrait avoir pour conséquence une baisse du trafic sur le site, et si cela se reproduisait fréquemment, pourrait réduire le caractère attractif des produits et services de la société pour les annonceurs et les commerçants partenaires. Une augmentation de l'audience sur le site pourrait quant à elle éprouver la capacité de résistance de l'infrastructure technique de la société et entraîner un temps de réponse plus lent ou des défaillances du système, diminuer le nombre de pages vues vendues aux annonceurs, et réduire les revenus de la société liés à la publicité.

1.5.5 Dépendance vis-à-vis du développement de la publicité et du commerce en ligne

Le développement des revenus de la société dépend en grande partie du développement parallèle de la publicité et des autres revenus.

Une des sources principales de revenus de la société provient de la vente d'espaces publicitaires sur son site que la société entend développer dans le futur. La capacité de la société à générer des revenus significatifs provenant de la publicité dépendra notamment de la large adoption de l'Internet comme vecteur de publicité, du développement du nombre d'utilisateurs accédant aux services de la société, de la possible mise en œuvre de campagnes publicitaires ciblées, de l'adhésion de nouveaux membres et de la capacité de la société à développer une stratégie marketing adaptée. Il ne peut ainsi y avoir aucune garantie que les annonceurs continueront à acheter des espaces publicitaires à des tarifs équivalents à ceux pratiqués actuellement, et que la société sera capable d'attirer de nouveaux annonceurs. Le développement rapide de l'espace disponible pour la publicité sur Internet et la compétition intense sur ce marché font qu'il est très difficile de prévoir les tarifs qui seront adoptés par les vendeurs d'espaces dans le futur. La capacité de la société à générer des revenus publicitaires importants dépendra ainsi de sa capacité à mettre en place de nouvelles plates-formes de communauté sur son site, permettant d'offrir de nouveaux espaces publicitaires, sans porter atteinte à la perception des programmes offerts actuellement aux utilisateurs.

De nombreux annonceurs publicitaires travaillant avec la société n'ont qu'une expérience limitée d'Internet, et la plupart d'entre eux ne consacrent pas encore une part significative de leur budget à la publicité en ligne. Par ailleurs, les entités qui investissent déjà des montants substantiels dans d'autres médias comme relais de publicité pourraient être réticents à adopter une nouvelle stratégie publicitaire basée sur l'Internet qui remettrait en cause leur politique actuelle. Ainsi, bien que le marché connaisse de très forte croissance, il n'y a donc aucune certitude que le marché de la publicité sur Internet continuera à se développer. Si ce marché se développe de façon plus lente que prévue, le développement et les résultats financiers de la société s'en trouveront affectés.

Le développement des revenus de la société dépend également en grande partie du développement continu de l'utilisation d'Internet pour effectuer des achats de produits ou services. L'utilisation d'Internet comme moyen efficace d'effectuer des transactions de détail est encore à un stade récent de développement, et la demande des consommateurs pour des produits et services introduits récemment sur Internet est encore incertaine.

1.5.6 Evolution rapide des technologies, évolution des standards de l'industrie

Si la société ne faisait pas évoluer à l'avenir son site en intégrant de nouvelles technologies, cela pourrait avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation de la Société. C'est pourquoi, afin de rester compétitive, la société doit continuer à renforcer la réactivité, la fonctionnalité et le contenu de son site.

1.5.7 Systèmes de sécurité

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de la société requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'information confidentielles. En dépit du déploiement par la société d'un certain nombre de mesures de sécurité réseau. Il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de la société pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services proposés aux clients de la société, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges potentiels pour la société.

1.5.8 Erreurs et malveillance

Le développement et la continuité des prestations opérées par la société reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants matériels et logiciels contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendies et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient survenir à l'infrastructure auFeminin.com et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de auFeminin.com consécutivement à une erreur humaine à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de auFeminin.com. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de la société.

1.5.9 Capacité à gérer la croissance

La croissance actuelle de la société place et continuera de placer les équipes de Direction de la société sous une forte pression. De plus, la croissance impose que la société puisse gérer de multiples relations d'affaires avec un nombre croissant de tierces parties pour mettre à la disposition des internautes ses services et produits. Il ne peut y avoir aucune garantie que l'équipe dirigeante de la société, ses collaborateurs, ses systèmes, ses procédures et ses contrôles seront adaptés aux services actuels et futurs de la société. En effet, la nécessité pour la société de gérer efficacement sa croissance, lui demandera de continuer à développer ses procédures financières, d'exploitation, et de contrôle, de remplacer ou de mettre à niveau ses systèmes d'information opérationnels et financiers, et de recruter, former, motiver, gérer et retenir ses collaborateurs-clés.

Toute incapacité de la Direction de la société à gérer efficacement la croissance d'un point de vue humain et technique pourrait avoir un effet négatif important sur le chiffre d'affaires de la société, ses résultats et sa situation financière.

1.5.10 Dispositions et incertitudes légales

Il n'y a actuellement que peu de lois et de réglementations édictées de façon spécifique pour les prestations de services fournies au travers de l'Internet. Toutefois, en fonction de l'augmentation de la popularité et de l'utilisation de l'Internet, il est possible qu'un certain nombre de lois et de réglementations propres à Internet soient adoptées par les pays européens et par l'Union Européenne, couvrant directement des sujets comme la vie privée, la liberté d'expression, les prix, les caractéristiques et la qualité des produits et services, les taxes, la publicité, les droits de propriété intellectuelle, le traitement de la sécurité de l'information, la convergence des services de télécommunication traditionnels avec l'Internet, la formation des contrats en ligne ainsi que la responsabilité des différents fournisseurs de services en ligne. L'adoption de telles lois ou réglementations pourrait ralentir la croissance de l'Internet et par conséquent diminuer la demande pour les opérations et les services de la société, ou augmenter les coûts de telle manière, que cela pourrait avoir un effet négatif important sur les résultats de la société et sa situation financière. De plus, du fait de son caractère international et immatériel, l'application à Internet, des lois existantes concernant notamment les questions liées à la propriété intellectuelle, les taxes, la diffamation, la morale et la protection de la vie privée est sujette à interprétation et les décisions rendues par les tribunaux se fondant sur ces lois sont imprévisibles.

1.5.11 Risques liés aux acquisitions potentielles

La volonté de la Société d'accélérer son développement en Europe fait naître un risque d'intégration sur les opérations de croissance externe qui pourraient y être menées.

1.5.12 Dépendance à l'égard du personnel clé

La Société est dépendante de ses équipes. Bien que le savoir-faire soit largement partagé, le départ de ses principaux dirigeants (Bertrand Stephann, Anne-Laure Vincent, et Christophe Decker) pourrait affecter significativement la société.

1.5.13 Autres risques particuliers notamment sociaux et environnementaux

La société n'a pas connaissance de risques sociaux non quantifiés dans les comptes. L'application des 35 heures est effective depuis le premier janvier 2002. L'activité de la société étant intellectuelle et informatique, elle n'engendre pas de risques environnementaux.

1.5.14 Assurances

Le Groupe a contracté des assurances couvrant notamment les risques de responsabilité civile et professionnelle qu'il considère comme étant adaptés à son activité.

La société a souscrit aux assurances suivantes :

RC exploitation (garantie de 6 M€ par sinistre, franchise de 750 euros),

RC dirigeants (garantie 750 K€, pas de franchise),

Multirisques informatiques (dans la limite de 300 K€ de dommages, franchise de 500 euros),

Multirisques bureaux (incendie, dégâts des eaux, etc, pas de franchise).

Les primes d'assurance correspondantes de l'exercice 2008 s'élèvent à 7 892 euros.

1.5.15 Risque de liquidité

La société n'a pas de risque de liquidité et elle possède une trésorerie suffisante pour couvrir ses échéances à court et moyen terme.

1.5.16 Risques sur actions

€	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	0	254 609
Hors Bilan	0	0
Position nette globale	0	254 609

1.5.17 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan à notre connaissance sont détaillés en note 7.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2008.

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	1 525	446	1 079	
Contrats de location longue durée	13	5	8	
TOTAL	1 538	451	1 087	0

Autres engagements donnés	Total	Montants des engagements par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Lignes de crédit	Néant			
Lettre de crédit	Néant			
Garanties	Néant			
Obligation de rachat	Néant			
Autres engagements	Néant			
TOTAL	0	0	0	0

1.5.18 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas, à notre connaissance, de procédures gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (autres que celles reprises dans les comptes consolidés), y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en

suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du groupe.

1.5.19 Risque lié à la crise économique actuelle

La crise économique et financière ayant débuté mi-2008 a un impact négatif sur les dépenses publicitaires des clients de la société. La prolongation de cette crise fait peser un risque significatif sur les recettes publicitaires de la société.

1.6. PERSPECTIVES

1.6.1. Stratégie de croissance

La stratégie de développement d'auFeminin.com s'organise autour de 4 axes essentiels :

- le développement des revenus de la publicité et de ses dérivés du site auFeminin.com en France et à l'international,
- le développement des revenus de la publicité et de ses dérivés de ses sites thématiques en France et à l'international,
- le développement des revenus issus de la licence de la technologie de gestion de publicité Smart Adserver,
- le développement des autres activités (services payants, contenus...), permettant de compléter la croissance de la société.

Les neuf premières années ont permis de réussir une première phase de développement :

- consolidation de l'audience et des revenus publicitaires en France grâce au succès du media auprès des grands annonceurs traditionnels,
- consolidation de l'audience et développement des revenus à l'international,
- développement progressif des ventes issues de la licence de la technologie de gestion de publicité smartadserver,

Pour la suite, le développement de la société devrait s'articuler autour des axes suivants :

- accélération de l'intégration d'internet dans les plans media féminins des annonceurs au même titre que les magazines féminins en France et à l'international, développement du marketing direct et des opérations sur-mesure ; développement du nombre d'éditeurs et de centrales d'achat licenciés SmartAdServer ;
- mise en œuvre de synergies avec l'actionnaire de référence Axel Springer pour accélérer le développement international.

La réussite d'auFeminin.com se fonde d'une part sur sa capacité à capter l'audience féminine générant ainsi un niveau élevé de revenus publicitaires et, d'autre part, pour une proportion moins importante, sur la vente de produits ou services payants aux internautes, offrant un relais de croissance à la société.

1.6.2. Evolution de l'offre

Offre aux internautes

AuFeminin.com entend continuer à faire évoluer fortement son offre tout en restant fidèle à son positionnement pratique et interactif.

Une partie importante des ressources de production est actuellement, et sera encore, consacrée au développement de contenus et de services innovants. Les trois axes principaux d'évolution de l'offre envisagés aujourd'hui sont :

- la mise en place régulière sur ses sites Internet de nouveaux services générateurs d'audience et de fidélité, en développant le divertissement et la communauté (rubriques animées par les internautes, rendez-vous hebdomadaires de formation à une activité, ...),
- le développement des contenus interactifs,
- le développement de services payants.

Offre aux annonceurs

Pour les annonceurs, auFeminin.com envisage de se renforcer selon deux axes majeurs :

- L'offre de nouveaux formats publicitaires permettant à chaque annonceur d'optimiser ses campagnes et de disposer d'un espace de créativité suffisant. Dès 2001, auFeminin.com a été l'acteur le plus innovant en termes d'offre publicitaire sur Internet au travers des nombreux nouveaux produits qualitatifs développés : Film, Active Spot, Quatrième de couverture, Double Page... Fin 2005, auFeminin.com a lancé de nouvelles innovations avec le Film Haute Définition et la Quatrième de Couverture Premium. En 2007, auFeminin continue à innover avec le lancement du format « French door ». En 2008, auFeminin lance le ciblage contextuel par mots-clés et le « corner e-shopping » destiné aux sites marchands.

- Les opérations de marketing à valeur ajoutée (incluses dans le chiffre d'affaires publicitaire) : opérations de marketing direct (recrutement de panel de consommateurs...), rubriques-conseils pour les marques...

1.6.3. Evolution de la technologie

auFeminin.com a l'intention de mettre à profit son savoir-faire en matière d'interactivité pour décliner son offre sur tout nouveau média pouvant intéresser son cœur de cible, à condition que ces médias offrent de réelles perspectives de revenus.

1.6.4. Croissance externe

Les fonds levés lors de l'introduction en bourse ont été calculés sans inclure d'opérations de croissance externe. L'arbitrage entre acquisitions et développement organique des activités d'auFeminin.com est évalué de la manière suivante :

- si elle permet une augmentation significative d'audience, ou de prendre rapidement une position significative sur un marché concurrentiel, une opération de croissance externe pourra être envisagée ;
- dans le cas contraire, la croissance interne sera privilégiée : en effet, auFeminin.com véhicule une image forte à travers la conception de ses sites et applique des processus internes très structurés. Les coûts de mise aux normes en termes de marketing et d'organisation interne d'une société acquise peuvent en effet s'avérer importants en regard des avantages attendus.

1.6.5. Résultats récents et perspectives pour l'année en cours

AuFeminin.com aborde l'année 2009 avec une équipe structurée pour mettre en œuvre le plan de développement, et un point mort qui reste bas pour faire face à une visibilité du marché réduite.

Les résultats des exercices 2007 et 2008 se présentent comme suit :

K€	2007	2008
Chiffre d'affaires	22 523	24 721
Charges marketing	-1 517	-1 872
Autres charges	-7 950	-13 342
Résultat opérationnel (1)	13 056	9 507

(1) - Comptes consolidés en normes IFRS

Malgré la baisse du résultat opérationnel, les résultats annuels restent bons. La profitabilité est due à la fois à la croissance de chiffre d'affaires et à une bonne efficacité opérationnelle.

La trésorerie à la clôture se situe à 15 821 K€.

auFeminin.com est le Féminin Haut de Gamme de référence sur Internet en Europe, qu'il s'agisse de la puissance et de la qualité de son audience, de son contexte éditorial qualitatif et innovant, ou de la richesse et de l'efficacité de son offre publicitaire.

Ces atouts ont attiré un nombre important d'annonceurs prestigieux : Le Groupe L'Oréal, Le Groupe Unilever, Groupe Gucci, Hermès, Cartier, Le Groupe Estée Lauder, Nestlé, Carrefour, Renault, Peugeot, France Télécom, ...

Perspectives 2009

Les perspectives sont bonnes pour l'année 2009. La société bénéficie d'une situation très saine : point mort bas, fort leadership en France, Espagne, Italie, en Allemagne et une forte position en Angleterre, portefeuille de clients traditionnels en croissance, audience solide en forte croissance, nombreuses innovations techniques. D'autre part, les investissements publicitaires sur Internet restent en croissance malgré un ralentissement du marché lié à l'environnement économique. Dans ce contexte, auFeminin.com se donne pour objectif une croissance de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Chiffre d'affaires Premier trimestre 2009 : + 20 %

Comptes consolidés non audités

	Janvier-Mars		
(en millier d'euros)	2008	2009	Evol.
Revenus Publicités et Autres services	4 989	5 948	19%
<i>Dont Publicité</i>	3 977	4 520	
<i>Dont Smartadserver</i>	956	1 260	
<i>Dont Autres services</i>	56	168	
Opérations d'échange	24	73	
Total chiffre d'affaires	5 013	6 020	20%
Résultat Opérationnel	1 901	1 421	-25%
IS et contributions	-735	-537	
Résultat Net	1 359	947	-30%

Chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre en hausse de 20%

Au 31 mars 2009, le chiffre d'affaires du groupe auFeminin.com s'élève à 6,02 millions d'Euros en croissance de 20% par rapport à 2008, marquant ainsi une inflexion de tendance par rapport au quatrième trimestre 2008*. A périmètre comparable (hors Onmeda), le chiffre d'affaires progresse de 11%.

Malgré des conditions de marché globalement dégradées, les ventes publicitaires affichent une hausse de plus de 13 % principalement soutenue par les revenus publicitaires à l'international en hausse de 120 %.

La part de l'international atteint désormais 38,6% du chiffre d'affaires contre 18,1 % au premier trimestre 2008.

Les ventes de logiciels Smartadserver sont en progression de près de 32 % avec un très fort développement à l'export.

Le niveau de rentabilité opérationnelle reste élevé à 23,8 %. Toutefois la rentabilité a été impactée par la hausse des charges (+45%) correspondant à la stratégie d'investissements à l'international et dans les contenus.

*Rappel croissance T4 08/07 : + 1 %

Une audience renforcée tant en France qu'en Europe

auFeminin.com confirme sa position de 1^{er} portail féminin en Europe avec une audience de 18,4 millions de visiteurs uniques à fin mars 2009⁽¹⁾ contre 16,1 millions de visiteurs uniques en décembre 2008. En France, l'audience s'élève à 9,8 millions de visiteurs uniques⁽²⁾, stable par rapport à décembre 2008⁽³⁾.

Perspectives

Dans un environnement publicitaire qui reste contrarié, aufeminin.com s'appuie sur la puissance de sa marque, la force de son audience et sa capacité à mener des campagnes publicitaires paneuropéennes sur la cible féminine.

Le développement du groupe s'appuie sur l'enrichissement permanent de l'offre en termes de contenus, le développement d'auFeminin Network et l'accent porté sur l'international.

Fort de ces atouts, auFeminin.com maintient son objectif d'augmentation du résultat opérationnel sur l'ensemble de l'exercice.

A propos d'auFeminin.com

Détenu à 82% par le groupe Axel Springer, le groupe auFeminin.com est le n° 1 de l'audience féminine en Europe, et est présent en France, Allemagne, Royaume-Uni, Belgique, Espagne, Italie, Suisse, Canada, Maroc.

Le groupe exploite le premier réseau féminin en Europe « auFeminin Network » qui comprend :

- auFeminin Brand : le portail féminin leader en Europe avec 18,4 millions de visiteurs uniques⁽¹⁾, et 617 millions de pages vues⁽⁴⁾ ;

- auFeminin Partners : 1er réseau de blogs et sites féminins en Europe avec 2,4 millions de visiteurs uniques et 109 millions de pages vues⁽⁴⁾.

Le groupe développe et commercialise également Smart Adserver, le 1er serveur de publicité indépendant en Europe.

Le groupe a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 24,7 M€ et un résultat opérationnel de 9,5 M€.

auFeminin.com est cotée au compartiment C de NYSE-Euronext Paris (ISIN : FR0004042083, MNEMO : FEM).

⁽¹⁾ source : Comscore Mars 2009

⁽²⁾ source : Nielsen NetRatings Mars 2009

⁽³⁾ source : Nielsen NetRatings Décembre 2008

⁽⁴⁾ source : SmartAdserver Mars 2009

II – PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE - RESULTATS

RAPPORT DE GESTION

- Activité du groupe auFeminin.com.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, auFeminin.com a renforcé sa place de premier éditeur de magazines féminins interactifs en Europe, avec une audience qui a continué à progresser, pour atteindre 16,1 millions de visiteurs uniques mensuels en décembre 2008 (source : Comscore). Les revenus du groupe ont augmenté de 10%, grâce au développement des recettes publicitaires internationales (+74%) et de l'activité logicielle Smart Adserver (+43%). En France, l'activité publicitaire a reculé de 11%, en raison du contexte économique difficile, en particulier en fin d'année, et du réveil de la concurrence. Pour renforcer son leadership, auFeminin.com a développé ses structures, enrichi ses contenus, et lancé de nombreux projets innovants.

Les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

Au 1^{er} semestre 2008 :

- ouverture des filiales goFeminin.de GmbH et soFeminine.co.uk Ltd ;
- lancement de Joyce.fr, magazine en ligne dédié au luxe ;
- développement de la nouvelle version de SantéAZ.fr, site consacré à l'univers de la santé ;
- lancement du site mobile auFeminin.com sur Vodafone Live (portail mobile de SFR) ;
- initiation du développement international de SmartAdserver.

Au 2^{ème} semestre 2008 :

- lancement des nouvelles versions des sites auFeminin.com et goFeminin.de. Ces nouvelles versions proposent aux utilisatrices une maquette modernisée et plus structurée pour une meilleure lisibilité. En outre, une association plus étroite entre les contenus éditoriaux et les services communautaires renforce la valeur ajoutée des visites ;
- le groupe a acquis et intégré avec succès le site leader en Allemagne sur la santé Onmeda.de. Les synergies commerciales et technologiques ont rapidement été mises en place et ont contribué aux bons résultats du groupe à l'international ;
- lancement de auFeminin Network avec la prise en régie des sites Madmoizelle.fr, Badiliz.fr, Bebevallee.fr et Equideow.fr ;
- lancement de Marmiton.it en Italie et Marmiton.es en Espagne ;
- lancement de nouvelles offres publicitaires, notamment le ciblage contextuel par mots-clés qui permet d'afficher une publicité en fonction du contenu éditorial de la page. Ces nouvelles offres permettent de mieux répondre à la demande d'efficacité des campagnes publicitaires exprimée par les annonceurs, et d'optimiser le potentiel de monétisation des sites du groupe ;
- lancement d'une nouvelle version de SmartAdserver, incluant deux langues supplémentaires (allemand et espagnol, en plus du français et de l'anglais).

De plus, auFeminin.com a mis en œuvre des synergies avec son actionnaire de référence, le groupe Axel Springer. En particulier :

- en Allemagne : nomination de la responsable des sites féminins du groupe Axel Springer comme co-gérante de la filiale goFeminin.de GmbH, mise en place d'échanges de contenus et de liens entre goFeminin.de et les sites d'Axel Springer, et commercialisation de goFeminin.de par la régie publicitaire d'Axel Springer ;
- partage de locaux en Allemagne et en Grande-Bretagne ;

- intégration de SmartAdserver sur de nombreux sites du groupe Axel Springer.

Les règles et méthodes comptables des comptes arrêtés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et conformes au plan comptable français.

- Présentation des comptes consolidés en normes IFRS.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2008 d'auFeminin.com et de ses filiales sont établis conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation IFRS adoptés par l'Union européenne.

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Tous les chiffres indiqués sont conformes aux normes IFRS.

Le Groupe auFeminin.com a vu son chiffre d'affaires progresser entre l'exercice 2007 et l'exercice 2008 (22 523 K€ au 31 décembre 2007 et 24 721 K€ au 31 décembre 2008).

L'activité publicitaire a légèrement progressé (+2,7 %) entre l'exercice 2007 et 2008 (18 869 K€ au 31 décembre 2007 et 19 377 K€ au 31 décembre 2008). Les autres services, qui comprennent notamment les ventes de licence du logiciel Smart AdServer sont en forte hausse (+ 51 %) entre 2007 et 2008 (3 269 K€ au 31 décembre 2007 et 4 939 K€ au 31 décembre 2008).

Les charges de personnel ont augmenté significativement (+74%) entre l'exercice 2007 et 2008 (4 886 K€ au 31 décembre 2007 et 8 486 K€ au 31 décembre 2008) pour renforcer la structure et soutenir le développement international de la société. En outre, la mise en place de la participation des salariés au résultat de l'entreprise est incluse dans les charges de personnel 2008 pour un montant de 598 K€ (0 en 2007).

L'augmentation (+47%) des autres achats et charges externes (3 254 K€ au 31 décembre 2007 et 4 773 K€ au 31 décembre 2008) est principalement liée à l'augmentation des frais généraux et techniques.

L'augmentation du chiffre d'affaires associée à une gestion maîtrisée des coûts a permis de maintenir un bon niveau de bénéfice opérationnel tout en assurant la qualité des sites et le déploiement à l'international.

Le résultat opérationnel est en baisse (- 27.19 %), passant d'un bénéfice de 13 056 K€ en 2007 à un bénéfice de 9 507 K€ en 2008.

Le résultat net s'élève au 31 décembre 2008 à 6 442 K€ contre 8 790 K€ au 31 décembre 2007, soit une baisse de 26.72 %.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie est de 15 821 K€ pour 20 684 K€ au 31.12.2007, soit une baisse de 4 862 K€. Cette variation négative s'explique notamment par la diminution des dettes fiscales (- 4 776 K€) et l'augmentation des autres créances d'exploitation (- 1 408 K€), qui compensent la marge brute d'autofinancement (+ 7 293 K€). En conséquence, le flux de trésorerie générée par l'activité s'élève à + 733 K€. La baisse de la trésorerie s'explique aussi par l'importance des flux de trésorerie liés aux investissements (- 6 220 K€). Les produits financiers (+ 613 K€) et la levée de BSCPE par les salariés de la société (+ 12 K€) contribuent positivement à la trésorerie.

- Endettement.

Le groupe n'a aucun endettement au 31/12/2008.

- Principaux risques et incertitudes.

Les principaux risques et incertitudes concernant l'activité du groupe sont présentés dans le document de référence. Ils comprennent notamment :

- la dégradation de l'environnement économique ;
- le développement de la concurrence ;

- la protection des technologies.

En outre, les risques financiers sont les suivants :

- volatilité possible du cours des actions : auFeminin.com faisant partie des sociétés cotées sur un marché de valeurs de croissance, le cours de ses actions est susceptible d'être très volatil et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières. Le développement de l'activité de la Société et l'annonce régulière de nouveaux contrats devraient toutefois permettre de pallier ce risque ;
- les risques de change : l'activité de la société étant principalement située dans la zone euro, les risques dits « de change » ne nécessitent pas de couverture.
- Les risques de taux : non significatif étant donné l'absence d'endettement du Groupe.

- Evolution prévisible.

Le groupe auFeminin.com se donne comme objectif une croissance de son chiffre d'affaires et de son résultat sur l'exercice 2009.

- Résultats de la société mère.

Le chiffre d'affaires de la société mère s'élève à 16 434 k€ (contre 17 340 k€ en 2007), son résultat d'exploitation est de + 7 359 k€ (contre 10 778 k€ en 2007) et son résultat net est de + 4 970 k€ (contre 10 899 k€ en 2007).

- Affectation du résultat social de l'exercice 2008

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice soit 4.970.217,69 euros comme suit :

d'affecter 2.177,80 € à la réserve légale.

d'affecter le solde, soit 4.968.039,89 € au compte « report à nouveau ».

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

- Sociétés contrôlées :

Enfemenino.com : 99,98 %
Alfemminile.com : 100 %
Aufeminin.com Productions : 100 %
SmartAdServer : 100 %
Marmiton : 100 %
GoFeminin.de : 100 %
SoFeminine.co.uk Ltd 100 %
SmartAdServer Ltd 100 %

- Résultats des filiales.

Enfemenino.com : Chiffre d'affaires : 0 k€ ; résultat net : - 1 k€
Alfemminile.com : Chiffre d'affaires : 0 k€ ; résultat net : - 6 k€
Aufeminin.com Productions : Chiffre d'affaires : 608 k€ ; résultat net : + 21 k€
SmartAdServer : Chiffre d'affaires : 4 364 k€ ; résultat net : + 1 303 k€
Marmiton : Chiffre d'affaires : 2 177 k€ ; résultat net : + 524 k€
GoFeminin.de : Chiffre d'affaires : 1 506 k€ ; résultat net : + 185 k€
SoFeminine.co.uk : Chiffre d'affaires : 255 k€ ; résultat net : + 112 k€
SmartAdServer Ltd : Chiffre d'affaires : 0 k€ ; résultat net : - 88 k€

- Marché du titre.

L'action auFeminin.com a évolué entre un plus haut de 29,69 € (le 02/01/08) et un plus bas de 9,20 € (le 10/10/08) . Le volume de titres échangés a évolué entre un plus haut de 263 824 titres échangés (le 09/05/08) et un plus bas de 30 titres échangés (le 15/08/08).

Mois	Nombre de séances	Cours coté (en euros)		Volume des transactions	
		+ haut	+ bas	Total	Moyen (quotidien)
janv-08	22	29,69	20,00	150 588	6 845
févr-08	21	25,20	22,00	86 935	4 140
mars-08	19	24,51	19,23	76 443	4 023
avr-08	22	23,14	12,85	635 607	28 891
mai-08	21	16,24	14,02	563 237	26 821
juin-08	21	15,00	12,50	200 671	9 556
juil-08	23	13,35	12,36	276 266	12 012
août-08	21	13,25	12,75	35 973	1 713
sept-08	22	13,90	10,53	323 362	14 698
oct-08	23	10,84	9,20	132 246	5 750
nov-08	19	11,30	10,45	69 481	3 657
déc-08	20	11,65	9,33	32 166	1 608

Source : Euronext

-Rémunération des dirigeants

Au cours de l'exercice 2008, les rémunérations brutes totales et les avantages en nature versés au Président du Conseil d'Administration et Directeur général sont, pour la partie fixe de 150 milliers d'euros et de 0 euro pour la part variable, et de 0 euro de la part des sociétés contrôlées par auFeminin.com ou de la part de la société la contrôlant. En outre, le Président du Conseil d'Administration et Directeur général bénéficie de la mutuelle et prévoyance obligatoire de la part d'auFeminin.com ainsi que d'une voiture de fonction.

Les rémunérations totales et avantages de toute nature versés, par auFeminin.com, les sociétés qu'elle contrôle et la société la contrôlant à tous les autres Administrateurs sont de 0 euro.

Il n'existe aucun engagement de quelque nature que ce soit pris par la société au bénéfice des ses mandataires sociaux sous réserve de ce qui est décrit dans la présente section concernant le Président Directeur Général.

Au 31 décembre 2008, le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général et les Administrateurs ne détiennent pas de BSPCE, d'options de souscription d'action, ni d'actions gratuites.

En 2008, le seul mandataire social dirigeant que comptait la Société n'a pas été bénéficiaire d'options mais s'est vu attribuer 60.000 actions gratuites, qui ne donneront toutefois jamais lieu à une attribution définitive, la condition de performance dont elles étaient affectées, tenant au résultat opérationnel 2008, n'ayant pas été atteinte.

Le Conseil d'administration a reconduit la clause de non-concurrence du Président Directeur Général d'une durée d'un an à compter de la cessation de son mandat social de Directeur général. En contrepartie de cette obligation et pendant sa durée, il est prévu le versement mensuel d'une indemnité égale à 70% de la rémunération de base mensuelle et 1/12ème du total de la rémunération variable versée au cours des douze derniers mois précédant la fin du mandat.

Le Président du Conseil d'Administration et Directeur Général bénéficie d'une indemnité versée en cas de révocation de son mandat selon les dispositions suivantes :

Le montant de l'indemnité est égal à quatre mois de rémunération (part fixe et part variable) majoré d'une somme égale à un mois de rémunération par année écoulée d'exercice du mandat social à compter du 15 décembre 2007.

La base de référence de cette indemnité est la rémunération des douze derniers mois précédant la révocation. Dans l'hypothèse où le Président Directeur Général a droit au versement de l'indemnité de départ et de ses indemnités de non-concurrence, le montant de l'indemnité de départ sera réduit de telle sorte que le montant total des indemnités cumulées versées au Président Directeur Général n'excède pas deux ans de rémunération.

Cette indemnité ne sera due qu'en cas de départ contraint lié à changement de contrôle ou de stratégie et ne sera pas due si le Président Directeur Général quitte l'entreprise à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions,

change de fonctions à l'intérieur du groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. Le versement de cette indemnité est soumis à la condition de performance suivante : le résultat opérationnel (EBIT) au titre de l'exercice précédent la révocation devra être au moins égal à 10 millions d'euros (après impact de la participation de salariés mais avant prise en compte des charges constatées dans le cadre de l'application des normes IFRS 2 n'ayant pas d'impact « cash »).

- Informations relatives aux conséquences sociales de l'activité :

1° Effectifs :

L'effectif total du groupe au 31 décembre 2008 est de 111. Aucune difficulté particulière de recrutement n'a été constatée. Les embauches ont été effectuées pour renforcer les équipes, notamment en vue de l'internationalisation de l'activité.

2° Organisation du temps de travail :

La durée de travail pour les salariés à temps plein est de 35 heures par semaine.

3° Les rémunérations :

(i) les charges de personnel 2008 sont de 7 888 contre 4 886 k€ en 2007.

(ii) la participation 2008 est de 598 k€ contre 0 euros en 2007.

Les dispositions du code du travail relatives à l'intéressement, la participation et les plans d'épargne salariale, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sont respectées par la Société.

4° Les relations professionnelles et le bilan des accords collectifs

Le groupe dispose pour les sociétés établies en France d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) depuis le 17 octobre 2008.

5° Les conditions d'hygiène et de sécurité ;

Le groupe dispose pour les sociétés établies en France d'un Comité d'Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) depuis le 29 janvier 2009.

6° La formation ;

Le groupe a respecté ses obligations légales en matière de formation des salariés.

- Evénements postérieurs à la date de clôture de l'exercice :

Néant

- **Dépenses de recherche et développement :** Les frais de création et de développement du site internet ne sont pas portés à l'actif, mais directement pris en charge au cours de l'exercice de l'engagement de la dépense. Ceux-ci sont estimés à 1 164 K€ au cours de l'exercice 2008.

- **Actions propres :** Le nombre de titres acquis au cours de l'exercice 2008 s'élève à 0 et le nombre de titres cédés est de 0. Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions propres est de 84.768 (valeur nominale : 0,20 euro par action) pour une valeur d'achat de 255 K€ dans les comptes sociaux en titres immobilisés. Ces actions propres sont imputées sur les capitaux propres dans les comptes consolidés (confère annexes).

La société n'a pas d'autorisation de rachat d'actions en cours de validité.

- Autres mandats exercés par les membres du conseil d'administration :

Bertrand Stephann :

- gérant de la sarl aufeminin.com Productions,
- Président de la SAS SmartAdServer,
- Geschäftsführer (co-gérant) de goFeminin.de GmbH,
- Director de Sofeminine.co.uk Ltd.
- Président de la SAS Marmiton

Imdat Solak :

- Directeur Exécutif of Anima Publishers s.r.o. (Czech Republic)

- Membre du conseil d'administration d'Amiado Group AG (Switzerland)

Andreas Wiele :

- Bild.T-Online Verwaltungs AG (membre du conseil de surveillance) jusqu'au 22 janvier 2008.
- Zanox.de AG (président du conseil de surveillance)
- B.Z. Ullstein GmbH (membre du conseil consultatif)
- Jahr Top Special Verlag GmbH (membre du conseil consultatif)
- Axel Springer TV Digital GmbH (membre du conseil de surveillance) jusqu'à septembre 2008
- AS Praha a.s., Czech Republic (membre du conseil de surveillance) jusqu'à août 2008.
- Axel Springer Schweiz AG (Membre du conseil d'administration) jusqu'à juin 2008

Dr. Mathias Döpfner :

- Time Warner Inc. (conseil d'administration)
- ProSiebenSat.1 Media AG (conseil de surveillance) jusqu'au 15 janvier 2008
- RHJ International SA, Brüssel (conseil de surveillance)
- Axel Springer Schweiz AG (conseil d'administration)
- dpa Deutsche Presse Agentur GmbH (conseil de surveillance)
- Leipziger Verlags- und Druckereigesellschaft mbH & Co. KG (Beirat)
- Axel Springer Digital TV GmbH (conseil de surveillance) jusqu'à septembre 2008
- B.Z. Ullstein GmbH (Beirat)

Dr. Julian Deutz :

- Axel Springer Budapest GmbH
- Axel Springer Ungarn GmbH
- Axel Springer Schweiz AG
- Axel Springer Polska Sp.zo.o
- Gesellschaft Jüdisches Museum Berlin für Development, Marketing und Service mbH

-Divers

Conformément aux dispositions de l'art. 223-IV à V du CGI, nous vous informons qu'il y a eu pour 1 143 euros de dépenses somptuaires non déductibles fiscalement, correspondant aux loyers non déductibles sur les véhicules de tourisme, et pas de frais généraux à signaler au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'art. 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la création de la société.

- Participation des salariés au capital à la clôture de l'exercice : Néant

- Principaux actionnaires.

	Au 31.12.2008			
	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote
Pour les actions au nominatif				
AS Online Beteiligungs GMBH	6 105 199	68,11%	6 105 199	68,53%
Autres actions au Nominatif	84 113	0,94%	114 268	1,28%
Auto-détention	84 767	0,95%		
Pour les actions au porteur (*)				
AS Online Beteiligungs GMBH	1 280 268	14,28%	1 280 268	14,37%
Amiral Gestion	192 292	2,15%	192 292	2,16%
Public	1 216 592	13,57%	1 216 592	13,66%
TOTAL	8 963 231	100,00%	8 908 619	100,00%

(*) Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiqués à la société

Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 4 ans bénéficient d'un droit de vote double, conformément à l'article 2.5.2 des statuts.

Franchissements de seuils légaux :

1) FMR LLC a déclaré avoir franchi en baisse, le seuil de 5% du capital de la société AUFEMININ.COM et ne plus détenir aucune action AUFEMININ.COM.

FIL a déclaré avoir franchi en baisse, le seuil de 5% du capital de la société AUFEMININ.COM et détenir 380 123 actions AUFEMININ.COM représentant autant de droits de vote, soit 4,24% du capital et 4,23% des droits de vote de cette société (7).

Il est rappelé que sur une base agrégée, les sociétés FMR LLC et FIL avaient déclaré détenir, au 15 mars 2007, 6,95% du capital et 4,70% des droits de vote de la société AUFEMININ.COM (cf. D&I 207C0565 du 27 mars 2007).

2) Par courrier du 15 mai 2008, la société Amiral Gestion (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2008, par suite d'une cession d'actions AUFEMININ.COM sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société AUFEMININ.COM et détenir, pour le compte desdits fonds, 192 292 actions AUFEMININ.COM représentant autant de droits de vote, soit 2,15% du capital et 2,14% des droits de vote de cette société.

Source : AMF

	Au 31.12.2007			
	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote
Pour les actions au nominatif				
AS Online Beteiligungs GMBH	6 105 202	68,14%	6 105 202	68,56%
Autres actions au Nominatif	149 949	1,67%	179 968	2,02%
Auto-détention	84 768	0,95%		
Pour les actions au porteur (*)				
Fidelity International Limited	717 564	8,01%	717 564	8,06%
OppenheimerFunds	600 000	6,70%	600 000	6,74%
Société Financière de l'Echiquier	567 482	6,33%	567 482	6,37%
Public	734 476	8,20%	734 476	8,25%
TOTAL	8 959 441	100,00%	8 904 692	100,00%

(*) Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiqués à la société

—BSPCE, stock options et actions gratuites.

Des BSPCE, des stock options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Les BSPCE, stock options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2008 permettaient de souscrire ou d'acquérir 250 964 actions, soit une dilution maximale de 2,73 % du capital.

a) BSPCE

Date de l'assemblée générale	Plan n°1 31.03.00	Plan n°2 12.05.00	Plan n°3 26.06.00	Plan n°4 17.05.01	Plan n°5 25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0
	Plan n°6		Plan n°7		Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003		29/06/2004		27/05/2005
Quantité autorisée	400 000 250 000 (b)		500 000		500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	650 000		500 000		500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500		08/12/2004 9000		06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500		9 000		20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission		28.06.09		26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003		7,06 euros le 08/12/2004		18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004				
BSPCE à l'ouverture	10 854		1 000		20 000
BSPCE levés	2 790		1 000		0
BSPCE annulés	100		0		0
BSPCE attribués restant à exercer	7 964		0		20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les plans présentés ci-dessus.

Au 31 décembre 2008, les dirigeants du Groupe ne disposent pas de BSPCE attribués non exercés.

b) Options de souscription

Date de l'assemblée générale	Plan n°1 31.03.00	Plan n°2 17.05.01	Plan n°3 25.04.2002	Plan n°4 22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'attribution	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après attribution	10 ans après attribution	10 ans après attribution	8 ans après attribution
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	74 000
options émises en 2008				99 000
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

c) Actions gratuites

Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être attribuées	150 000
Date d'attribution	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'acquisition définitive des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
actions à l'ouverture	37 000
actions attribuées en 2008	113 000
attributions levées	0
attributions annulées	100 000
attributions restantes à exercer	50 000

- Négociabilité des actions

Les actions sont librement négociables sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

Délégations en cours de validité accordées par l'AGE au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital.

Capital autorisé non émis: délégations en cours de validité et utilisations de ces délégations

	Montant nominal maximal des augmentations de capital	Validité de l'autorisation	Assemblée générale	N° de résolution	Utilisation de la délégation
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses avec maintien du droit préférentiel de souscription	600 000 €	26 mois	26-juin-08	8	
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières diverses avec suppression du droit préférentiel de souscription	600 000 €	26 mois	26-juin-08	9	
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature	(1)	26 mois	26-juin-08	10	
Attribution gratuite d'actions ordinaires existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	(2)	38 mois	22-juin-06	19, 20, 21 et 22	CA du 04/07/2006: attribution de 10 000 actions gratuites
					CA du 18/01/2007: attribution de 12 000 et 5 000 actions gratuites.
					CA du 03/05/2007: attribution 5 000 actions gratuites.
					CA du 24/09/2007: attribution 5 000 actions gratuites.
					CA du 21/02/2008: attribution 60 000 actions gratuites.
					CA du 28/04/2008: attribution 53 000 actions gratuites.
Attribution gratuite d'actions ordinaires à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux	(4)	38 mois	26-juin-08	11, 12 et 13	
Attribution d'options de souscription d'actions	(3)	38 mois	22-juin-06	23 et 24	CA du 04/07/2006: attribution de 64 000 options de souscription d'actions
					CA du 20/12/2006 : attribution de 10 000 options de souscription d'actions
					CA du 28/04/2008 : attribution de 99 000 options de souscription d'actions
Augmentation de capital au profit des salariés adhérents à un Plan d'Epargne Entreprise	53 126 euros	26 mois	26-juin-08	14	

(1) Dans la limite de 10% du capital social

(2) Nombre maximum de 150 000 actions ordinaires de la société d'une valeur nominale de 0,2 €-
Ce nombre d'actions s'imputera sur les 500 000 actions prévues à la 24ème résolution.

(3) Pour un nombre d'actions maximum de 500 000 actions de valeur nominale 0,2€, dans la limite du tiers du capital social.

(i) Utilisation des instruments financiers :

La société n'utilise pas d'instruments financiers risqués. Sa trésorerie est placée en SICAV de trésorerie, bons monétaires et comptes à terme.

(ii) Informations relatives aux filiales et participations

- prises de participation et prises de contrôle (dans une société ayant son siège social en France et représentant plus du 1/20^e, du 1/10^e, du 1/5^e, du tiers ou de la moitié du capital social de ladite société) : néant

-suppression des participations croisées : néant

(iii) Etat récapitulatif des opérations réalisées au cours de l'exercice 2008 sur les titres de la société par les mandataires sociaux : néant

(iv) Ajustements éventuels des options et BSPCE: néant

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (K€)

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2008 12 mois	31/12/2007 12 mois	31/12/2006 12 mois	31/12/2005 12 mois	31/12/2004 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	1 793	1 792	1 771	1 735	1 726
Nombre d'actions	8 963 231	8 959 441	8 854 341	8 672 895	8 628 115
- ordinaires	8 963 231	8 959 441	8 854 341	8 672 895	8 628 115
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTATS					
Chiffre d'affaires H.T.	16 434	17 340	11 368	8 684	6 206
Résultat avant impôts, participat°, dot. amorts et prov°	7 519	16 408	6 195	5 789	1 866
Impôts sur les bénéfices	-2 704	-5 868	-626	0	-4
Participations des salariés	-394	0	0	0	0
Dot. amortissements et provisions	549	359	-106	-513	4
Résultat net	4 970	10 899	5 463	5 276	1 866
Résultat distribué	0	0	0	0	0
RESULTAT par ACTION					
Résultat après impôts, participat°, avant dot. amt et prov°	0,54	1,18	0,63	0,67	0,22
Résultat après impôts, participat°, après dot. amt et prov°	0,55	1,22	0,62	0,61	0,22
Dividende attribué	0	0	0	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	54	46	35	27	23
Masse salariale	-2 955	-2 197	-1 560	-1 146	-989
Sommes versées en avantages sociaux (Oeuvres sociales...)	-1 429	-1 043	-725	-525	-451

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET

LE CONTROLE INTERNE

PRESENTE PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DU 27 AVRIL 2009

Ce rapport a été établi par le Président du Conseil d'administration et approuvé par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Il a pour objectif de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société, des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du directeur général, ainsi que des principes et règles arrêtées par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux. Il vous est présenté en complément du rapport de gestion contenu dans le document de référence pour 2008 dans lequel figurent notamment les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

En matière de gouvernement d'entreprise, la Société suit les recommandations du « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » de l'AFEP-MEDEF de décembre 2008 (ci-après le « Code »), disponible sur le site Internet du MEDEF (www.medef.fr), étant précisé toutefois que la Société considère que certaines dispositions du Code ne sont pas adaptées pour elle, étant donnée d'une part que la Société est contrôlée à 80% par une autre société et d'autre part la taille de la Société. Les dispositions du Code que la Société n'applique pas font l'objet d'une mention spécifique dans le présent rapport.

Pour l'élaboration, la mise en œuvre et la description de son système de contrôle interne et de gestion des risques, la Société s'est inspiré du cadre de référence proposé par l'Autorité des marchés financiers pour les valeurs petites et moyennes.

1. Gouvernement d'entreprise

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède également aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration se compose actuellement de cinq membres qui ont tous été nommés pour une durée de six années lors de l'assemblée générale du 6 mars 2009 : Messieurs Bertrand Stephann, Mathias Döpfner, Andreas Wiele, Imdat Solak et Julian Deutz. Au 31 décembre 2008, le Conseil comprenait quatre membres (tous renouvelés le 6 mars 2009, un nouveau membre, Monsieur Deutz, ayant été ajouté pour porter le nombre d'administrateur à cinq). Des informations complémentaires sur les administrateurs, notamment les fonctions et mandats qu'ils exercent, figurent dans le document de référence à la section III.

Aucun des membres du Conseil d'administration n'est indépendant au sens des critères précisés par le Code. Le Code recommande que dans les sociétés contrôlées le tiers des membres du Conseil soit indépendant. Le Conseil avait jusqu'ici estimé que la présence d'administrateurs indépendants n'était pas nécessaire pour assurer la qualité des délibérations. Toutefois, le Conseil réexaminera sa composition en 2009, la nomination d'au moins un administrateur indépendant au sens des critères du Code et disposant de compétences particulières en matière financière et comptable étant nécessaire pour satisfaire aux nouvelles obligations légales concernant le comité d'audit qui entreront en vigueur en 2009.

Le mandat des administrateurs est d'une durée de 6 ans, conformément aux statuts de la Société. Les mandats de tous les administrateurs sont renouvelables la même année, en 2015. Le Code recommande à la fois un échelonnement des mandats et une durée maximale de mandat de 4 ans, et ces recommandations n'ayant pas vocation à affecter les mandats en cours, le Conseil d'administration a décidé de ne pas modifier pour le moment ces deux points et de les réexaminer à l'occasion du prochain renouvellement de mandat.

Le Conseil d'administration n'a pas constitué de comités spécialisés en son sein, contrairement à ce que recommande le Code car jusqu'à présent le Conseil a considéré qu'il était à même de remplir ses missions sans le soutien de comités. Toutefois, le Conseil a l'intention de créer un comité d'audit dans le courant de l'année 2009, chargé notamment du suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Le Conseil d'administration est informé mensuelle de l'évolution de l'activité de la Société via un « reporting mensuel » transmis par le Président par courrier électronique. Ce reporting porte d'une part sur l'évolution des audience de sites du groupe et d'autre part sur le compte de résultats par société et consolidé ainsi que la trésorerie du groupe.

Préalablement à chacune de ses réunions, le Conseil d'administration reçoit un ordre du jour détaillé par courrier électronique environ une semaine avant la séance. Les points à aborder font l'objet d'une préparation en amont, les documents nécessaires à cette préparation étant transmis par le Président. Le Président prépare pour chaque séance du Conseil d'Administration une présentation détaillée qui est transmise à chaque membre par courrier électronique après la séance.

Le Conseil d'administration se réunit plusieurs fois par an, en fonction des besoins, avec un minimum de deux réunions pour l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels.

Lors de l'exercice 2008, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois, avec un taux de présence des administrateurs de 80%.

Lors de l'exercice 2008, en sus des points relevant de sa compétence ordinaire (notamment approbation des comptes, établissement du rapport de gestion annuel, convocation de l'assemblée générale des actions), le Conseil d'administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Revue de l'activité
- Discussion et approbation des différents projets d'acquisition de sociétés
- Rémunération du Président
- Attribution d'options et actions gratuites aux dirigeants et salariés.

Le Conseil n'a pas débattu de son fonctionnement en 2008 ni procédé à une évaluation formelle. Le Conseil n'envisage pas pour le moment de procéder à une telle évaluation, le fonctionnement étant considéré comme satisfaisant par ses membres. Le Conseil réexaminera toutefois ce point au cours de l'année 2009.

Le Conseil d'administration ne disposait pas d'un règlement intérieur en 2008. Le Conseil du 6 mars 2009 a adopté un règlement intérieur qui a pour seul objet de permettre au conseil de se réunir par voie de visio-conférence ou autres moyens de télécommunication. L'adoption éventuelle d'un règlement intérieur plus détaillé sera le cas échéant débattu par le Conseil en 2009, si cela lui paraît utile de formaliser des règles supplémentaires dont le besoin jusqu'ici ne s'est pas fait sentir.

Direction Générale

La direction générale de la société est actuellement assurée par un Président Directeur Général, Monsieur Bertrand Stephann, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la société.

Le Conseil d'administration peut nommer, sur proposition du Directeur Général, un nombre maximum de cinq directeurs généraux délégués, administrateurs ou non, chargés d'assister le Directeur Général. Ces directeurs généraux délégués sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du Directeur Général.

Il n'y avait pas de directeurs généraux délégués en 2008 mais lors de sa réunion du 6 mars 2009, le Conseil, qui a renouvelé le Président Directeur Général dans ses fonctions à la suite du renouvellement de son mandat d'administrateur par l'assemblée générale du même jour, a nommé deux directeurs généraux délégués, Madame Anne-Laure Vincent et Monsieur Christophe Decker, qui continueront à exercer leurs fonctions techniques salariées au sein de la Société en plus de ce mandat.

Les limitations des pouvoirs du Directeur Général et des directeurs généraux délégués décidés par le Conseil d'administration sont les suivants :

- le Président Directeur général doit soumettre à l'approbation préalable du Conseil d'administration toute opération d'un montant supérieur à 100.000 (cent mille) euros et non prévue au budget annuel voté par le Conseil d'administration ;
- chaque Directeur Général Délégué ne peut engager la Société que conjointement avec le Président Directeur Général ou avec l'autre Directeur Général Délégué pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 (trente mille) euros ;
- chaque Directeur Général Délégué ne peut engager la Société que conjointement avec le Président Directeur Général pour tout montant supérieur à 30.000 (trente mille) euros.

Principes et règles arrêtées pour les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et règles de détermination des rémunérations et avantages accordées aux mandataires sociaux sont les suivants :

La rémunération annuelle du Président Directeur Général se compose de deux parties – une partie fixe et une partie variable. La part variable de cette rémunération peut représenter une part significative de la rémunération totale si les objectifs annuellement fixés sont atteints, voire dépassés. Les objectifs sont revus par le Conseil d'administration tous les ans pour être alignés sur les orientations stratégiques de la Société et incluent également des objectifs spécifiques.

Pour le Président Directeur Général, le variable peut représenter jusqu'à 33% du fixe en fonction de l'atteinte de ses objectifs. Il est assis sur l'atteinte d'objectifs de résultat opérationnel. Le Conseil évalue la mise en œuvre effective des objectifs au début de l'exercice suivant celui auquel ils se rapportaient. En mars 2009, le Conseil a décidé, au vu de la réalisation des objectifs déterminés, de verser au Président Directeur Général 0% de la part variable de la rémunération au titre de sa rémunération due au titre de l'exercice 2008.

S'agissant des directeurs Généraux Délégués, leur rémunération est fixée par le Conseil d'administration, en accord avec le Président Directeur Général. Les deux directeurs généraux délégués qui ont été nommés en 2009 ayant conservé leurs fonctions techniques et étant salariés à ce titre, aucune rémunération ne leur est versée au titre de leur mandat.

Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient, au même titre que l'ensemble des collaborateurs de la société, de l'intéressement et de la participation résultant des accords d'entreprise. Ce n'est pas le cas du Président Directeur Général.

Le Président Directeur Général bénéficie de la mutuelle et de la prévoyance ainsi que d'une voiture de fonction. Les Directeurs Généraux Délégués bénéficient de la couverture sociale dans le cadre de leurs fonctions salariées.

Le Président Directeur Général bénéficie d'un engagement d'indemnité en cas de départ contraint dont les modalités ont été revues par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 6 mars 2009 afin de mettre cet engagement en conformité avec le Code. Il a également un engagement de non-concurrence. Le cumul des deux engagements a été limité par le Conseil pour ne dépasser en aucun cas un montant équivalent à deux ans de rémunération (fixe et variable).

Par ailleurs, les mandataires sociaux dirigeants bénéficient, comme les autres cadres-dirigeants et certains collaborateurs de plans d'association au capital sous forme d'allocation d'options de souscription ou achat d'actions et d'actions gratuites.

En 2008, le seul mandataire social dirigeant que comptait la Société n'a pas été bénéficiaire d'options mais s'est vu attribuer 60.000 actions gratuites (qui ne donneront toutefois jamais lieu à une attribution définitive, la condition de performance dont elles étaient affectées, tenant au résultat opérationnel 2008, n'ayant pas été atteinte) ; toutefois ces attributions ont eu lieu avant la publication du Code. En 2009, les modalités et conditions d'attribution des options et des actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux seront examinées ultérieurement par le Conseil, lorsque les prochaines attributions seront décidées, au regard du Code. De la même façon, les parts maximales représentées par ces options et actions gratuites dans les rémunérations des dirigeants et dans les autorisations données par l'assemblée générale des actionnaires seront examinées à cette occasion.

En outre, courant 2009, la Société envisage de permettre aux bénéficiaires de la participation de souscrire des actions de la Société dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise.

Il n'y a pas eu de jetons de présence accordés aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2008.

Des informations détaillées sur la rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008, y compris la description des engagements pris au bénéfice du Président en cas de départ, figurent dans le Document de Référence à la section III.

Participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux assemblées générales d'actionnaires de la Société s'effectuent dans les conditions prévues par la loi et par l'article 4.3 des statuts de la société, notamment à l'article 4.3.

2. Contrôle interne et gestion des risques

Le rapport de contrôle interne couvre la Société et ses filiales.

La Société met en œuvre les moyens suivants afin d'assurer le contrôle interne de ses opérations :

- Achats, dépenses et engagements : toute dépense, achat ou engagement doit être formalisé au travers d'un bon de commande ou contrat signé par le Président Directeur Général et un Directeur Général Délégué pour tout montant supérieur à 30.000 euros et par le Président Directeur Général et un Directeur Général Délégué, ou par les deux Directeurs Généraux Délégués pour tout montant inférieur ou égal à 30.000 euros.
- Trésorerie : tout paiement doit être avalisé par le Président Directeur Général ou un Directeur Général Délégué, après rapprochement des factures et bons de commandes, y compris dans les filiales.
- Facturation : la société dispose d'un suivi centralisé dans un plan des ventes et des échanges permettant le rapprochement des commandes signées et des factures émises. Par ailleurs, les quantités de publicités délivrées sont contrôlées par l'adserver SmartAdServer. Ce suivi et ces contrôles doivent être effectués par un responsable de la gestion des campagnes publicitaires (mise en place des publicités) et par le responsable comptable.
- Echanges : les volumes de publicités échangées sont suivis au moyen du logiciel de gestion de la publicité SmartAdServer (pour les volumes achetés et pour les volumes vendus) et sont comparés aux volumes de publicités similaires payantes. De même, la valorisation des échanges est rapprochée par rapport au prix moyen net des contrats payants de publicité. Les contrôles sont effectués par le responsable comptable.

Les principaux risques pouvant impacter la performance de l'entreprise sont identifiés, évalués et régulièrement revus par la Direction générale de la Société. Ces risques sont décrits dans le chapitre 1.5 du Document de référence. Sont indiquées dans ce chapitre les mesures prises par la Société pour gérer ces risques.

Le Conseil d'administration effectue au moins une fois par an un suivi du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques.

En ce qui concerne l'élaboration et le traitement de l'information financière, le reporting mensuel consolidé et par filiale (incluant un compte de résultat, un tableau de flux de trésorerie et un bilan

résumé), après travaux d'arrêté notamment en termes de chiffre d'affaires et de frais généraux, est revu par le Président Directeur Général.

En outre, la Société, société contrôlée par le groupe Axel Springer, lui transmet mensuellement les comptes de résultats et bilans de chaque filiale, ainsi que le compte de résultat et le bilan consolidés. Cette transmission est effectuée 8 jours ouvrés après la fin de chaque mois.

Lors des clôtures semestrielle et annuelle, le cumul des reportings est comparé aux comptes consolidés préparés par un expert-comptable. Le Président Directeur Général revoit l'ensemble de l'information financière soumise au Conseil et prépare le Document de Référence avec l'appui du Responsable Financier.

La société a publié ses comptes 2008 en normes IFRS avec un comparatif 2007.

Fait à Paris, le 6 mars 2009

Le Président Directeur Général

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Aufeminin.com S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société AUFEMININ.COM et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et ;
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

AUTRES INFORMATIONS

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Levallois-Perret, Paris La Défense le 27 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEGURET

ERNST & YOUNG AUDIT

Denis THIBON

COMPTES CONSOLIDES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société AuFeminin.com, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société a procédé à un test de dépréciation de l'écart d'acquisition de la société Marmitton et a évalué l'existence d'un indice de perte de valeur des actifs long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.6 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation et nous avons vérifié que la note 2.6 donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Paris-La Défense, le 27 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG Audit

Jean-Paul Seguret

Denis Thibon

I - BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008 (en K€)

ACTIF	Note	Au 31/12/08	Au 31/12/07
		Normes IFRS	Normes IFRS
Ecart d'acquisition	4.1	9 193	7 193
Fonds de commerce	4.1	113	113
Logiciels, licences et marques		4 317	878
Immobilisations incorporelles	4.1	13 623	8 184
Installations, matériel et outillage		31	7
Mobilier, mat. bureau et informatique		683	807
Immobilisations corporelles	4.1	714	814
Dépôts et cautionnements		106	106
Actifs financiers	4.1	106	106
Actifs d'impôt différé	1	243	33
TOTAL ACTIF NON COURANT		14 687	9 137
Marchandises		0	1
Avances, acomptes sur commandes	4.2	35	21
Clients et comptes rattachés	4.2	13 986	13 105
Autres créances	4.2	2 128	734
Capital souscrit et appelé non versé	4.2	0	0
Charges constatées d'avance	4.2	115	115
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.3	15 821	20 684
TOTAL ACTIF COURANT		32 086	34 658
TOTAL DE L'ACTIF		46 773	43 795

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

Passif	Note	Au 31/12/08	Au 31/12/07
		Normes IFRS	Normes IFRS
Capital social	5.1	1 793	1 792
Prime d'émission		4 304	4 287
Réserves et report à nouveau		20 779	11 380
Actions propres		4 634	4 634
Résultat net part du groupe		6 442	8 790
Capitaux propres groupe		37 953	30 883
Intérêts hors-groupe		0	0
Résultat hors-groupe		0	0
Intérêts minoritaires		0	0
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		37 953	30 883
Provisions	5.2	102	50
Avantages au personnel		9	4
Impôts différés passifs		375	297
Passif non courant		486	351
Dettes financières à court terme	5.2	2	2
Emprunts et dettes financières diverses		0	3
Avances et acomptes reçus sur commandes	5.3	114	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.3	3 589	3 129
Dettes fiscales et sociales	5.3	4 200	8 976
Dettes sur immobilisations	5.3	105	63
Autres dettes	5.3	48	77
Produits constatés d'avance	5.3	276	254
Passif courant		8 334	12 562
TOTAL DU PASSIF		46 773	43 795

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en K€)

Rubriques	Note	31/12/08	31/12/07
		Normes IFRS	Normes IFRS
		12 mois	12 mois
Ventes d'espaces publicitaires		19 377	18 869
Opérations d'échanges		405	385
Autres services		4 939	3 269
Produits	6.1	24 721	22 523
Autres produits opérationnels	6.2	25	78
Variation stock marchandises		-1	
Opérations d'échanges		-437	-374
Autres achats et charges externes	6.3	-4 773	-3 254
Impôts, taxes et versements assimilés		-430	-357
Charges de personnel	7.1	-8 486	-4 886
Dotations amortissements immobilisations		-922	-558
Dotations et reprises de provisions		-169	-115
Autres charges opérationnelles	6.2	-22	0
RESULTAT OPERATIONNEL		9 507	13 056
Produits financiers		633	522
Charges financières		-20	-9
RESULTAT FINANCIER	6.4	613	513
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		10 119	13 569
Impôt sur les bénéfices		-3 809	-4 724
(Charge) / Produit d'impôts différés		132	-54
RESULTAT NET CONSOLIDE		6 442	8 789
Part des minoritaires			
RESULTAT NET PART DU GROUPE		6 442	8 789
Résultat par action	6.6	0,74	0,99
Résultat dilué par action	6.6	0,72	0,98

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

III - TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (en K€)

Note		
Rubriques	31/12/08	31/12/07
	Normes IFRS	Normes IFRS
	12 mois	12 mois
Résultat net consolidé	6 442	8 790
Eléments non liés à l'activité	-613	-513
Amortissements et provisions et plus ou moins values de cession (2)	978	583
Variation des impôts différés	-132	54
Plus-values de cession, nettes d'impôt		0
Résultat lié aux paiements en actions	617	393
Marge brute d'autofinancement	7 293	9 308
(Aug) dim des créances clients	-881	-4 181
(Aug) dim des autres créances d'exploitation	-1 408	-285
Aug (dim) des dettes fournisseurs	416	-24
Aug (dim) des dettes fiscales et sociales	-4 776	5 805
Aug (dim) des autres dettes d'exploitation	90	143
Variation du besoin en fonds de roulement	-6 559	1 457
TRESORERIE PROVENANT DE L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	733	10 765
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-6 262	-674
Dépôts reçus / versés	0	-9
Acquisition d'autres immobilisations financières		0
Acquisition de titres consolidés (1)		-220
Position de trésorerie des sociétés acquises		11
Aug (dim) des dettes sur sociétés acquises		0
Aug (dim) des dettes fournisseurs d'immobilisations	42	-215
Cession d'actif		0
Plus value nette de cession des actions d'autocontrôle		4 091
Investissements non financiers	-6 220	2 984
Intérêts / produits financiers	613	513
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS	-5 607	3 497
Augmentations ou diminution de capital en numéraire	14	117
Remboursement des dettes financières / Dépôt reçu	-2	-15
FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT	12	102
Incidence de variation des cours de devises	-1	
FLUX DE TRESORERIE	-4 862	14 364
Trésorerie d'ouverture (3)	20 684	6 319
Trésorerie de clôture (3)	15 821	20 684
Ecart	-4 862	14 364

(1) L'acquisition de Tiboo s'est faite pour 220 K€ par paiement en numéraire

(2) A l'exclusion des dépréciations sur actif circulant

(3) Trésorerie nette des dettes financières à court terme et des provisions sur valeurs de placements et hors actions propres

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

IV – CAPITAUX PROPRES DU GROUPE

	Capital	Primes	Résultat de l'exercice	Réserves et Report à nouveau	Titres en autocontrôle	Totaux capitaux propres
Situation au 1er janvier 2007	1 771	4 040	6 003	5 135	543	17 492
Affectation résultat 2006			-6 003	6 003		0
Imputation RAN / Primes						0
Résultat de la période			8 790			8 790
Acquisition / cession actions propres					4 091	4 091
Création d'actions nouvelles	21	267				288
Réserve indisponible		-20		20		0
Remboursement de la prime d'émission				-171		-171
Paiement en actions				393		393
Situation au 31 décembre 2007	1 792	4 287	8 790	11 380	4 634	30 883
Situation au 1er janvier 2008	1 792	4 287	8 790	11 380	4 634	30 884
Affectation résultat 2007			-8 790	8 790		0
Imputation RAN / Primes						0
Résultat de la période			6 442			6 442
Acquisition / cession actions propres						0
Création d'actions nouvelles	1	17		-4		14
Réserve indisponible						0
Ecart de conversion groupe				-4		-4
Paiement en actions				617		617
Situation au 31 décembre 2008	1 793	4 304	6 442	20 780	4 634	37 953

Dans les comptes consolidés, le poste d'actions propres inscrit en titres immobilisés dans les comptes sociaux est imputé sur les capitaux propres.

Le nombre de titres acquis au cours de l'exercice 2008 s'élève à 0 et le nombre de titres cédés est de 0. Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions propres est de 84.768 pour une valeur comptable de 255 K€ dans les comptes sociaux.

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

V - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Déclaration de conformité et bases de préparation

Les comptes du Groupe auFeminin.com au 31 décembre 2008 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union européenne (règlement 1606/2002 du 19 juillet 2002).

Ils intègrent les comptes d'auFeminin.com et de ses filiales.

Ils sont présentés en milliers d'euros.

Principes comptables significatifs

Les principes comptables ont été appliqués par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 et sont les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007.

Les principes comptables retenus ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes, obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008 et non encore endossées par l'Union Européenne sont sans incidence sur les comptes du groupe AuFeminin.com : IFRIC 12 (Accords de concession de services) et IFRIC 14 (IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction)

Le groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1er janvier 2008 :

- IAS 1 révisée « Présentation des Etats financiers », publiée le 6 septembre 2007 par l'IASB, entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts », prévoyant la capitalisation obligatoire des coûts d'emprunt dans la valeur comptable des actifs, est applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009.
- IFRS 8, « Secteurs opérationnels », remplacera de manière obligatoire la norme IAS 14 pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009
- IFRIC 13, « Programmes de fidélisation des clients»
- IFRS 3 Révisée
- IAS 27 Amendée, « États financiers consolidés et individuels », portant sur la détermination du coût d'une participation dans les états financiers, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009
- IFRS 2 amendée, « Paiement fondé sur des actions », portant sur les conditions d'acquisition des droits et annulations, est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009
- IAS 32 amendée, « Instruments financiers : présentation », portant sur les instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et les obligations liées à la liquidation, sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009

Le processus de détermination par AuFeminin.com des impacts potentiels sur les comptes consolidés du groupe est en cours. AuFeminin.com n'anticipe pas, à ce stade de l'analyse, d'impact significatif sur ses comptes consolidés.

Saisonnalité

La saisonnalité des activités du Groupe liées aux ventes d'espaces publicitaires est difficilement appréciable du fait de la croissance continue du chiffre d'affaires observée sur les précédents semestres ; d'une manière générale, l'activité la plus soutenue est constatée sur les mois de novembre et décembre. Le niveau d'activité le plus faible s'observe plutôt sur les mois de janvier / février et sur les mois d'été.

Les autres activités du Groupe sont généralement moins affectées par des effets de saisonnalité.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au 1^{er} semestre 2008 :

- ouverture des filiales goFeminin.de GmbH et soFeminine.co.uk Ltd ;
- lancement de Joyce.fr, magazine en ligne dédié au luxe ;
- développement de la nouvelle version de SantéAZ.fr, site consacré à l'univers de la santé ;
- lancement du site mobile auFeminin.com sur Vodafone Live (portail mobile de SFR) ;
- initiation du développement international de SmartAdserver.

Au 2^{ème} semestre 2008 :

- lancement des nouvelles versions des sites auFeminin.com et goFeminin.de. Ces nouvelles versions proposent aux utilisatrices une maquette modernisée et plus structurée pour une meilleure lisibilité. En outre, une association plus étroite entre les contenus éditoriaux et les services communautaires renforce la valeur ajoutée des visites ;
- le groupe a acquis et intégré avec succès le site leader en Allemagne sur la santé Onmeda.de. Les synergies commerciales et technologiques ont rapidement été mises en place et ont contribué aux bons résultats du groupe à l'international ;
- lancement de auFeminin Network avec la prise en régie des sites Madmoizelle.fr, Badiliz.fr, Bebevallee.fr et Equideow.fr ;
- lancement de Marmiton.it en Italie et Marmiton.es en Espagne ;
- lancement de nouvelles offres publicitaires, notamment le ciblage contextuel par mots-clés qui permet d'afficher une publicité en fonction du contenu éditorial de la page. Ces nouvelles offres permettent de mieux répondre à la demande d'efficacité des campagnes publicitaires exprimée par les annonceurs, et d'optimiser le potentiel de monétisation des sites du groupe ;
- lancement d'une nouvelle version de SmartAdserver, incluant deux langues supplémentaires (allemand et espagnol, en plus du français et de l'anglais).

De plus, auFeminin.com a mis en œuvre des synergies avec son actionnaire de référence, le groupe Axel Springer. En particulier :

- en Allemagne : nomination de la responsable des sites féminins du groupe Axel Springer comme co-gérante de la filiale goFeminin.de GmbH, mise en place d'échanges de contenus et de liens entre goFeminin.de et les sites d'Axel Springer, et commercialisation de goFeminin.de par la régie publicitaire d'Axel Springer ;
- partage de locaux en Allemagne et en Grande-Bretagne ;

intégration de SmartAdserver sur de nombreux sites du groupe Axel Springer.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

auFeminin.com est une entreprise domiciliée en France.

Les états financiers consolidés d'auFeminin.com au 31 décembre 2008 comprennent la société auFeminin.com et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration le 6 mars 2009.

Les états financiers consolidés ont été établis en conformité avec les IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponible sur le site http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

2.1 Description des états financiers

Les actifs courants sont principalement constitués par :

- les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle normal d'exploitation ;
- la trésorerie et les équivalents de trésorerie ; et
- les actifs détenus essentiellement en vue d'être négociés.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les actifs financiers comprennent :

- des actifs financiers non courants : des actifs financiers courants incluant des instruments financiers dérivés court terme, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (valeurs mobilières de placement)

Les passifs courants sont constitués principalement par :

- les passifs destinés à être réglés dans le cadre du cycle normal d'exploitation du Groupe ;
- les passifs destinés à être réglés dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Les autres passifs sont non courants.

Détermination du résultat opérationnel courant

Le compte de résultat est présenté par nature de charges.

Le résultat opérationnel contient tous les éléments d'opérations courantes. Sont exclus les produits et charges qui présentent un caractère inhabituel ou rare dans leur survenue, à savoir :

- les dépréciations d'écarts d'acquisition et d'immobilisations constatées dans le cadre des tests de dépréciation selon IAS 36,
- les charges de restructuration ou liées à des mesures d'adaptation des effectifs de montants significatifs, concernant des événements ou des décisions d'envergure,
- les plus-values ou moins-values de cessions,
- les charges et produits qui résulteraient d'un litige d'un montant significatif, d'opérations de déploiement ou de capital majeures (frais d'intégration d'une nouvelle activité...)

2.2 Méthode de consolidation :

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

La méthode de l'intégration globale est appliquée à l'ensemble des filiales d'auFeminin.com.

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Intérêts minoritaires : Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le groupe, sauf si les tiers ont une obligation expresse de combler leur quote-part de pertes. Si ces sociétés redeviennent bénéficiaires, la part du groupe dans leur résultat est prise en compte par l'actionnaire majoritaire à hauteur des pertes comptabilisées antérieurement.

2.3 Utilisation d'estimations :

La préparation de comptes consolidés conformes aux principes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui affectent les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et les passifs éventuels mentionnés dans l'annexe, ainsi que les charges et les produits du compte de résultat. Il est possible que les montants effectifs se révélant ultérieurement soient différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptables est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période de changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

2.4 Immobilisations incorporelles :

Écarts d'acquisition (IAS 36, 38 et IFRS 3). - Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Autres immobilisations incorporelles (IAS 38). - Les autres immobilisations incorporelles comprennent les brevets, les marques, les logiciels et les frais de développement.

Les marques acquises sont traitées comme des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie du fait de leur notoriété. Elles sont donc non amorties et soumises systématiquement à des tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

Les brevets et les logiciels acquis sont amortis sur leur durée d'utilisation estimée. Les logiciels acquis sont amortis sur une période de trois ans en mode linéaire.

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement qui remplissent les critères d'inscription à l'actif de la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles.

2.5 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations figurent au bilan pour leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs.

La valeur des immobilisations ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives.

Matériel	5 ans
Installations générales	10 ans
Matériel de transport (occasion)	2 ans
Matériels de bureau et informatique	3 ans
Mobilier	10 ans

2.6 Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Dépréciation des actifs (IAS 36). - Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé

entre leur juste valeur nette des frais de cession et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeurs.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est systématiquement effectué chaque année calendaire ainsi qu'en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs.

La méthode retenue pour ces tests de valeur consiste à comparer la valeur comptable des immobilisations avec un multiple de résultat opérationnel.

Multiple Marmiton : 8 fois le résultat opérationnel et 9 avec une variation de 3 %.

Multiple de résultat opérationnel d'auFeminin : 12.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une juste valeur inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Lorsque des éléments internes ou externes démontrent que la perte de valeur d'une immobilisation incorporelle (hors écarts d'acquisition) ou corporelle n'est plus justifiée et que la valeur recouvrable excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

2.7 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation comprennent principalement des créances clients qui correspondent à la juste valeur de la contrepartie à recevoir, diminuée du montant des pertes de valeur liées au risque de non recouvrabilité partielle ou totale de la créance.

2.8 Placement à court terme :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuations significatifs.

Les VMP sont considérées par le Groupe comme des placements à court terme et sont classées en tant que placements détenus à des fins de transaction. Ils sont donc reconnus au bilan à leur juste valeur à la date d'établissement des comptes. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat.

2.9 Actions propres :

Lorsque le groupe rachète ses propres actions, le montant de la contre-partie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisée en variation des capitaux propres.

En cas de vente, le montant de la plus value est comptabilisée en variation des capitaux propres.

2.10 BSCPCE et options accordés au personnel :

Des options et bons de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe. Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », la juste valeur des options attribuées est évaluée à la date d'attribution et est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation de capitaux propres, sur la période pendant laquelle les salariés acquièrent leurs droits.

Le groupe utilise pour les valoriser le modèle mathématique Black & Scholes. Les modifications des conditions de marché postérieures à la date d'attribution sont sans incidence sur cette évaluation initiale. Ces attributions sont rémunérées en actions exclusivement.

Conformément à la norme IFRS 2, seules les attributions accordées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis le 1^{er} janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel par le crédit des réserves de stock options dans les capitaux propres. Les attributions antérieures au 7 novembre 2002 ne sont pas évaluées et restent non comptabilisées.

2.11 Provisions :

Provisions pour risques et charges (IAS 37). - Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

En application de la norme IAS 37, lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs.

2.12 Prestations de retraite :

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel », dans le cadre des régimes à prestations définies, les engagements de retraites et assimilés sont évalués par un actuaire indépendant, suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

2.13 Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires :

Comptabilisation du chiffre d'affaires (IAS 18). - Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires de la société se compose des éléments suivants :

(i) Les contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire :

- Pour les contrats de vente terminés à la clôture :
Ces contrats prévoient la diffusion de bannières publicitaires sur un ou plusieurs sites, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond :
 - soit à la valeur du contrat lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat est atteint ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les deux parties n'est pas atteint.
- Pour les contrats de vente en cours à la clôture :
 - soit à la valeur du contrat prorata temporis lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat pour la période considérée est atteint ou supérieur ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les parties n'est pas atteint.
- Les opérations d'échanges ne sont reconnues, conformément à SIC 31, que si les deux prestations échangées ne sont pas considérées comme similaires au sens de la norme (c'est-à-dire notamment format, nombre, CPM et durée identiques et site de même nature) à hauteur et dans la limite de transactions monétaires similaires. Enfin le revenu des opérations d'échange qui respectent ces deux conditions est reconnu selon le même principe que les contrats de vente mentionnés ci dessus.

(ii) Les contrats de marketing direct : le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'envoi d'informations promotionnelles aux internautes référencés dans la base de données d'auFeminin.com.

(iii) les autres services, dont les services payants (Audiotel,...), le shopping et les prestations vendues au titre du logiciel Smart adserver (technologie de gestion de publicité).

Le chiffre d'affaire SmartAdServer, facturé aux clients à la valeur du CPM (coût pour mille) est reconnu d'après l'utilisation du logiciel par le client (nombre d'impressions publicitaires délivrées au cours d'un mois donné).

2.14 Résultat financier :

Résultat financier (IAS 16 et 23). - Le résultat financier comprend le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie et les autres charges et produits financiers.

Toutes les charges d'intérêts sont constatées dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues. En application des normes IAS 16 et IAS 23, les intérêts des emprunts affectés à la construction et à l'acquisition des actifs corporels sont comptabilisés en charges financières et ne sont pas immobilisés dans le coût de l'actif.

2.15 Impôts sur les résultats :

Impôts sur les résultats (IAS 12) –

Les impôts différés sont présentés sur des rubriques spécifiques du bilan incluses dans les actifs non courants et les passifs non courants.

Conformément à la norme IAS 12, les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés selon la méthode du report variable à partir des différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs figurant au bilan. Les taux d'impôt applicables pour les périodes futures sont retenus pour déterminer les montants d'impôts différés à la clôture.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable que les résultats fiscaux futurs permettront leur imputation.

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres.

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible.

Il n'est pas tenu compte du solde net d'impôts différés actifs issu des différences temporaires entre les valeurs fiscales et consolidées des actifs et des passifs des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

2.16 Résultat par action :

Résultat par action (IAS 33). - Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants et la valeur des biens ou services à recevoir au titre de ces bons.

2.17 Flux de trésorerie :

Tableau des flux de trésorerie (IAS 7). - La marge brute d'autofinancement figurant au tableau des flux de trésorerie consolidée correspond à la trésorerie nette dégagée par les activités opérationnelles à l'exclusion de celle provenant des variations du besoin en fonds de roulement.

2.18 Information sectorielle :

Un secteur est une composante distincte du Groupe, engagée dans la fourniture de produits ou services (secteur d'activité) ou dans la fourniture de produits ou de services au sein d'un environnement économique particulier (secteur géographique), et exposée à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres secteurs.

Le premier et seul niveau d'information sectorielle du Groupe est le « secteur d'activité ».

En effet, et à l'exception de la technologie de gestion de la publicité, l'activité des sites étrangers étant non significative au regard du groupe (inférieure à 15% du chiffre d'affaires consolidé), la présentation par zone géographique n'est pas pertinente à ce jour.

L'organisation par activité est la suivante :

- Ventes de publicité et autres services;
- Technologie de gestion de publicité

Cette répartition répond aux critères d'IAS 14 « Information sectorielle », les risques et rentabilités étant différents selon les secteurs précités.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition attribuables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles du secteur. Ils n'incluent pas les impôts différés actifs, les autres participations ainsi que les créances et autres actifs financiers non courants. Ces actifs sont regroupés dans la ligne « actifs non alloués ».

Les passifs sectoriels sont les passifs résultant des activités d'un secteur, qui sont directement attribuables à ce secteur ou qui peuvent raisonnablement lui être affectés. Ils comprennent les passifs courants et non courants à l'exception des dettes financières et des impôts différés passifs. Ces passifs sont regroupés dans la ligne « passifs non alloués ».

La note 8 présente, pour chaque secteur d'activité, des informations sur les produits et les résultats ainsi que certaines informations relatives aux actifs et aux passifs et aux investissements.

2.19 Description de l'activité du Groupe :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, auFeminin.com a renforcé sa place de premier éditeur de magazines féminins interactifs en Europe, avec une audience qui a continué à progresser, pour atteindre 16,1 millions de visiteurs uniques mensuels en décembre 2008 (source : Comscore).

Les revenus du groupe ont augmenté de 10%, grâce au développement des recettes publicitaires internationales (+74%) et de l'activité logicielle Smart Adserver (+43%). En France, l'activité publicitaire a reculé de 11%, en raison du contexte économique difficile, en particulier en fin d'année, et du réveil de la concurrence.

Pour renforcer son leadership, auFeminin.com a développé ses structures, enrichi ses contenus, et lancé de nombreux projets innovants.

La société développe et commercialise également SmartAdServer, un des principaux logiciels de publicité sur Internet pour les sites, les agences et les clients.

3. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

3.1 Variations de périmètre au cours de la période :

Entrées des sociétés Smartadserver Limited, soFeminine.co.uk Limited et goFeminin.de.Gmbh.

3.2 Liste des sociétés du périmètre de consolidation :

La liste des sociétés consolidées est la suivante :

Sociétés	Adresse du siège social	% contrôle	Méthode de consolidation
auFeminin.com	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	Société Mère	IG
alFemminile.com	Via Giovanni da Udine,34 - 20156 Milan	100,00%	IG
enFemenino.com	A.Rodriguez Santa Maria 29 - 28002 Madrid	99,98%	IG
auFeminin.com Productions	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
SmartAdServer	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
Marmiton	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%	IG
SmartAdServer Limited	25 Shaftesbury Avenue, London W1B 7EQ	100,00%	IG
soFeminine.co.uk	25 Shaftesbury Avenue, London W1B 7EQ	100,00%	IG
goFeminin.de	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%	IG

Les sociétés alfemminile.com et enfemenino.com n'ont pas eu d'activité au cours de l'exercice 2008.

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 Actif immobilisé = 17 468 K€

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

4.1.1 Ecart d'acquisition = 9 193 K€

AuFeminin.com a conclu un accord concernant l'acquisition des actifs d'Onmeda (portail santé d'Onvista AG) au travers de sa filiale allemande goFeminin pour un montant de 5 569 K€ le 1^{er} juillet 2008.

La valorisation de l'écart d'acquisition, constaté suite à l'acquisition des actifs d'Onmeda, se décompose comme suit :

Total prix d'acquisition	5 569
Marque	1 675
Immobilisations incorporelles et corporelles	1 895
Ecart d'acquisition	1 999

Un montant de 1 675 K€ a été alloué à la marque Onmeda. Etant donné la volonté du groupe de conserver cette marque pour une période indéfinie, elle est considérée comme actif incorporel à durée de vie indéfinie, et ne fait pas l'objet d'amortissement.

AuFeminin.com a acquis 100% des titres de la société Marmiton S.A.S. le 15 décembre 2006.

Marmiton est le 1^{er} site francophone de gastronomie. Créé il y a 6 ans, ce site bénéficie d'une large audience. Cette acquisition permet de bénéficier du savoir-faire des équipes sur le développement de sites thématiques et communautaires.

La valorisation de l'écart d'acquisition, constaté suite à l'acquisition de Marmiton, se décompose comme suit :

Total prix d'acquisition	7 591
Situation nette au 31/12/2006	262
Activation des reports déficitaires	1
Situation nette réévaluée	263
Marque	520
Impôt différé sur allocation de la marque	179
Ecart d'acquisition	6 987

Un montant de 520 K€ a été alloué à la marque Marmiton. Etant donné la volonté du groupe de conserver cette marque pour une période indéfinie, elle est considérée comme actif incorporel à durée de vie indéfinie, et ne fait pas l'objet d'amortissement. Un impôt différé de 179 k€ a été reconnu sur cette allocation.

Ce poste comprend également l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition de la société Tiboo le 1^{er} février 2007. Le prix d'achat total de cette société s'élève à 220 K€, pour une situation nette de 14 K€, soit un écart d'acquisition de 206 K€.

Cette acquisition permet à auFéminin.com d'étendre son offre sur l'univers des jeunes mamans.

Conformément à IFRS 3, la société dispose de douze mois pour allouer cet écart d'acquisition. A l'issue de cette période, l'écart d'acquisition n'a pas été alloué.

4.1.2 Immobilisations brutes = 8 275 K€

Actif immobilisé : mouvements 2008	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds de commerce	113			113
Logiciels, licences et marques	1 434	3 907		5 342
Total immobilisations incorporelles	1 548	3 907	0	5 455
Installations, matériel et outillage	15	28		43
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	2 343	328		2 671
Total immobilisations corporelles	2 357	355	0	2 714
Autres immobilisations financières	106	0	0	106
TOTAL	4 011	4 263	0	8 275

Actif immobilisé : mouvements 2007	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds de commerce	113			113
Logiciels, licences et marques	744	689		1 434
Total immobilisations incorporelles	856	689	0	1 548
Installations, matériel et outillage	14	1		15
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	1 841	501		2 343
Total immobilisations corporelles	1 855	503	0	2 357
Autres immobilisations financières	97	12	-3	106
TOTAL	2 809	1 204	-3	4 011

4.1.3 Amortissements et provisions sur actif immobilisé = 3 022 K€

Amortissements et provisions : mouvements 2008	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels, licences et marques	556	467		1 023
Total amortissements incorporels	556	467	0	1 023
Installations, matériel et outillage	9	3		12
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	1 536	451		1 987
Total amortissements corporels	1 545	455	0	1 998
TOTAL	2 100	922	0	3 022

**Amortissements et provisions :
mouvements 2007**

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels, licences et marques	373	182		555
Total amortissements incorporels	373	182	0	555
Installations, matériel et outillage	7	2		9
Matériel bureau, transport, info et mobiliers	1 162	374		1 536
Total amortissements corporels	1 169	376	0	1 545
TOTAL	1 542	558	0	2 100

4.2 Etat des clients et autres débiteurs = 16 853 K€ (valeur brute)

ETAT DES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	MONTANT BRUT MONTANT BRUT	
	31/12/2007	31/12/2008
Avances et acomptes	21	35
Clients et comptes rattachés	13 580	14 574
Etat impôts et taxes	657	2 023
Actionnaires capital souscrit appelé non versé	0	0
Autres actifs circulants et charges constatées d'avance	191	221
TOTAL	14 449	16 853

Des créances clients sont compensables contractuellement à hauteur de 2 074 K€ au 31.12.2008 contre 1 858 K€ au 31.12.2007 avec des prestations rendues ou à rendre et non encore facturées par les fournisseurs dont le total s'élève à 2 070 K€ au 31.12.2008 contre 1 869 K€ au 31.12.2007. La différence entre les créances et dettes compensables s'explique par le fait qu'auFeminin n'a pas réalisé au 31.12.2008 toutes les publicités commandées. Il existe donc un écart entre les créances et les dettes.

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Les créances clients non encaissés, hors échanges, de plus d'un an représentent 711 k€ HT au 31 décembre 2008, Ces créances concernent principalement des agences et des clients industriels ne présentant aucun risque de contre partie.

Dépréciation d'actif courant = 588 K€

Dépréciations	Montant 2007	Montant 2008
Dépréciation des comptes clients	475	588
TOTAL	475	588

Les créances clients en France échues depuis plus de 6 mois, dont le risque de non-recouvrement est probable, ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2008.

Produits à recevoir	Montant 31/12/2007	Montant 31/12/2008
Clients factures à établir	14	131
- Dont échanges	0	26
Fournisseurs avoirs à recevoir	27	32
Etat et organismes sociaux à recevoir	15	325
Intérêts courus sur BMTN et compte à terme	304	330
Produits de placements de Sicav	209	16
TOTAL	568	834

Charges constatées d'avance = 115K€

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires et notamment de factures de frais généraux non encore consommés à la clôture de l'exercice dont la répercussion sur le résultat est reportée sur la période ultérieure.

Charges constatées d'avance	Montant 31/12/2007	Montant 31/12/2008
Charges constatées d'avance sur frais généraux	115	115
Charges constatées d'avance sur publicité Web	0	0
TOTAL	115	115

4.3 Trésorerie et équivalent de trésorerie = 15 821 K€ (valeur brute)

<u>Éléments</u>	<u>Montant 31/12/2007</u>	<u>Montant 31/12/2008</u>
Valeurs mobilières de placement	19 417	14 578
Disponibilités	1 267	1 243
TOTAL	20 684	15 821

Le détail de valeurs mobilières de placement est le suivant :

Eléments	Valeur brute	Valeur d'inventaire
BMTN et comptes à terme	13 999	13 999
Sicav	233	249
Intérêts courus sur BMTN et compte à terme	330	330
TOTAL	14 562	14 578

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1 Capital social = 1 792 646,20 €

Le capital social de la société, au 31 décembre 2008 est de 1 792 646,20 euros, divisé en 8 963 231 actions d'un nominal de 0.20 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 a été détaillée en IV.

BSPCE , Stocks options et actions gratuites

Des BSPCE, des stocks options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2008 s'élève à 250 964, soit une dilution maximale de 2,73 % du capital.

a) BSPCE

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	250 000 (b) 650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	10 854	1 000	20 000
BSPCE levés	2 790	1 000	0
BSPCE annulés	100	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	7 964	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les plans présentés ci-dessus.

b) Options de souscription

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'émission	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	74 000
options émises en 2008				99 000
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

c) Actions gratuites

Date de l'assemblée générale	Plan n°1 22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	150 000
Date d'émission	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'échéance des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
Prix de souscription des actions	
actions à l'ouverture	37 000
actions émises en 2008	113 000
actions levées	0
actions annulées	100 000
actions attribuées restant à exercer	50 000

En application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*, ces attributions ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à la date d'octroi. La juste valeur des attributions d'options sur l'exercice 2008 a été appréciée sur la base du modèle Black & Scholes.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la charge sont les suivantes :

- Volatilité annuelle attendue du prix de l'option : 25% sur l'ensemble des plans
- Taux de turnover ou d'annulation d'options : 15% par an
- Durée de vie de l'option
- Début de la période d'exercice pour les BCE
- 2 ans pour les actions gratuites
- 4 ans pour les stocks options

Il en résulte un impact de 617 K€ dans le compte de résultat au 31 décembre 2008 sur la ligne « charge de personnel ».

5.2 Provisions = 110 K€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise suite à utilisation	Reprise sans utilisation	A la clôture
- Réclamations contentieuses	50		72	-20	102
- Charges en cours sur litiges sociaux France					0
- Engagements de retraite	4		5		8
TOTAL	54		76	-20	110

5.3 Etat du passif courant = 8 334 K€

Etat des dettes	Montant total 31/12/2007	Montant total 31/12/2008
Etablissements de crédit	2	2
Emprunts et dettes fi diverses	3	0
Avances et acomptes reçus	59	114
Fournisseurs	3 129	3 589
Dettes fiscales et sociales	8 976	4 200
Dettes sur immobilisations	63	105
Autres dettes	77	48
Produits constatés d'avance	254	276
TOTAL	12 562	8 334

L'ensemble du passif courant est à moins d'un an.

Des dettes fournisseurs sont compensables contractuellement à hauteur de 2 070 K€ au 31.12.2008 contre 1 869 K€ au 31.12.2007 avec des prestations rendues ou à rendre et facturées aux clients (voir créances clients).

5.4 Charges à payer = 3 614 K€

Charges à payer	Montant 31/12/2007	Montant 31/12/2008
Etablissement de crédit	2	2
Factures non parvenues	2 409	2 329
- Dont échanges	1 768	1 921
Clients RRR à accordés	0	40
Charges sociales et fiscales à payer	509	1 243
TOTAL	2 921	3 614

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

L'ensemble des montants sont présentés en milliers d'euros.

6.1 Ventilation du chiffre d'affaires = 24 721 K€

Le chiffre d'affaires de la période se décompose par nature de la manière suivante :

	31/12/07		31/12/08	
	12 mois		12 mois	
Ventes de publicité	18 869	83,78%	19 377	78,38%
Opérations d'échanges	385	1,71%	405	1,64%
Autres services	3 269	14,51%	4 939	19,98%
TOTAL	22 523	100%	24 721	100%

La ligne autres services comprend principalement le chiffre d'affaires relatif au logiciel de gestion de la publicité.

6.2 Autres charges et produits opérationnels

	Montant HT	Montant HT
	31/12/2007	31/12/2008
	12 mois	12 mois
Plus ou moins values de cessions d'actifs courants		
Plus ou moins values de cessions d'actifs non courants		
Reprises de provisions		
Dépréciations		
Autres charges et produits opérationnels	78	3
TOTAL	78	3

6.3 Autres achats et charges externes = 4 773 K€

Nature des charges	Montant HT	Montant HT
	31/12/2007	31/12/2008
	12 mois	12 mois
Coûts techniques	792	1 094
Communication	64	277
Campagnes publicitaires	1 143	1 435
Honoraires juridiques et fiscaux	251	455
Frais de fonctionnement général	1 005	1 473
Frais de recrutement à l'étranger	0	38
TOTAL	3 254	4 773

6.4 Résultat financier = 613 K€

Détail du résultat financier	Montant 31/12/07 12 mois	Montant 31/12/08 12 mois
Intérêts des placements en BMTN	308	487
Produits de placements de Sicav MONEPLUS	210	139
Produits financiers	4	7
Charges financières	-9	-19
Charges nettes sur cession de VMP		-2
RESULTAT FINANCIER	513	613

6.5 Impôt sur le résultat = 3 677 K€

Les SAS Marmiton et SmartAdserver ainsi que la SARL auFeminin.com Productions sont intégrées fiscalement.

Les principaux composants de l'impôt sur les bénéfices sont les suivants, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 :

En KE	31/12/2007	31/12/2008
Impôt exigible	(4 724)	(3 809)
Impôt différé	(54)	132
Impôt sur le résultat	(4 778)	(3 677)

Le taux d'impôt utilisé est de 33,33% + 3.3 % de contribution sociale.

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant :

	31/12/2008
Résultat courant avant impôt	10 119
Taux d'IS	33,33%
Contribution	3,30%
IS de base	3 373
Contribution	86
Impôt théorique	3 459
Impôt sur les bénéfices	3 809
Impôts différés	(132)
Impôt réel	3 677
Ecart	218
Différences permanentes (IFRS 2)	212
Différences taux	3
Total	215
Ecart résiduel	(3)

Au 31 décembre 2008, l'impôt différé actif s'élève à 243 K€ et l'impôt différé passif s'élève à 375 K€.

6.6 Résultat par action

	2007	2008
Résultat net part du Groupe (milliers d'euros)	8 790	6 442
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	8 856	8 961
Résultat en euros par action	0,99	0,72
Résultat net part du Groupe (milliers d'euros)	8 790	6 442
Nombre moyen pondéré d'actions (milliers)	8 856	8 961
Nombre d'actions théorique complémentaire (milliers)	112	41
Nombre moyen d'actions retenu pour la détermination du résultat dilué par action (milliers)	8 968	9 002
Résultat dilué par action	0,98	0,72

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1 Charges de personnel

Les charges de personnel 2008 comprennent notamment une augmentation de 598 K€ correspondant à la mise en place de la participation et une augmentation de 617 K€ en application de IFRS 2 - *Païement fondé sur des actions* (voir note 5.1).

7.1.1 Effectif moyen consolidé

	31/12/2007	31/12/2008
Cadres	36	67
Employés	27	30
TOTAL	63	97

Catégories de salariés	France	Europe	Total
Cadres	55	12	67
Employés	30	0	30
TOTAL	85	12	97

7.2 Engagements donnés et reçus :

Nature des engagements donnés	Montant 2007	Montant 2008	Dont < 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Contrats de location simple (loyers et charges locatives à venir)	606	1 525	446	1 079	
Contrats de location lognue durée (loyers à venir)	7	13	5	8	
TOTAL	613	1 538	451	1 087	0

Engagements reçus : néant

7.3 Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes totales (y compris avantage en nature) versées aux dirigeants au 31 décembre 2008 sont de 150 K€, dont avantages en nature pour 0 K€.

Aucune retraite complémentaire n'a été souscrite au profit des dirigeants.

Au 31 décembre 2008, les dirigeants du Groupe ne disposent d'aucune action gratuite et stock option.

8. Information sectorielle

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL (en K€)

Rubriques	31/12/08	31/12/08	31/12/08	31/12/08
	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Opérations intra-groupe	TOTAL
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Produits	20 361	4 364	-4	24 721
Autres produits opérationnels	706	148	-829	25
Opérations d'échanges	-430	-7		-437
Autres achats et charges externes	-4 488	-970	685	-4 773
Impôts, taxes et versements assimilés	-400	-30		-430
Salaires et charges sociales	-7 326	-1 160		-8 486
Dotations amortissements immobilisations	-534	-388		-922
Dotations et reprises de provisions	-170	1		-169
Autres charges opérationnelles	-169	0	148	-22
RESULTAT OPERATIONNEL	7 551	1 956	0	9 507

COMPTE DE RESULTAT SECTORIEL (en K€)

Rubriques	31/12/07	31/12/07	31/12/07	31/12/07
	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Opérations intra-groupe	TOTAL
	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Produits	19 472	3 051		22 523
Autres produits opérationnels	420	97	-439	78
Opérations d'échanges	-374	0		-374
Autres achats et charges externes	-3 123	-473	342	-3 254
Impôts, taxes et versements assimilés	-345	-12		-357
Salaires et charges sociales	-4 373	-513		-4 886
Dotations amortissements immobilisations	-221	-337		-558
Dotations et reprises de provisions	-102	-13		-115
Autres charges opérationnelles	-97	0	97	0
RESULTAT OPERATIONNEL	11 257	1 800	0	13 056

	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Comptes courants inter- secteurs	TOTAL
Bilan (milliers d'euros) au 31.12.2008				
Actifs sectoriels	41 599	6 119	-945	46 773
dont immobilisations incorporelles et corporelles		643		643
Actifs non alloués				0
Total des actifs consolidés	41 599	6 119	-945	46 773
Passifs sectoriels	41 599	6 119	-945	46 773
Passifs non alloués				0
Total des passifs consolidés	41 599	6 119	-945	46 773
Autres informations				
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	3 842	421		4 263
Effectifs moyen	86	11		97

	Ventes de publicité et autres services	Technologie de gestion de publicité	Comptes courants inter- secteurs	TOTAL
Bilan (milliers d'euros) au 31.12.2007				
Actifs sectoriels	40 320	3 895	-420	43 795
dont immobilisations incorporelles et corporelles		610		610
Actifs non alloués				0
Total des actifs consolidés	40 320	3 895	-420	43 795
Passifs sectoriels	40 320	3 895	-420	43 795
Passifs non alloués				0
Total des passifs consolidés	40 320	3 895	-420	43 795
Autres informations				
Acquisition d'immob. corporelles et incorporelles	363	310		673
Effectifs moyen	58	5		63

9. Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe.

Exercice couvert : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

	ERNST & YOUNG		CONSTANTIN	
	Montant en €	%	Montant en €	%
<u>Audit</u>				
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	50 000	100,00%	31 000	100,00%
Missions accessoires	0	0,00%	0	0,00%
TOTAL	50 000	100,00%	31 000	100,00%

10. EVENEMENTS POST CLOTURE

Neant.

COMPTES SOCIAUX

Rapport général des commissaires aux comptes

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AUFEMININ.COM, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans la note 2.2 de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Levallois-Perret et Paris La Défense le 27 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

Jean Paul SEURET
CONSTANTIN ASSOCIES

114, rue Marius AUFAN
92532 – LEVALLOIS-PERRET CEDEX

ERNST & YOUNG AUDIT

Denis THIBON
ERNST & YOUNG AUDIT

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 - PARIS LA DEFENSE CEDEX

BILAN SOCIAL ACTIF (en K€)

Rubriques		31/12/08		31/12/07	
		Montant Brut	Dépréciation	Montant Net	Montant Net
Immobilisations incorporelles		505	-225	280	264
Immobilisations corporelles		1 657	-1 262	395	472
Titres de participation		13 697	-62	13 634	8 209
Prêts		46	-46	0	0
Autres immobilisations financières		358		358	358
Immobilisations financières		14 100	-108	13 992	8 567
ACTIF IMMOBILISE	Note 4.1	16 262	-1 595	14 667	9 303
Clients et comptes rattachés	Note 4.2 et 4.3	11 234	-450	10 783	10 942
Autres créances	Note 4.2 et 4.3	2 865	-402	2 464	1 163
Capital souscrit et appelé, non versé		0		0	0
Valeurs mobilières de placement	Note 4.4	11 063		11 063	17 700
Disponibilités		518		518	573
Charges constatées d'avance	Note 4.6	105		105	110
ACTIF CIRCULANT		25 786	-852	24 934	30 488
TOTAL DE L'ACTIF		42 048	-2 447	39 601	39 791

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

BILAN SOCIAL PASSIF (en K€)

Rubriques		Au 31/12/08	Au 31/12/07
Capital social		1 793	1 792
Prime d'émission		4 304	4 287
Réserve légale		177	177
Réserve réglementée		35	38
Report à nouveau		21 627	10 727
Résultat de l'exercice		4 970	10 899
Provisions réglementées		193	122
Capitaux propres	Note 5.1	33 099	28 043
Provisions pour risques et charges	Note 5.2	307	160
Dettes financières à court terme	Note 5.3	1	1
Avances et acomptes	Note 5.3	110	57
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 5.3	3 234	3 298
Dettes fiscales et sociales	Note 5.3	2 597	7 887
Dettes sur immobilisations	Note 5.3	14	40
Autres dettes	Note 5.3	26	149
Produits constatés d'avance	Note 5.5	214	156
Dettes à court terme et régularisations		6 195	11 588
TOTAL DU PASSIF		39 601	39 791

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL (en K€)

Rubriques		2008	2007
Chiffre d'affaires net	Note 6.1.1	16 434	17 340
Reprises amortissements, provisions, transferts de charges		425	359
Autres produits	Note 6.1.2	978	812
Achats de marchandises		-17	-11
Autres achats et charges externes	Note 6.2	-4 722	-3 376
Impôts, taxes et versements assimilés		-376	-331
Salaires et traitements	Note 7.1	-2 955	-2 197
Charges sociales		-1 429	-1 043
Dotations amortissements immobilisations		-285	-195
Dotations provisions sur actif circulant		-450	-405
Dotations provisions risques et charges		-72	-50
Autres charges		-172	-126
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 359	10 778
Produits financiers		889	299
Reprises sur provisions financières			0
Charges et dotations financières		-107	-15
RESULTAT FINANCIER	Note 6.3	782	285
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		8 142	11 063
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		18	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			5 782
Reprises exceptionnelles sur provisions et transferts de charges			
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions		36	6
Charges exceptionnels sur opérations de gestion		-20	
Charges exceptionnels sur opérations en capital			-15
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		-108	-68
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6.4	-74	5 705
Participation des salariés		-394	
Impôt sur les bénéfices		-2 704	-5 868
RESULTAT NET		4 970	10 899
Résultat par action		0,56	1,23
Résultat dilué par action		0,56	1,22

L'annexe fait partie intégrante des comptes.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

L'exercice social clos le 31/12/2008 a une durée de 12 mois.

Le total du bilan au 31/12/2008 est de 39 601 K€.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 4 970 K€.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. ACTIVITE DE L'EXERCICE

AuFeminin.com a poursuivi durant cet exercice l'exploitation de son site en France et à l'étranger (Italie, Espagne et Allemagne).

AuFeminin.com a procédé à la création de trois nouvelles filiales au cours de l'exercice 2008, une en Allemagne et deux au Royaume Uni afin de poursuivre le développement du groupe à l'international.

AuFeminin.com a poursuivi durant la période l'exploitation de ses sites en France et à l'étranger (Italie, Espagne, Allemagne et Angleterre).

Au cours du deuxième semestre 2008, le groupe a intégré avec succès le site Onmeda. Les synergies commerciales et technologiques ont rapidement été mises en place et ont contribué aux bons résultats de l'exercice 2008.

AuFeminin.com est la société consolidante du groupe auFeminin.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables des comptes arrêtés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007 et conformes au plan comptable français.

Les principes comptables fondamentaux ont été appliqués correctement :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'activité.
- Régularité, sincérité.
- Prudence.
- Permanence des méthodes, hormis la nouvelle réglementation relative aux actifs immobilisés.

2.1 Immobilisations

Méthode par composants

Les composants et leur traitement comptable sont définis aux articles 311-2 et 321-14 du PCG, résultant des règlements du CRC 2002-10 et 2004-06.

Le composant correspond à un élément d'une immobilisation corporelle, dont l'utilisation est différente de celle de cette immobilisation. Deux catégories de composants sont répertoriées :

- les composants correspondant aux éléments principaux d'immobilisation corporelle devant être remplacés en cours de vie de l'immobilisation : ces composants sont dits de première catégorie ;
- les composants correspondant à certaines dépenses de gros entretien ou de grandes révisions, qui doivent être engagées selon un programme pluriannuel prévisionnel : ces composants sont dits de deuxième catégorie.

Le traitement des composants est le suivant :

- à l'origine, c'est-à-dire lors de l'acquisition d'une immobilisation corporelle ou lors de la première application de la méthode par composants, les éléments qui répondent à la définition des composants sont identifiés à l'actif distinctement de l'immobilisation. Le prix d'acquisition de l'immobilisation est ainsi décomposé à l'actif entre les composants, le solde constituant la « structure » du bien ;

- en cours de vie, un plan d'amortissement distinct est suivi pour chacun des composants ainsi identifiés, ainsi que pour la structure ;

- en cas de remplacement, le composant remplacé doit être sorti de l'actif, sa valeur nette comptable étant comptabilisée en charges ; la valeur du composant de remplacement est en contrepartie inscrite à l'actif, et doit alors être amorti selon son propre plan d'amortissement.

Compte tenu de la nature des immobilisations de la société aucun composant n'a été identifié.

Amortissements

La société applique les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 sur les actifs.

Immobilisations incorporelles

Les logiciels, les licences, les marques et les fonds de commerce acquis par l'entreprise sont enregistrés au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les logiciels et les licences sont amortis en linéaire sur une période de 3 ans.

Un amortissement dérogatoire a été comptabilisé au titre de l'exercice 2008 concernant les logiciels. Les marques et les fonds de commerce ne sont pas amortis.

Recherche et développement

Les frais de création et de développement du site internet ne sont pas portés à l'actif, mais directement pris en charges au-cours de l'exercice de l'engagement de la dépense. Ceux-ci sont estimés à 1 164 K€ au cours de l'exercice 2008.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au bilan pour leur valeur d'acquisition et sont amorties sur les durées d'utilisation suivantes :

Matériels :	Linéaire	sur 5 ans,
Installations générales :	Linéaire	sur 10 ans,
Matériel de transport (occasion)	Linéaire	sur 2 ans
Matériels de bureau et informatiques :	Linéaire	sur 3 ans,
Mobiliers :	Linéaire	sur 10 ans.

Un amortissement dérogatoire à été comptabilisé au titre de l'exercice 2008 concernant les matériels de bureaux et informatiques.

Immobilisations financières

Le nombre d'actions propres acquises en 2008 s'élève à 0 et le nombre d'actions propres cédées est de 0. Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions propres est de 84.768 pour une valeur de 255 K€ au bilan.

2.2.Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition. Ils sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

La valeur d'utilité est fondée sur la quote-part des capitaux propres des entreprises concernées, ainsi que sur l'intérêt de détenir ces sociétés et sur leurs perspectives de développement qui résultent des business plans.

Les titres de participation se détaillent comme suit :

- AuFéminin.com Productions, créée en 2000
- AlFeminile.com, créée en 2000
- EnFemenino.com, créée en 2000
- SmartAdserver, créée en 2005
- Marmiton, acquise en 2006 (les titres de participation comprennent les frais d'acquisition soit 90 K€ pour 2006)

- GoFeminin.de, créée en 2008
- SoFeminine.co.uk, créée en 2008
- SmartAdServer Ltd, créée en 2008

Il existe au 31 décembre 2008, une provision sur titres d'un montant de 62 K€ sur la filiale italienne du fait de la réduction prochaine du capital social de cette dernière.

2.3. Clients

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision est enregistrée à hauteur du montant dont le recouvrement est jugé improbable.

2.4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis et des taxes sur vente, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

Le chiffre d'affaires de la société se compose des éléments suivants :

(i) Les contrats de vente ou d'échange d'espace publicitaire :

- Pour les contrats de vente terminés à la clôture :
Ces contrats prévoient la diffusion d'insertions publicitaires sur un ou plusieurs sites, sur une période déterminée. La valeur des contrats dépend du nombre de pages vues demandé par l'annonceur. Le chiffre d'affaires reconnu dans le compte de résultat correspond :
 - soit à la valeur du contrat lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat est atteint ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les deux parties n'est pas atteint.
- Pour les contrats de vente en cours à la clôture :
 - soit à la valeur du contrat prorata temporis lorsque le nombre de pages vues prévu au contrat pour la période considérée est atteint ou supérieur ;
 - soit à la valeur des pages vues lorsque le nombre de pages vues convenu entre les parties n'est pas atteint.
- Les opérations d'échanges ne sont reconnues que si les deux prestations échangées ne sont pas considérées comme similaires (c'est-à-dire notamment format, nbre, CPM et durée identique et site de même nature) à hauteur et dans la limite de transactions monétaires similaires. Enfin le revenu des opérations d'échange qui respectent ces deux conditions est reconnu selon le même principe que les contrats de vente mentionné ci-dessus.

(ii) Les contrats de marketing direct : le chiffre d'affaires est reconnu lors de l'envoi d'informations promotionnelles aux internautes référencés dans la base de données d'auFeminin.com.

(iii) Les prestations réalisées au cours de l'exercice pour les filiales.

(iiii) les autres services, dont les services payants (Audiotel,...), le shopping

2.5. Prestations fournies à la société

Les prestations qui sont fournies à la société sont enregistrées lors de leur réalisation. A la clôture de l'exercice, les prestations facturées non réalisées sont portées en produits constatés d'avance et les prestations délivrées et non encore facturées sont portées en factures à recevoir. Et plus précisément, les coûts de conception des campagnes publicitaires sont comptabilisés en charges dès que la prestation est achevée et non au moment de la diffusion du message publicitaire.

2.6. Trésorerie et Valeurs Mobilières de Placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur prix d'acquisition. La méthode utilisée lors des cessions est la méthode du "premier entré et premier sorti".

A la clôture de l'exercice, elles sont dépréciées lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition.
Si la valeur d'inventaire est supérieure au coût d'acquisition aucune plus value n'est constatée dans les comptes.

2.7. Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. La société a signé une convention d'intégration avec ses filiales, les SAS SmartAderver et Marmiton et la SARL AuFeminin.com Productions.

2.8. Indemnités de départ à la retraite

Compte tenu du caractère non significatif des engagements de retraite au 31 décembre 2008, basés sur la convention collective en vigueur dans la société et sur des informations relatives au personnel présent dans la société à la clôture, aucune provision n'a été enregistrée dans les comptes sociaux au 31 décembre 2008.

2.9. Comptes consolidés

Les comptes de la société AuFéminin.com et de ses filiales font l'objet d'une publication de comptes consolidés aux normes IFRS arrêtés au 31/12/2008.

La société auFeminin.com est elle-même intégrée dans les comptes consolidés de la société Axel Springer.

2.10. Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du groupe accordent à leurs salariés, titulaires d'un contrat à durée indéterminée disposant d'un an d'ancienneté un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans et au terme de ce délai et à défaut de son utilisation l'ensemble des droits restera plafonné à cent-vingt heures.

3. AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Le groupe dispose pour les sociétés établies en France d'une Délégation Unique du Personnel (DUP) depuis le 17 octobre 2008.

Un accord de participation a été signé le 19 décembre 2008 et s'applique pour la première fois sur les comptes de l'exercice 2008.

4. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

4.1 Actif immobilisé = 14.667 K€

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 16.262 K€

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	444	62		505
Immobilisations corporelles	1 494	163		1 657
Participation alFemminile	100			100
Participation enFemenino	60			60
Participation auFeminin.com Productions	8			8
Participation Smartadserver	513			513
Participation Marmiton	7 590			7 590
Participation goFeminin		5 425		5 425
Participation Smartadserver Ltd		0		0
Participation soFeminine		0		0
Prêt participatif enFemenino	36			36
Intérêt sur prêt participatif	9			9
Autres immobilisations financières	358	0	0	358
TOTAL	10 612	5 650	0	16 262

Les variations sur le postes autres immobilisations financières concernent les dépôts et cautions (voir 2.1 Immobilisations financières).

Les autres immobilisations financières comprennent principalement les actions propres de la société et le dépôt relatif aux locaux. Ce dernier est à échéance de plus d'un an.

Amortissements et provisions d'actif immobilisé = 1.595 K€

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	180	46		225
Immobilisations corporelles	1 022	240		1 262
Immobilisation financières	62			62
Prêt participatif enFemenino	46			46
TOTAL	1 310	285	0	1 595

La provision sur prêt participatif est détaillée en note 8.

Détail des immobilisations corporelles et incorporelles et amortissements en fin de période

Libellé	Montant Brut	Amortissement	Valeur nette	Durée
Logiciels	297	225	71	3 ans
Marques	3		3	Non amortiss.
Malis de fusion	206		206	Non amortiss.
Installations, matériel et outillage	13	10	3	5 ans
Installations générales	30	2	28	10 ans
Matériel de transport	2	1	1	2 ans
Matériels de bureau et informatique	1 524	1 211	313	3 ans
Mobilier	1 524	37	1 487	10 ans
TOTAL	3 599	1 487	2 113	

4.2 Etat des créances = 14.205 K€

ETAT DES CREANCES	MONTANT BRUT 2007	MONTANT BRUT 2008	A MOINS D'UN AN
Avances et acomptes	59	60	60
Clients et comptes rattachés	11 347	11 234	11 234
Etat impôts et taxes	450	1 742	1 742
Capital souscrit appelé non versé	0	0	0
Compte courant	1 051	1 061	1 061
Autres actifs circulants et charges constatées d'avance	114	107	107
TOTAL	13 021	14 205	14 205

L'ensemble des créances est à échéance de moins d'un an.

Des créances clients sont compensables contractuellement à hauteur 1 860 K€ au 31.12.2008 contre 1 663 K€ au 31.12.2007 avec des prestations rendues mais non facturées par les fournisseurs dont le total s'élève à 1 861 K€ au 31 décembre 2008 contre 1 682 K€ au 31.12.2007.

La différence entre les créances et dettes compensables s'explique par le fait que certains fournisseurs n'ont pas réalisés au 31.12.2008 les publicités commandées. Il existe donc un écart entre les créances et les dettes.

4.3 Provisions sur actif circulant = 852 K€

	Montant 2007	Montant 2008
Provisions pour dépréciations		
Provision clients	405	450
Provision sur compte courant	402	402
TOTAL	806	852

Les créances clients échues depuis plus de 6 mois, dont le risque de non-recouvrement est probable, ont été dépréciées à 100% au 31 décembre 2008.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise	A la clôture
Provisions pour dépréciation des créances douteuses	405	450	-405	450
Provisions pour dépréciation des comptes courants	402			402
TOTAL	806	450	-405	852

4.4. Valeurs Mobilières de Placement

Eléments	Nombre	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur d'inventaire	Plus value latente
BMTN	38	6 373		6 373	6 373	
Sicav MONEPLUS (*)	0	0		0	0	0
Comptes à terme		4 400		4 400	4 400	
Intérêts courus sur BMTN et cpte à terme		290		290	290	
TOTAL		11 063	0	11 063	11 063	0

4.5. Produits à recevoir par poste du bilan = 393 K€

Produits à recevoir	Montant 2007	Montant 2008
Clients et comptes rattachés	8	70
Fournisseurs avoirs à recevoir	27	32
Etat et organismes sociaux à recevoir	15	0
Intérêts courus sur BMTN et cpte à terme	289	290
TOTAL	339	393

4.6. Charges constatées d'avance = 105 K€

Les charges constatées d'avance sont composées principalement de charges ordinaires relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture de l'exercice dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les charges constatées d'avance s'élevaient à 110 K€ au 31 décembre 2007.

5. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

5.1. Capital social = 1 792 646,20 €

Le capital social de la société, au 31 décembre 2008 est de 1 792 646,20 euros, divisé en 8 963 231 actions d'un nominal de 0.20 euro chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La variation du nombre d'actions est la suivante

	31/12/2007	Exercice des BSCPE	31/12/2007
Nombre d'actions	8 959 441	3 790	8 963 231

La variation des capitaux propres en milliers d'euros entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 est la suivante :

	31-déc-07	Affectation du résultat 2007	Résultat 2008	Autres	31-déc-08
(K€)					
Capital	1 793			1	1 793
Prime d'émission	4 287			17	4 304
Réserves légale	177				177
Réserves règlementées	38			-4	35
Résultat	10 899	-10 899	4 970		4 970
Report à nouveau	10 727	10 899			21 627
Provisions règlementées	122			72	193
Total capitaux propres	28 043	0	4 970	86	33 100

BSPCE, Stocks options et actions gratuites

Des BSPCE ,des stocks options et des actions gratuites ont été attribués aux cadres dirigeants et aux salariés. Le nombre de BSPCE, stocks options et actions gratuites attribués et non encore exercés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 250 964, soit une dilution de 2.73 % du capital.

d) BSPCE

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000 250 000 (b)	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	10 854	1 000	20 000
BSPCE levés	2 790	1 000	0
BSPCE annulés	100	0	0
BSCE attribués restant à exercer	7 964	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire convoquée pour le 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer

34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les autres plans présentés ci-dessus.

e) Options de souscription

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'émission	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après émission	10 ans après émission	10 ans après émission	8 ans après émission
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	74 000
options émises en 2008				99 000
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

f) Actions gratuites

	Plan n°1
Date de l'assemblée générale	22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	150 000
Date d'émission	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'échéance des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
Prix de souscription des actions	
actions à l'ouverture	37 000
actions émises en 2008	113 000
actions levées	0
actions annulées	100 000
actions attribuées restant à exercer	50 000

5.2. Provisions = 307 K€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprise suite à utilisation	Reprise sans utilisation	A la clôture
Réclamations contentieuses	50	72	-20		102
Litiges prud'homaux	0				0
Provision pour risque filiales	110	95			205
TOTAL	160	167	-20	0	307

5.3. Etat des dettes = 6.195 K€

Etat des dettes	Montant 2007	Montant 2008
Etablissements de crédit	1	1
Dépôt de garantie	0	0
Avances et acomptes	57	110
Fournisseurs	3 298	3 234
Dettes fiscales et sociales	7 887	2 597
Dettes sur immobilisations	40	14
Autres dettes	149	26
Produits constatés d'avance	156	214
TOTAL	11 588	6 195

L'ensemble des dettes est à l'échéance de moins d'un an.

Des dettes fournisseurs sont compensables contractuellement à hauteur de 1 861 K€ au 31.12.2008 contre 1 682 K€ au 31.12.2007 avec des prestations rendues et facturées aux clients (voir créances clients).

5.4. Charges à payer par postes du bilan = 2.791 K€

Charges à payer	Montant 2007	Montant 2008
Etablissements de crédit	1	1
Fournisseurs	2 142	2 077
Dettes fiscales et sociales	334	712
TOTAL	2 479	2 791

5.5. Produits constatés d'avance = 214 K€

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de facturations aux clients relatives à des prestations non encore réalisées à la clôture dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Les produits constatés d'avance s'élevaient à 156 K€ au 31 décembre 2007.

6. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6.1.1 Chiffre d'affaires = 16.434 K€

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT 2007	Taux	Montant HT 2008	Taux
Prestations publicitaires	17 340	100,00%	16 434	100,00%
TOTAL	17 340	100,00%	16 434	100,00%

Les prestations publicitaires de 16 434 K€ sont réalisées en France à hauteur de 11 156 K€, et à l'exportation à hauteur de 5 278 K€.

Les ventes dans le cadre de contrats d'échanges d'espaces publicitaires représentent 199 K€ sur les 16 434 K€ de ventes de prestations publicitaires.

6.1.2 Autres produits = 961 K€

Les autres produits correspondent principalement à des refacturations de diverses prestations aux filiales (achats de matériel, services informatiques et services éditoriaux).

6.2. Autres achats et charges externes = 4.722 K€

Nature des charges	Montant HT 2007	Montant HT 2008
Coûts techniques	1 011	1 611
Communication	55	115
Campagnes publicitaires	1 227	1 504
Honoraires juridiques et fiscaux	251	444
Frais de fonctionnement général	833	1 011
Frais de recrutement étranger	0	38
TOTAL	3 376	4 722

Les campagnes publicitaires incluent les achats d'espaces réalisés dans le cadre des opérations d'échange pour 231 K€.

6.3 Résultat financier = 782 K€

Détail du résultat financier	Montant 2007	Montant 2008
Intérêts des placements en BMTN	296	322
Intérêts des placements en compte à terme	0	112
Produits de placements de Sicav MONEPLUS	0	452
Autres produits financiers	3	3
Dotations financières sur filiale Espagnole	-1	-1
Dotations financières sur filiale Italienne	-4	-6
Dotations financières sur filiale Anglaise	0	-88
Autres charges financières	-9	-11
RESULTAT FINANCIER	285	782

La provision sur prêt participatif et la provision sur compte courant sont détaillées en note 4.3 et en note 8.

6.4. Résultat exceptionnel = - 74 K€

Nature	Montant 2007	Montant 2008
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-15	-20
Dotations exceptionnelles aux amortiss. et provisions	-68	-108
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-83	-128
Reprises provisions et gains sur actions propres	5 778	0
Autres produits exceptionnels	4	18
Reprises provisions exceptionnelles amort et prov°	6	36
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	5 788	54
RESULTAT EXCEPTIONNEL	5 705	-74

7. AUTRES INFORMATIONS

7.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés 2007	Salariés 2008
Cadres	25	33
Employés	21	21
TOTAL	46	54

7.2. Engagements donnés et reçus en K€

Nature des engagements donnés	Montant
Contrat de location simple (loyers à venir)	1 525
Contrats de location longue durée (loyers à venir)	13
TOTAL	1 538

Nature des engagements reçus	Montant
Location simple (loyers et charges locatives à venir) (Sous location)	0
TOTAL	0

Droit individuel de formation

Le nombre d'heures acquises au titre du droit individuel de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'élève à 467 heures.

7.3. Impôt

La société a comptabilisé un impôt sur les sociétés de 2 703 K€ au titre de l'exercice 2008.

Répartition de l'impôt hors contribution additionnelle :

	Montant	Montant IS
Résultat courant	8 142	2 634
Résultat exceptionnel	-74	-25
Participation	-394	0
Total	7 674	2 609

Evaluation de la créance future d'impôt à la fin de l'exercice

	Situation active au 31/12/08	Situation passive au 31/12/2008	Impôt différé au 31/12/2008
Différences temporaires	86	111	- 25

La créance future d'impôt a été valorisée en appliquant un taux d'impôt de 33,33%.

La société a utilisé la totalité de ses déficits reportables.

La société auFéminin.com est la tête de groupe d'intégration fiscale constitué de SmartAdserver, Marmiton, auFéminin.com Productions et de auFéminin.com.

La société n'observe pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté sans intégration fiscale, les sociétés auFeminin.com, SmartAdserver, Marmiton et auFeminin.com Productions réalisant toutes des bénéfices.

8. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en K€)

	Capital social	Capitaux propres totaux	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
Filiales et participations										
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
enFemenino.com (1) (3)	60	-447	99,98	60	60	447	0	0	-1	0
alFeminile.com (2)	100	-14	100,00	100	38	24	0	0	-4	0
auFeminin.com Productions	8	24	100,00	8	8	285	0	282	16	0
Smartadserver	513	2 742	100,00	513	513	126	0	3 051	1 089	0
Marmiton	37	837	100,00	7 590	7 590	123	0	2 152	569	0
goFeminin (4)	25	5 610	100,00	5 425	5 425	33	0	1 506	185	0
SoFeminine.co.uk	0	94	100,00	0	0	91	0	255	112	0
Smartadserver Ltd	0	-75	100,00	0	0	89	0	0	-88	0

Participations (10 à 50 % du capital détenu)

B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations

NEANT

- (1) Les prêts (46 K€) et avances (401 K€) de 447 K€ au total sont provisionnés à 100% par la maison mère.
(2) Les capitaux propres totaux incluent l'impact favorable du cumul des abandons de créances par la maison mère à hauteur de 3 725 K€.
(3) Les capitaux propres totaux incluent l'impact favorable du cumul des abandons de créances par la maison mère à hauteur de 1 962 K€.
(4) la participation d'auFeminin représente 5 425 k€ dans les capitaux propres de goFeminin.

9. REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les rémunérations brutes totales (y compris avantage en nature) versées aux dirigeants sur l'exercice 2008 sont de 150 K€.

Au 31 décembre 2008, les dirigeants du Groupe ne disposent pas de BSPCE et/ou actions gratuites attribués non exercés.

10. ENTREPRISES LIEES

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES EN K€
ACTIF	
PARTICIPATIONS	13 697
PROVISIONS SUR PARTICIPATIONS	-62
PRETS	46
PROVISION SUR PRÊT	-46
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 146
AUTRES CREANCES	1 061
PROVISION SUR AUTRES CREANCES	-402
PASSIF	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	333
AUTRES DETTES	10
CHARGES	
ACHATS DE MARCHANDISES	-17
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	-608
AUTRES CHARGES	-171
CHARGES FINANCIERES	-95
PRODUITS	
VENTES DE MARCHANDISES	17
AUTRES PRODUITS	955
PRODUITS FINANCIERS	0

11 RISQUES

11.1. Volatilité possible du cours des actions

AuFeminin.com faisant partie des sociétés cotées sur un marché de valeurs de croissance, le cours de ses actions est susceptible d'être très volatile et sujet à des variations qui peuvent être sans relation avec ses performances financières. Le développement de l'activité de la Société et l'annonce régulière de nouveaux contrats devraient toutefois permettre de pallier ce risque.

11.2 Risque de change

L'activité de la société se limitant à la zone euro, les risques dits « de change » ne nécessitent pas de couverture.

12. EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les Conventions et Engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons été informés de la convention relative aux conditions de départ du Président Directeur Général, objet de la cinquième résolution de la prochaine assemblée générale du 27 avril 2009.

Au titre de cet engagement, il est prévu le versement d'une indemnité d'un montant égal à quatre mois de rémunération (base de référence : fixe + variable des douze derniers mois) augmenté d'une somme égale à un mois de rémunération par année écoulée d'exercice du mandat à compter du 15 décembre 2007. Cette indemnité ne sera due qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie et ne sera pas due si le Président Directeur Général quitte l'entreprise à son initiative pour exercer de nouvelles fonctions, change de fonctions à l'intérieur du groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite. Elle sera en outre soumise à la constatation de la réalisation, au jour du versement, de la condition de performance suivante : le résultat opérationnel (EBIT) au titre de l'exercice précédant la révocation devra au moins être égal à 10 millions d'euros (après impact de la participation des salariés mais avant prise en compte des charges constatées dans le cadre de l'application des normes IFRS 2 n'ayant pas d'impact « cash »). Cet engagement a été consenti par le Conseil d'administration en février 2008 et modifié lors du renouvellement du mandat du Président Directeur Général de M. Stephann, à l'issue de l'Assemblée générale du 6 mars 2009 ayant renouvelé son mandat d'administrateur, pour se conformer aux dispositions du Code AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Levallois-Perret et Paris La Défense le 27 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES

ERNST & YOUNG AUDIT

Jean Paul SEGURET

Denis THIBON

2.4 Honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe.

Exercice couvert : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008

	ERNST & YOUNG				ERNST & YOI		CONSTANTIN	
	Montant en €		%		Montant en €		%	
	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008
<u>Audit</u>								
Commissariat aux comptes, Certification, examen des comptes individuels et consolidés	0	50 000		100,00%	22 000	31 000	100,00%	100,00%
Missions accessoires	0	0		0,00%	0	0	0,00%	0,00%
TOTAL	0	50 000	100,00%	100,00%	22 000	31 000	100,00%	100,00%

2.5 Information financière historique

En application de l'article 28 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence:

- le rapport de gestion du conseil d'administration d'aufeminin.com pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tel que présenté dans le document de référence déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 20 juin 2008 sous le n° D.08-0507;
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant respectivement aux pages 37 à 64 et 67 à 85 du document de référence n°D.07-510 déposé auprès de l'AMF le 20 juin 2008,
- le rapport de gestion du conseil d'administration d'aufeminin.com pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, tel que présenté dans le document de référence déposé auprès de l'autorité des marchés financiers le 28 mai 2007 sous le n° D.07-510;
- les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant respectivement aux pages 34 à 62 et 63 à 83 du document de référence n°D.07-510 déposé auprès de l'AMF le 28 mai 2007,

III – ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et fonction	Date de nomination et durée du mandat	Autres fonctions exercées
Président du Conseil d'Administration Bertrand Stephann	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none">• gérant de la sarl aufeminin.com Productions,• Président de la SAS SmartAdServer,• Geschäftsführer (co-gérant) de goFeminin.de GmbH,• Director de Sofeminine.co.uk Ltd.• Président de la SAS Marmiton
Administrateurs		
Dr. Mathias Döpfner Président du Directoire d'Axel Springer AG	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none">• Time Warner Inc. (conseil d'administration)• ProSiebenSat.1 Media AG (conseil de surveillance) jusqu'au 15 janvier 2008• RHJ International SA, Brüssel (conseil de surveillance)• Axel Springer Schweiz AG (conseil d'administration)• dpa Deutsche Presse Agentur GmbH (conseil de surveillance)• Leipziger Verlags- und Druckereigesellschaft mbH & Co. KG (Beirat)• Axel Springer Digital TV GmbH (conseil de surveillance) jusqu'à septembre 2008• B.Z. Ullstein GmbH (Beirat)
Dr. Julian Deutz Directeur Financier International d'Axel Springer AG	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none">• Axel Springer Budapest GmbH (conseil de surveillance)• Axel Springer Ungarn GmbH (conseil de surveillance)• Axel Springer Schweiz AG (conseil de surveillance)• Axel Springer Polska Sp.zo.o (conseil d'administration)• Gesellschaft Jüdisches Museum Berlin für Development, Marketing und Service mbH (Directeur Général)
Imdat Solak Directeur « New Media International » d'Axel Springer AG	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Exécutif of Anima Publishers s.r.o. (Czech Republic)• Membre du conseil d'administration d'Amiado Group AG (Switzerland)
Andreas Wiele Membre du Directoire d'Axel Springer AG	Nommé le 6 mars 2009 jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et qui se tiendra dans l'année 2015	<ul style="list-style-type: none">• Bild.T-Online Verwaltungs AG (membre du conseil de surveillance) jusqu'au 22 janvier 2008.• Zanox.de AG (président du conseil de surveillance)• B.Z. Ullstein GmbH (membre du conseil consultatif)• Jahr Top Special Verlag GmbH (membre du conseil consultatif)• Axel Springer TV Digital GmbH (membre du conseil de surveillance) jusqu'à septembre 2008• AS Praha a.s., Czech Republic (membre du conseil de surveillance) jusqu'à août 2008. <p>Axel Springer Schweiz AG (Membre du conseil d'administration) jusqu'à juin 2008</p>

Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

Il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs des membres du Conseil d'administration à l'égard de la société et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs..

Liste des accords conclus par la société avec son actionnaire principal :

- convention de mise à disposition de personnel dans les domaines financier et de gestion des ressources humaines conclue entre Axel Springer France et la Société à compter du 1^{er} juin 2008 ;
- convention de prestation de services informatiques conclue entre la filiale SmartAdserver SAS et Axel Springer AG - Media Impact à compter du 1^{er} juillet 2008 ;
- convention de commercialisation des sites gofeminin.de et onmeda.de conclue entre la filiale goFeminin.de GmbH et Axel Springer AG - Media Impact à compter du 1^{er} août 2008 ;
- convention d'assistance comptable pour la tenue des comptes de la filiale goFeminin.de GmbH conclue entre ladite filiale et Axel Springer AG - Medien Accounting Service à compter du 1^{er} novembre 2008 ;
- convention de commercialisation du site aufeminin.ch conclue entre Axel Springer Suisse SA et la Société à compter du 1^{er} mars 2009.

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil d'administration à la société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A la connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années, fait l'objet d'une condamnation pour fraude, été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle ou été empêché par un tribunal d'agir en qualité de dirigeant ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

3.2 DIRECTION DE LA SOCIETE

La direction d'auFeminin.com est assurée par une équipe dirigeante présidée par Bertrand Stephann. Elle regroupe les personnes suivantes :

Direction Générale

Bertrand Stephann	Président du conseil d'administration et Directeur Général
Anne-Laure Vincent	Directeur Général Délégué depuis le 6 mars 2009 (non administrateur)
Christophe Decker	Directeur Général Délégué depuis le 6 mars 2009 (non administrateur)

D'autres informations sur la direction de la société sont présentées au 1.1.4.5 du présent document de référence.

3.3. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

Les informations concernant les rémunérations et avantages des dirigeants figurent dans le rapport de gestion page 31..

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de auFeminin.com s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, précisée par la recommandation AMF du 22 décembre 2008.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	2007	2008
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration		
Rémunération dues au titre de l'exercice	18 269 €	150 000 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €
Valorisation des des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0 €	0 €

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
	2007		2008	
	Montant dus	Montants versés	Montant dus	Montants versés
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration				
Rémunération fixe	18 269 €	18 269 €	150 000 €	150 000 €
Rémunération variable	0 €	0 €	0 €	0 €
Rémunération exceptionnelle	0 €	0 €	0 €	0 €
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	18 269 €	18 269 €	150 000 €	150 000 €

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Sans objet

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Sans objet

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.

Sans objet

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration	Plan n°1 21/02/2008	20 000	22 501	2 ans	4 ans	EBIT et cours de bourse
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration	Plan n°2 21/02/2008	10 000	11 251	2 ans	4 ans	EBIT et cours de bourse
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration	Plan n°3 21/02/2008	30 000	50 224	2 ans	4 ans	EBIT et cours de bourse
TOTAL		60 000	83 976			

En 2008, le seul mandataire social dirigeant que comptait la Société n'a pas été bénéficiaire d'options mais s'est vu attribuer 60.000 actions gratuites, qui ne donneront toutefois jamais lieu à une attribution définitive, la condition de performance dont elles étaient affectées, tenant au résultat opérationnel 2008, n'ayant pas été atteinte.

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Sans objet

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'action

Cette information figure dans le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence.

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achats d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS D'ACTIONS OU BSPCE CONSENTIS DURANT L'EXERCICE AUX DIX PREMIERS SALARIES NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS OU BSPCE LEVES PAR CES DERNIERS	Nombre total d'options ou BSPCE attribués / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Date d'échéance
Options ou BSPCE consentis, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options ou BSPCE, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options et BSPCE ainsi consentis est le plus élevé (information globale)	50 000	20,46	
	Nombre total d'options ou BSPCE attribués / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	
Options ou BSPCE levés durant l'exercice par les dix salariés de l'émetteur , dont le nombre d'options et BSPCE ainsi levés est le plus élevé (information globale)	3 790	5,17	

4

Tableau 10 :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Bertrand Stephann - Directeur général et Président du Conseil d'Administration		X		X	X		X	

Les indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonction de M. Stephann sont présentés dans le rapport de gestion, en page 31 du présent document de référence.

Les fondateurs et/ou les dirigeants de l'entreprise n'ont pas de droits sur les actifs de la société.

Au 31 décembre 2008, une provision de 5 K€ a été comptabilisée au titre des engagements de retraite.

3.4. SCHEMAS D'INTERESSEMENT DU PERSONNEL

Un accord de participation a été conclu au cours de l'exercice 2008.

A la date du présent document de référence, les plans d'attribution d'options de souscription d'actions et de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise peuvent être synthétisés dans les tableaux ci-dessous.

Options de souscription d'actions attribuées aux salariés à la date du présent document de référence

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4
Date de l'assemblée générale	31.03.00	17.05.01	25.04.2002	22.06.2006
Quantité autorisée	200 000	180 000	62 222	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	200 000	180 000	62 222	500 000
Date d'attribution	11.04.00 32 730 03.05.00 32 730 26.06.00 6 026 28.08.00 3 876 07.11.00 41 356 20.12.00 3 926 26.04.01 7 852	27.06.01 5 889 14.09.01 1 963		04.07.2006 64 000 20.12.2006 10 000 28.04.2008 99 000
Total d'options attribuées	128 496	7 852	0	173 000
Date d'échéance des options	10 ans après attribution	10 ans après attribution	10 ans après attribution	8 ans après attribution
Prix de souscription des actions	2,33 (11.04.00 et 03.05.00) puis 7,60 euros	7,60 euros	NA	18,60 le 04.07.06 21,21 le 20.12.06 20,46 le 28.04.08
options à l'ouverture	0	0	0	74 000
options émises en 2008				99 000
options levées	0	0	0	0
options annulées	0	0	0	0
options attribuées restant à exercer	0	0	0	173 000

Bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise attribués aux salariés à la date du présent document de référence

	Plan n°1	Plan n°2	Plan n°3	Plan n°4	Plan n°5
Date de l'assemblée générale	31.03.00	12.05.00	26.06.00	17.05.01	25.04.02
Quantité autorisée	30 759	21 724	75 117	21 263	133 500 (a) 128 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	30 759	21 724	75 117	21 263	261 500
Date d'émission	31.03.00	12.05.00	26.06.00 07.11.00 20.12.00 09.02.01	17.05.01	11.09.02
Total de BSPCE attribués	30 759	21 724	75 117	21 263	126 545
Date d'échéance des BSPCE	31.03.05	12.05.05	60 mois après émission	17.05.06	31.03.2005
Prix de souscription des actions	2,33 euros	2,33 euros	7,60 euros	7,60 euros	0,89 euros
BSPCE à l'ouverture	0	0	0	0	0
BSPCE levés	0	0	0	0	0
BSPCE annulés	0	0	0	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	0	0	0	0	0

	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8
Date de l'assemblée générale	25/04/2003	29/06/2004	27/05/2005
Quantité autorisée	400 000	500 000	500 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	250 000 (b) 650 000	500 000	500 000
Date d'émission	11.09.2003 350 000 22.04.2004 48 500	08/12/2004 9000	06/10/2005 20 000
Total de BSPCE attribués	398 500	9 000	20 000
Date d'échéance des BSPCE	60 mois après émission	28.06.09	26.05.10
Prix de souscription des actions	2,63 euros le 11.09.2003	7,06 euros le 08/12/2004	18,15 euros
Prix de souscription des actions	4,49 euros le 22.04.2004		
BSPCE à l'ouverture	10 854	1 000	20 000
BSPCE levés	2 790	1 000	0
BSPCE annulés	100	0	0
BSPCE attribués restant à exercer	7 964	0	20 000

(a) L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2002 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 133.500 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise, destinés à remplacer 70.994 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

(b) L'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2003 a autorisé le conseil d'administration à émettre à titre gratuit 250.000 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise destinés à remplacer 34.508 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise précédemment émis par la société entre le 31 mars 2000 et le 17 mai 2001.

Il n'y a plus d'autorisations d'attribution sur les plans présentés ci-dessus.

Au 31 décembre 2008, les dirigeants du Groupe ne disposent pas de BSPCE attribués non exercés.

Actions gratuites attribuées aux salariés à la date du présent document de référence

	Plan n°1
Date de l'assemblée générale	22.06.2006
Quantité autorisée	150 000
Nombre d'actions pouvant être attribuées	150 000
Date d'attribution	04.07.2006 10 000 18.01.2007 17 000 03.05.2007 5 000 24.09.2007 5 000 21.02.2008 60 000 28.04.2008 53 000
Total d'actions attribuées	150 000
Date d'acquisition définitive des actions	au minimum 2 ans après la date d'attribution
actions à l'ouverture	37 000
actions attribuées en 2008	113 000
attributions levées	0
attributions annulées	100 000
attributions restantes à exercer	50 000

3.5. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Sur les 5 membres du Conseil d'Administration, quatre ne font pas partie du management et aucun n'est indépendant.

L'indépendance se définit ainsi :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de la société au cours des cinq années précédentes.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la Société. Il est toutefois proposé à l'assemblée générale des actionnaires convoquée pour le 27 avril 2009 de supprimer cette obligation comme le permet désormais la loi (voir Chapitre V du présent document de référence).

Il n'existait pas de règlement intérieur pour le fonctionnement des organes d'administration et de direction en 2008.

D'autres informations en matière de gouvernement d'entreprise sont présentées dans le rapport du président sur le contrôle interne, figurant en page 40 du présent document de référence.

IV - RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

4.1. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Les stipulations statutaires résumées ci-dessous sont celles qui sont en vigueur à cette date. Certaines modifications statutaires sont proposées à la prochaine Assemblée générale des actionnaires (voir Chapitre V du présent document de référence).

4.1.1. Dénomination sociale (article 3 des statuts)

AuFeminin.com

4.1.2. Date de constitution

La Société a été constituée le 14 juillet 1999 (date des statuts).

4.1.3. Siège social (article 4 des statuts)

78, avenue des Champs Elysées 75008 Paris depuis le 1^{er} juin 2006.

4.1.4. Durée de vie (article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts.

4.1.5. Forme juridique (article 5 des statuts)

La Société est constituée sous forme de société anonyme à conseil d'administration et est régie par les dispositions du Code de commerce et de ses statuts.

4.1.6. Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'une année qui commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

4.1.7. Objet social (article 1.2 des statuts)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger:

- la conception, la réalisation, l'animation et l'exploitation de sites Internet et notamment de sites rassemblant une communauté virtuelle,
- la commercialisation de produits ou services au travers de ces sites ou sous la marque de ces sites en direct ou en qualité de commissionnaires,
- l'édition, l'édition graphique, et l'édition musicale sous toutes ses formes,
- la participation de la société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
- et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son développement ou son extension.

4.1.8. Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro d'identification unique 423 780 113 RCS Paris.

4.1.9. Code d'activité

72.2Z.

4.1.10. Information et consultation des documents (article 4.4 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par les dispositions législatives et réglementaires, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement sur la gestion et le contrôle de la Société. La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par les dispositions législatives et réglementaires.

Ce droit de communication peut également être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises, par l'usufruitier et le nu-propriétaire d'actions.

4.1.11. Affectation et répartition statutaire des bénéfices (article 6.4 des statuts)

Si les comptes de l'exercice écoulé, approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, font apparaître un bénéfice distribuable tel qu'il est défini par la loi, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserve dont elle règle l'affectation ou l'emploi, de le reporter à nouveau ou de le distribuer sous forme de dividendes.

Après avoir constaté l'existence de réserves dont elle a la disposition, l'assemblée générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels ces prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes seront prélevés en priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

4.1.12. Mise en paiement des dividendes (article 6.5 des statuts)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales. De la même façon, l'assemblée générale ordinaire, statuant dans les conditions prévues à l'article L.232-12 du Code de commerce, peut distribuer aux actionnaires un acompte sur dividendes et, pour tout ou partie dudit acompte, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice.

4.1.13. Assemblées générales (articles 4 à 4.3 des statuts)

4.1.13.1. Convocation et Réunion

Les assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et réunies dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

4.1.13.2. Ordre du jour

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires, dans les conditions et délais fixés par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de projets de résolutions.

L'assemblée générale ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut toutefois, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

4.1.13.3. Accès aux assemblées - Pouvoirs

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion.

Sont réputés présents, les actionnaires qui participent aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont fixées par décret.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat.

4.1.13.4. Différentes formes d'assemblée

Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui n'ont pas pour objet de modifier leurs statuts. L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions et décider notamment la transformation de la Société en société d'une autre forme, civile ou commerciale. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée générale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, sauf dérogation légale.

Dans les assemblées générales extraordinaires à forme constitutive, c'est-à-dire celles appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire n'a voix délibérative ni pour lui-même, ni comme mandataire.

4.1.14. Franchissement de seuils (article 5 des statuts)

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants :

5 %, 10 %, 15%, 20 %, 25%, 33 %, 50 %, 66 %, 90% et 95%

du capital social, devrait informer la Société du nombre d'actions et de droits de vote qu'il possède dans le délai de cinq jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils.

En cas de non respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la Loi.

Tout actionnaire dont la participation au capital deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de cinq jours.

4.1.15. Droits de vote double

Les actions inscrites au nominatif depuis plus de 4 ans bénéficient d'un droit de vote double conformément à l'article 2.5.2 des statuts.

4.2. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL

4.2.1. Capital social

Le capital social de la Société au 31 décembre 2008 est de 1 792 646,20 €, divisé en 8 963 231 actions d'un nominal de 0,20 € chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

4.2.2. Evolution du capital de la Société

L'évolution du capital de la Société est décrite ci-après :

Date	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Réserve légale	Prime d'émission	Nombre de titres émis	Valeur nominale par action	Montant cumulé du capital social	
		<i>en €</i>		<i>en €</i>		<i>en €</i>	<i>en €</i>	<i>en titres</i>
14 juillet 1999	Constitution				2.000	20	40.000	2.000
17 décembre 1999	Augmentation de capital	18.600		4.172	930	20	58.600	2.930
31 mars 2000	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission	996.200		0	49.810	20	1.054.800	52.740
31 mars 2000	Division du nominal par cent				5 221 260	0,2	1.054.800	5.274.000
19 juillet 2000	Introduction en bourse	526 315	158 111	17 746 626	2 631 579	0.2	1 581 115	7 905 579
23 août 2000	Exercice de Bons de Souscription d'Actions détenus par le CCF dans le cadre de l'introduction en bourse	70 116	7 012	2 587 273	350 579	0.2	1 651 232	8 256 158
2004	Exercice de BSPCE	74 391,40		718 531,37	371 957	0.2	1 725 623	8 628 115
2005	Exercice de BSPCE	8 956,00		164 003,98	44 780	0.2	1 734 579	8 672 895
2006	Affectation résultat 2005		8 334,88					
	Exercice de BSPCE	3 739,20		92 693,14	18 696	0.2	1 738 318,20	8 691 591
	Augmentation capital	32 550,00		3 717 454,10	162 750	0.2	1 770 868,20	8 854 341
2007	Exercice de BSPCE	21 020,00		247 114,90	105 100	0,2	1 791 888,20	8 959 441
	Affectation résultat 2006		3 628,92					
2008	Exercice de BSPCE	758,00		17 393,10	3 790	0.2	1 792 646.20	8 963 231

4.2.3. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la société, la répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2008 est détaillée dans le tableau ci-après.

	Au 31.12.2008			
	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de voix	en % des droits de vote
Pour les actions au nominatif				
AS Online Beteiligungs GMBH	6 105 199	68,11%	6 105 199	68,53%
Autres actions au Nominatif	84 113	0,94%	114 268	1,28%
Auto-détention	84 767	0,95%		
Pour les actions au porteur (*)				
AS Online Beteiligungs GMBH	1 280 268	14,28%	1 280 268	14,37%
Amiral Gestion	192 292	2,15%	192 292	2,16%
Public	1 216 592	13,57%	1 216 592	13,66%
TOTAL	8 963 231	100,00%	8 908 619	100,00%

(*) Selon les dernières informations sur les franchissements de seuils communiqués à la société

A la connaissance de la société, aucune autre personne ne détient plus de 5 % du capital.

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

A ce jour, le Groupe Axel Springer détient 82,39 % du capital et 82.90 % des droits de vote.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents.

Il n'existe pas, à la connaissance de la société d'accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

4.2.4. Capital potentiel

Les informations relatives aux autorisations d'augmentation de capital figurent dans le rapport de gestion inclus dans le présent document de référence (rubrique « Délégations en cours de validité »).

Des bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE), des stock options et des actions gratuites ont été attribués à certains cadres dirigeants et salariés. Le nombre de BSPCE, de stock options et d'actions gratuites attribués et non encore exercés ou acquises au 31 Décembre 2008 s'élèvent à 250 964, soit une dilution maximale de 2,73 % du capital.

Les autorisations d'attribution de stock options et d'actions gratuites restantes au 31 décembre 2008 sont en nombre de 327 000 soit une dilution complémentaire possible de 3,43 % du capital.

4.2.4.1. Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE)

Les informations concernant les BSPCE figurent au paragraphe 3.4.06.

4.2.4.2. Options de souscription d'actions

Les informations concernant les options de souscription d'actions figurent au paragraphe 3.4.

4.2.6.3. Actions gratuites

Les informations concernant les actions gratuites figurent au paragraphe 3.4.

4.2.5. Engagement de conservation des actions

Néant.

4.2.6. Etat des nantissements sur les actions de la Société et les actifs de la société

Au 31 décembre 2008, aucun nantissement des actions auFeminin.com inscrites au nominatif pur n'est inscrit dans les comptes d'actionnaires. Les actifs de la Société ne font l'objet d'aucune sûreté.

4.3. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Il n'a pas été proposé de versement d'un dividende au titre de l'exercice 2008.
Aucun dividende n'a été versé au titre des exercices 2006 et 2007.

4.4 RELATIONS MERE – FILIALES

4.4.1 Rôle de la société mère vis à vis de ses filiales

La société mère auFeminin.com possède une activité économique propre et assure la gestion de ses filiales.

4.4.2 Liste des filiales :

auFeminin.com possède huit filiales, dont le détail est exposé ci-dessous.

Sociétés	Adresse du siège social	% contrôle
alFemminile.com	Via Giovanni da Udine,34 - 20156 Milan	100,00%
enFemenino.com	A.Rodriguez Santa Maria 29 - 28002 Madrid	99,98%
auFeminin.com Productions	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%
SmartAdServer	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%
Marmiton	78, avenue des Champs Elysées - 75008 Paris	100,00%
SmartAdServer Limited	25 Shaftesbury Avenue, London W1B 7EQ	100,00%
soFeminine.co.uk	25 Shaftesbury Avenue, London W1B 7EQ	100,00%
goFeminin.de	Axel Springer Strasse 65 - 10969 Berlin	100,00%

4.4.3 Flux financiers :

Page 98 du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.

4.4.4 Fonctions des dirigeants d'auFeminin.com dans les filiales

- Bertrand Stephann : Gérant d'auFeminin.com Productions, Président de la SAS SmartAdserver, Président de la SAS Marmiton, Geschäftsführer (co-gérant) de goFeminin.de GmbH, Director de Sofeminine.co.uk Ltd.

4.5 Opérations avec des apparentés

Les conventions suivantes portant sur des opérations courantes ont été conclues par la société avec son actionnaire principal et des filiales de celui-ci à des conditions normales conformément l'article L.225-39 du Code de commerce :

- convention de mise à disposition de personnel dans les domaines financier et de gestion des ressources humaines conclue entre Axel Springer France et la Société à compter du 1^{er} juin 2008 ;
- convention de prestation de services informatiques conclue entre la filiale SmartAdserver SAS et Axel Springer AG - Media Impact à compter du 1^{er} juillet 2008 ;
- convention de commercialisation des sites gofeminin.de et onmeda.de conclue entre la filiale goFeminin.de GmbH et Axel Springer AG - Media Impact à compter du 1^{er} août 2008 ;

- convention d'assistance comptable pour la tenue des comptes de la filiale goFeminin.de GmbH conclue entre ladite filiale et Axel Springer AG - Medien Accounting Service à compter du 1^{er} novembre 2008 ;
- convention de commercialisation du site aufeminin.ch conclue entre Axel Springer Suisse SA et la Société à compter du 1^{er} mars 2009.

Ces conventions ont été portées à la connaissance des Commissaires aux comptes.

V – PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 AVRIL 2009

1) DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Première résolution (*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, et notamment, conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et *quinquies* du Code général des impôts, le montant global des charges non déductibles des résultats imposables qui s'est élevé à 1.143 euros et qui a donné lieu à un impôt sur les sociétés de 393 euros.

Deuxième résolution (*Approbation des comptes consolidés de l'exercice*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe tel qu'inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés ainsi que des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil et les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'ils ont été présentés.

Elle approuve en conséquence les opérations traduites dans ces comptes consolidés ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (*Affectation du résultat*). – L'Assemblée générale constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 4.970.187,69 euros et que le bénéfice distribuable s'établit à 26.594.686,55 euros, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs de 21.626.676,66 et d'une dotation à la réserve légale de 2.177,80 euros. Elle décide en conséquence, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter le bénéfice de l'exercice ainsi qu'il suit :

- dotation à la réserve légale (afin de la porter au minimum de 10 % du capital requis par la loi) 2.177,80 €
- au report à nouveau 4.968.009,89 €

Ce qui, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire des exercices antérieurs, porte le report à nouveau à : 26.594.686,55 €

L'Assemblée reconnaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution (*Conventions réglementées*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport et prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cinquième résolution (*Convention réglementée conclue entre la Société et Monsieur Bertrand Stephann*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et conformément à l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, approuve la convention énoncée dans ledit rapport relative aux engagements pris par la Société au bénéfice de son Président Directeur Général, Monsieur Bertrand Stephann, correspondant à des indemnités dues à raison de la cessation de ses fonctions de Président Directeur Général.

Sixième résolution (*Nomination de Monsieur Roland Puehler en qualité d'administrateur*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité

d'administrateur Monsieur Roland Puehler pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Septième résolution (*Nomination de Monsieur Harck-Oluf Nissen en qualité d'administrateur*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer en qualité d'administrateur Monsieur Harck-Oluf Nissen pour une durée de six années, qui expirera à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Huitième résolution (*Jetons de présence*). – L'Assemblée générale décide de fixer à la somme de 10.000 euros le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice 2009.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour répartir tout ou partie de cette somme entre ses membres selon les modalités qu'il fixera.

Neuvième résolution (*Autorisation donnée au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration à acquérir un nombre d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital de la Société à la date de l'Assemblée générale, selon les modalités prévues par les articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour les objectifs indiqués ci-dessous :

- 1) Remettre des titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital de la Société,
- 2) Assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- 3) Honorer les obligations liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés ou aux mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise associée,
- 4) Remettre des actions lors de l'exercice des droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- 5) Annuler des actions, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution de la présente Assemblée générale dans sa partie extraordinaire,
- 6) Mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, notamment par rachat de blocs, et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur subdélégation décidera et conformément aux dispositions prévues par la loi.

Ces moyens incluent l'utilisation de la trésorerie disponible, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché (réglementé ou non), un système multilatéral de négociation (MTF), via un internalisateur systématique ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options, sous réserve que l'utilisation de ces moyens n'entraîne pas un accroissement significatif de la volatilité du cours).

La Société ne pourra pas acheter d'actions à un prix unitaire supérieur à 32 euros (hors frais d'acquisition), et en tout état de cause au prix maximum prévu par la réglementation, sous réserve des ajustements liés aux opérations sur son capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions et/ou division de la valeur nominale des actions ou regroupement des actions.

Cette autorisation pourra être utilisée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des actions auto-détenues.

Cette autorisation est valable dès la présente Assemblée générale jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les cas où la loi l'autorise, pour passer tous ordres de bourse ou hors bourse, conclure tous accords, établir tous documents notamment d'information, fixer les modalités d'intervention de la Société sur le marché ou non, ainsi

que les conditions d'acquisition et de cession des actions, effectuer toutes déclarations notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et, plus généralement, faire le nécessaire pour réaliser ces opérations.

L'Assemblée générale confère également tous pouvoirs au Conseil d'administration, si la loi ou l'Autorité des marchés financiers venait à étendre ou à compléter les objectifs autorisés pour les programmes de rachat d'actions, à l'effet de porter à la connaissance du public, dans les conditions légales et réglementaires applicables, les modifications éventuelles du programme concernant les objectifs modifiés.

Conformément aux dispositions des articles L. 225-211 et R. 225-160 du Code de commerce, la Société ou la personne chargée du service des titres tiendra les registres d'achat et de vente des actions acquises et vendues dans le cadre de ce programme.

2) DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution (*Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation d'actions précédemment rachetées*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à :

- 1) réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions acquises par la Société dans le cadre d'un programme de rachat de ses propres actions, et ce dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt quatre mois,
- 2) imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'Assemblée générale donne, plus généralement, à cet effet tous pouvoirs au Conseil d'administration pour fixer les conditions et modalités de cette ou de ces réductions de capital, constater la réalisation de la ou des réductions du capital consécutives aux opérations d'annulations autorisées par la présente résolution, modifier, le cas échéant, les statuts de la Société en conséquence, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou tout autre organisme, remplir toutes formalités et plus généralement faire le nécessaire à la bonne fin de cette opération.

Cette autorisation est donnée pour une période expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Onzième résolution (*Autorisation donnée au Conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes :

- 1) Autorise le Conseil d'administration, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, à consentir des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes aux salariés et mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui seraient liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce ou certains d'entre eux, détenant individuellement moins de 10 % du capital de la Société.

Le Conseil d'administration arrêtera la liste des bénéficiaires des options parmi les personnes visées à l'alinéa précédent et le nombre d'options allouées à chacun d'entre eux ;

- 2) Décide que la présente autorisation est consentie pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée ;
- 3) Décide que les options pouvant être consenties par le Conseil d'administration ne pourront donner droit de souscrire ou d'acquérir un nombre d'actions excédant 300.000 actions de 0,20 euro de valeur nominale ;
- 4) Prend acte, conformément à la loi, qu'aucune option de souscription ou d'achat ne pourra être consentie au cours des périodes interdites par l'article L. 225-177 du Code de commerce ;

- 5) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles ou d'achat des actions existantes par exercice des options sera déterminé par le Conseil le jour de l'attribution des options et que (1) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra être inférieur à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action sur le marché réglementé d'Euronext Paris aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options seront consenties et (2) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur au plus élevé des montants suivants : (a) la moyenne indiquée au (1) ci-dessus et (b) le cours moyen d'achat des actions mentionné à l'article L. 225-179 du Code de commerce ;

Le prix d'exercice des options, tel que déterminé ci-dessus, ne pourra être modifié sauf si la Société vient à réaliser une des opérations financières ou sur titres visées à l'article L. 225-181 du Code de commerce. Dans ce cas, le Conseil procédera, dans les conditions légales et réglementaires, à un ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions pouvant être acquises ou souscrites, selon le cas, par exercice des options, pour tenir compte de l'incidence de l'opération ;

- 6) Prend acte que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription d'actions, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options ;
- 7) Donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet, sans que cette liste soit limitative, de fixer les conditions et modalités des options et notamment :
- la durée de validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de 10 ans,
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil pourra (a) anticiper les dates ou périodes d'exercice des options, (b) maintenir le caractère exerçable des options ou (c) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires,
 - des clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions obtenues par exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée d'option,
 - le cas échéant, limiter, suspendre, restreindre ou interdire l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires,
 - arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription ;
- 8) Décide que le Conseil d'administration aura également, avec faculté de délégation dans les conditions légales, tous pouvoirs pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et effectuer toutes formalités nécessaires à la cotation des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire ;
- 9) Décide que la présente autorisation prive d'effet à compter de ce jour, pour la partie non encore utilisée, toute autorisation antérieure donnée au Conseil d'administration pour consentir des options de souscription ou d'achat d'actions et, en particulier, celle consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 juin 2006.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires lors de l'Assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

Douzième résolution (*Délégation de compétence au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne*). – L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

- 1) Délègue au Conseil d'administration sa compétence pour décider d'augmenter le capital social de la Société en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, d'un montant nominal maximum de 40.000 euros, par l'émission d'actions nouvelles ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société dans les conditions fixées par la loi, réservés aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce et L. 3344-1 et L. 3344-2 du Code du travail ;
- 2) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre ou autres titres donnant accès au capital et aux titres auxquels donneront droit ces titres émis en application de la présente résolution en faveur des adhérents des plans définis au paragraphe précédent et de renoncer aux actions ou autres titres qui seraient attribués par application de la présente résolution ;
- 3) Décide que le montant nominal maximum susceptible d'être émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global des augmentations de capital de 600.000 euros fixé au titre de la huitième résolution de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2008 ;
- 4) Décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à 80 % de la moyenne des cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan d'épargne en application de l'article L. 3332-25 du Code du travail est inférieure à dix ans, et à 70 % de cette moyenne lorsque ladite durée d'indisponibilité est supérieure ou égale à dix ans. Toutefois, l'Assemblée générale autorise expressément le Conseil d'administration, s'il le juge opportun, à réduire ou supprimer les décotes susmentionnées, dans les limites légales et réglementaires, afin de tenir compte, *inter alia*, des régimes juridiques, comptables, fiscaux et sociaux applicables localement ;
- 5) Décide que le Conseil d'administration pourra également substituer tout ou partie de la décote par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société, existants ou à émettre, l'avantage total résultant de cette attribution et, le cas échéant, de la décote mentionnée ci-dessus, ne pouvant excéder l'avantage total dont auraient bénéficié les adhérents au plan d'épargne si cet écart avait été de 20 % ou de 30 %, selon que la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à 10 ans ;
- 6) Décide que le Conseil d'administration pourra prévoir, en application des articles L. 3332-21 et s. du Code du travail, l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la Société à émettre ou déjà émis au titre de l'abondement, sous réserve que la prise en compte de leur valeur pécuniaire, évaluée au prix de souscription, n'ait pas pour effet de dépasser les limites légales ou réglementaires ;
- 7) Décide que les caractéristiques des autres titres donnant accès au capital de la Société seront arrêtées par le Conseil d'administration dans les conditions fixées par la réglementation ;
- 8) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation ou de sub-délégation, conformément aux dispositions légales et réglementaires, pour mettre en œuvre la présente délégation et notamment pour décider le montant à émettre et le prix d'émission, déterminer les modalités de chaque émission, décider et fixer les modalités d'attribution à titre gratuit d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, en application de l'autorisation conférée ci-avant, arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer, dans la limite d'une durée maximale de trois ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, demander leur admission à la cotation en bourse partout où il en avisera, constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital, et sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 9) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure relative à une augmentation du capital réservée aux adhérents à des plans d'épargne d'entreprise consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2008 dans sa quatorzième résolution ;
- 10) La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Treizième résolution (Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration pour augmenter le capital, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature). — L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration,

1) Délègue au Conseil d'administration, en application des dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital, sur le rapport du ou des Commissaires aux apports, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;

2) Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment à l'effet d'arrêter toutes les modalités et conditions des opérations autorisées et en particulier évaluer les apports ainsi que l'octroi, le cas échéant, d'avantages particuliers, de fixer le nombre de titres à émettre en rémunération des apports ainsi que la date de jouissance des titres à émettre, de procéder, le cas échéant, à toute imputation sur la ou les primes d'apport, et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, de constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts en conséquence, et de prendre, plus généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords, procéder à toutes formalités requises notamment pour l'admission aux négociations des actions ;

3) Décide que la présente délégation prive d'effet la délégation antérieure relative à une augmentation de capital par apport en nature consentie par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 26 juin 2008 dans sa dixième résolution ;

4) La présente délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

Quatorzième résolution (*Modification des statuts*). — L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide d'apporter les modifications suivantes aux statuts de la Société :

1) Le dernier alinéa de l'article 2.3 est désormais libellé de la façon suivante :

« A cet égard, la Société dispose de la possibilité de demander, à tout moment, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les assemblées générales, la quantité de titres détenue par chacun d'eux ainsi que les restrictions dont les titres peuvent être frappés. »

2) L'article 3.1 est désormais libellé de la façon suivante :

« 3.1.1 La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres ou moins et de dix huit membres au plus. »

- Les articles 3.1.2, 3.1.3, 3.1.5, 3.1.7 et 3.1.8 sont supprimés et corrélativement, les autres articles sont renumérotés.

- L'article 3.1.2 (nouveau) demeure sans changement :

« 3.1.3 Le nombre des administrateurs qui sont âgés de plus de soixante dix (70) ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Lorsque cette limite vient à être dépassée en cours de mandat, l'administrateur le plus âgé est d'office réputé démissionnaire à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires la plus proche. »

3) Les articles 3.2.2 et 3.2.3 sont désormais libellé de la façon suivante :

« 3.2.2 Le conseil d'administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents en personne. »

« 3.2.3 Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage des voix, la voix du président de séance est prépondérante. »

4) L'article 3.2.7 est supprimé et corrélativement, l'article 3.2.8 devient l'article 3.2.7, dont l'avant-dernier alinéa est désormais libellé de la façon suivante :

« Le Président ou le président directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. »

- 5) A l'article 3.3.3, les mots « et exécute ses décisions » sont supprimés.
- 6) A l'article 3.4.1 les mots « Conformément aux dispositions légales » sont supprimés dans le premier alinéa et les deux derniers alinéas sont supprimés.
- 7) Le premier alinéa de l'article 3.4.2 (a) est supprimé.
- 8) A l'article 3.5.2, les mots « 5 % » sont remplacés par « 10 % » et il est inséré entre l'avant-dernier et le dernier alinéa le paragraphe suivant :

« Il en est de même des engagements pris par la société, ou par toute société contrôlée ou qui la contrôle au sens des II et III de l'article L. 223-16 du code de commerce, au bénéfice du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués et correspondants à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci. »

- 9) L'article 4.3 est désormais libellé de la façon suivante :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles sous réserve :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, de l'enregistrement de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire ;

- pour les propriétaires d'actions au porteur, de l'enregistrement de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, dans les comptes titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité teneur de leur compte, cet enregistrement étant constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier.

Sont réputés présents, si le conseil d'administration le décide lors de la convocation de l'assemblée, les actionnaires qui participent aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont fixées par décret.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée générale.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en justifiant d'un mandat. »

- 10) L'article 4.5 est désormais libellé de la façon suivante :

« Assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil d'administration et qui ne relèvent pas de l'assemblée générale extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire est réunie au moins une fois l'an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prolongation de ce délai par décision de justice.

Elle ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis sur deuxième convocation.

L'assemblée générale ordinaire statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, ou votant par correspondance, possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième

assemblée générale peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

L'assemblée générale extraordinaire statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou votant par correspondance, sauf dérogation légale. »

11) A l'article 6.4, le dernier alinéa est supprimé.

12) L'article 6.5 est désormais ainsi libellé :

« Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ou, à défaut, par le conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai de neuf mois après la clôture de l'exercice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu de report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales. L'offre de paiement en actions, le prix et les conditions d'émission des actions ainsi que la demande de paiement en actions et les conditions de réalisation de l'augmentation de capital seront régis par la loi et les règlements. »

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE

Quinzième résolution (*Pouvoirs pour les formalités*). – L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité.

VI – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET ATTESTATION

6.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Bertrand Stephann, Président du Conseil d'Administration.

6.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE CONTENANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 28 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux. Le rapport sur les comptes consolidés et le rapport annuel figurent respectivement aux pages 46 et 77 au titre de l'exercice 2008, et aux pages 36 et 65 au titre de l'exercice 2007 et aux pages 34 et 63 au titre de l'exercice 2006 des documents de référence précédents, incorporés par référence.

Paris, le 30 avril 2009

Le Président du Conseil d'Administration
Bertrand Stephann

6.3. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Titulaires :

- Constantin et Associés
Adresse ou siège social :
Date du premier mandat :
Durée :
Représenté par Jean-Paul Seguret
114, rue Marius AUFAN 92532 Levallois-Perret
22 Juin 2006
mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Ernst & Young Audit
Adresse ou siège social :
Date du premier mandat :
Durée :
Représenté par Denis Thibon
Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie
15 septembre 2008
mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Ernst & Young Audit a été nommé commissaire aux comptes titulaire de la société lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2008, en remplacement de KPMG S.A., démissionnaire, pour la durée du mandat de KPMG S.A. restant à courir.

Suppléants :

- Gilles Cart-Tanneur
Adresse ou siège social : 66, rue Caumartin, 75009 Paris
Date du premier mandat : 22 Juin 2006
Durée : mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.
- Auditex SA
Adresse ou siège social : Faubourg de l'Arche, 11 allée de l'Arche 92400 Courbevoie
Date du premier mandat : 15 septembre 2008.
Durée : mandat en cours de 6 exercices expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Auditex S.A. a été nommé commissaire aux comptes suppléant d'Ernst & Young Audit lors de l'Assemblée Générale du 15 septembre 2008, en remplacement de Bertrand Desbarrières, démissionnaire, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir.

6.4. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Bertrand Stephann
Président Directeur Général

AuFeminin.com
78, avenue des Champs Elysées
75008 Paris

Tél : 01.53.57.79.00.

VII – PLAN DE COMMUNICATION

Calendrier prévisionnel des annonces :

22/04/2009	CA et résultat opérationnel non audité 1 ^{er} trimestre 2009
27/04/2009	Assemblée Générale
22/07/2009	CA 2 ^{ème} trimestre 2009
23/09/2009	Résultats semestriels 2009 Réunion SFAF
21/10/2009	CA et résultat opérationnel non audité 3 ^{ème} trimestre 2009
31/12/2009	Clôture des comptes annuels
20/01/2009	CA 4 ^{ème} trimestre 2009
09/03/2010	Résultats annuels 2009 Réunion SFAF

En règle générale, le communiqué de presse est envoyé avant ouverture du marché.

En cas de modification, le calendrier prévisionnel des annonces est consultable sur :

www.aufeminin.com/corporate.

Documents accessibles au public

L'acte constitutif de la Société, les statuts de la Société, les communiqués de la Société, les documents de référence comprenant notamment les informations financières historiques sur la Société déposés auprès de l'AMF ainsi que leurs actualisations, sont accessibles sur le site Internet de la Société à l'adresse suivante : www.aufeminin.com/corporate/ et une copie peut en être obtenue au siège de la Société, 78 avenue des Champs Elysées à Paris.

VIII - TABLE DE CONCORDANCE

Cette table de concordance renvoie aux rubriques requises par l'Annexe I du règlement européen Prospectus.

INFORMATIONS	PAGES
Personne responsable	126
Contrôleurs légaux des comptes	126
Informations financières sélectionnées	25
Facteurs de risque	18
Informations concernant l'émetteur	
Historique et évolution de la société	3/4
Aperçu des activités	
Principales activités	7
Principaux marchés	16
Organigramme	8,18
Propriétés immobilières, usines et équipements	5,63,64
Examen de la situation financière et du résultat	28
Trésorerie et capitaux	51,65
Recherche et développement, brevets et licences	32
Information sur les tendances	25
Prévisions ou estimation du bénéfice	N/A
Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	18,103
Rémunération et avantages	103
Fonctionnement des organes d'administration et de direction	40,101
Salariés	18
Principaux actionnaires	34
Opérations avec des apparentés	116
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques	100
Informations financières pro-forma	N/A
Etats financiers	48,79
Vérifications des informations financières historiques annuelles	46,77
Informations financières intermédiaires et autres	N/A
Politique de distribution de dividendes	30,118
Procédures judiciaires et d'arbitrage	22
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
Informations complémentaires	
Capital social	114
Statuts	110
Contrats importants	N/A
Informations provenant de tiers, déclarations d'expert et déclarations d'intérêts	N/A
Documents accessibles au public	129
Informations sur les participations	8,61,96

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier les informations qui constituent le rapport financier annuel devant être publié par les sociétés cotées conformément aux dispositions du Code monétaire et financier, résultant de la transposition de la Directive européenne dite « Transparence » 2004/109/CE :

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

1. Comptes annuels	p.79
2.Comptes consolidés	p.48
3. Rapport de gestion	p.28
4.Déclaration de responsabilité	p.126
5. Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels	p.77
6. Rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés	p.46
7.Honoraires des commissaires aux comptes	p.99